

ACGD F/C



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME



**CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE
AFRICAINNE SUR LES FEMMES**

16 - 23 NOVEMBRE 1994
DAKAR, (SENEGAL)

VOLUME 2 : DOCUMENTS SUR LES QUESTIONS PRIORITAIRES

QUATRIEME PARTIE: L'EMANCIPATION POLITIQUE DES FEMMES

454
01.01.14
EON/ACW

24626

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE
AFRICAINNE SUR LES FEMMES**

**16-23 NOVEMBRE 1994
DAKAR (SENEGAL)**

VOLUME 2: DOCUMENTS SUR LES QUESTIONS PRIORITAIRES

QUATRIEME PARTIE: L'EMANCIPATION POLITIQUE DES FEMMES

454
01.01.14
ECA/ACW c.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
RESUME	i
L'EMANCIPATION POLITIQUE DES FEMMES ET LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE	1
I. INTRODUCTION	1
II. LES FEMMES ET LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE	1
III. ETUDES COMPARATIVES DE CAS	4
IV. LES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE CONDUITE DES AFFAIRES DE L'ÉTAT, LA POLITIQUE ET LA PRISE DE DECISION	9
V. CONCLUSION GENERALE	10
VI. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES	11
LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA PRISE DE DECISION ET A LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES : TENDANCES ET STRATEGIES EN VUE DU PROGRES	15
I. INTRODUCTION	17
II. APERÇU MONDIAL DE LA SITUATION DES FEMMES AU NIVEAU DE LA PRISE DE DECISION DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES	18
III. CONDITION DE LA FEMME AUX POSTES D'ADMINISTRATION ET DE RESPONSABILITE AU KENYA ET EN REPUBLIQUE- UNIE DE TANZANIE	20
IV. STATUT DES FEMMES DANS LA PRISE DE DECISION DANS D'AUTRES PAYS AFRICAINS	32
V. FACTEURS EMPECHANT L'ACCES ET LA PROMOTION DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITE SUPERIEURS	34
VI. STRATEGIES POUR LA PROMOTION DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITÉ CLEFS : RECOMMANDATIONS	45
MECANISMES NATIONAUX ET NOUVELLES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS DE PROMOTION DE LA FEMME EN AFRIQUE	53
I. HISTORIQUE DE LA CREATION DES MECANISMES NATIONAUX	55
II. MECANISMES NATIONAUX EN AFRIQUE	59
III. PROBLEMES ET PERSPECTIVES	63
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	65

RESUME

1. Dans le tiers monde et en Afrique en particulier, les sociétés ont créé et même renforcé l'oppression des femmes. La structure politique et idéologique de la société érige des barrières que les femmes doivent affronter et franchir. L'idéologie qui fait de la politique la chasse gardée des hommes s'érode lentement et les femmes du monde entier concurrencent actuellement les hommes dans l'arène politique.

2. Aujourd'hui, en Afrique les femmes s'identifient clairement à la nouvelle ère de démocratisation qui a commencé dans les années 90, tandis que pour certaines la voie de la démocratie est ouverte, pour d'autres des conflits internes et la résistance des gouvernements en place persistent, rendant ainsi l'avenir incertain. Cependant, la tendance générale en Afrique est une détermination à remplacer les régimes dictatoriaux par des gouvernements démocratiquement élus.

3. Les femmes ont essayé de se faire entendre et de faire incorporer leurs préoccupations dans les constitutions nationales et le nouveau programme d'action démocratique. Elles ont essayé de participer sur un pied d'égalité avec les hommes au processus démocratique. Cependant, les obstacles d'ordre culturel, l'analphabétisme, le fanatisme religieux ainsi que d'autres structures sociales et politiques qui tendent à inférioriser le statut de la femme n'ont pas permis la pleine réalisation de cette participation égale. Des études de cas en Algérie, en Angola, au Kenya et en Ouganda ont montré les problèmes auxquels se heurtent les femmes dans différents pays et les stratégies et programmes qu'elles utilisent dans leur combat pour occuper leur place légitime comme participantes au développement et bénéficiaires directes des fruits du développement.

4. Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la condition de la femme, la situation d'ensemble en Afrique a négativement affecté le statut des femmes et leur participation aux divers secteurs du développement, en particulier au processus de prise de décision.

5. Les mécanismes nationaux qui ont été établis par les gouvernements suite aux recommandations de Mexico pour l'intégration de la femme au processus de développement (1974) étaient également censés collaborer avec divers ministères et d'autres institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG) concernant les programmes et projets pour la promotion de la femme. Maintenus de façon adéquate, ils devraient constituer un outil pour la promotion de la femme grâce à des activités de relations publiques, de suivi des politiques officielles et de mobilisation du soutien. Mais, dans la plupart des pays, ces mécanismes ne disposent pas des capacités financières et humaines requises pour bien s'acquitter de cette fonction.

6. Récemment, des femmes dans le monde entier ont constitué des organisations, des associations, des institutions et des agences pour prendre en charge leur émancipation. Elles constituent un outil puissant que les gouvernements peuvent utiliser comme moyen efficace pour la communication et l'éducation. Cependant, si les femmes doivent réaliser leur émancipation et leur responsabilisation totales, des institutions et des agences doivent être établies de façon hiérarchisée, du niveau local au niveau international. Ces institutions doivent élaborer des stratégies pratiques qui responsabiliseront les femmes dans les secteurs politique, économique et social. Les stratégies devraient viser à créer et à renforcer le pouvoir des femmes, ce qui leur donnerait un meilleur pouvoir de négociation.

7. L'objectif de l'émancipation des femmes est directement lié à l'objectif de développement social, économique et politique. Le développement doit être global : il doit inclure les dimensions politique, économique, culturelle et sociale de l'être humain. Les femmes, en particulier les pauvres vivant en milieu rural, devraient être dotées des moyens nécessaires leur permettant de faire valoir leurs droits. Plus précisément, on devrait leur fournir des opportunités pour qu'elles participent davantage aux activités sociales en tant que personnes morales indépendantes. L'émancipation totale et effective des femmes a le plus de chances de se produire dans des conditions de paix, de sécurité et de justice aux niveaux national, régional

et international assorties de relations entre Etats fondées sur les droits légitimes et les libertés de tous les pays.

8. Même s'il y a une tendance pour la société à négliger la nécessité de protéger et de défendre les intérêts des femmes durant la lutte pour le pouvoir politique, il importe d'incorporer les questions concernant les femmes dans tous les domaines des programmes nationaux de développement. Cependant, le chemin n'est pas facile. Il convient d'éliminer les rapports culturels, politiques, idéologiques, patriarcaux et sociaux précapitalistes qui confinent les femmes dans des situations de subordination. Un nouvel ordre social, économique et politique non discriminatoire doit être créé.

9. Les femmes elles-mêmes ont un rôle essentiel à jouer en accordant la priorité à leur émancipation et à leur responsabilisation. Elles doivent venir à leur propre secours en tant que groupe et faire pression pour obtenir le changement dans leur propre intérêt.

10. Des dispositifs d'appui adéquats devraient être fournis pour aider à assurer une transition plus radicale. Les structures politiques et sociales constituent certains des principaux obstacles que les femmes vont rencontrer dans leur recherche d'une émancipation politique totale. Les femmes doivent donc essayer de recourir à des stratégies qui leur permettront d'assumer le pouvoir réel et feront d'elles des agents efficaces du changement grâce à leur participation aux processus de prise de décision à tous les niveaux du développement humain.

11. En redéfinissant la manière dont les citoyens africains devraient contrôler leurs sociétés de façon appropriée, il convient d'assurer l'existence d'une autonomie réelle de la société civile. Il faudrait accroître la capacité des acteurs sociaux, dont la plupart sont des paysannes, en les organisant dans des associations, des organisations d'entrepreneurs et de particuliers. Les acteurs sociaux devraient pouvoir agir sans restrictions et ingérences excessives, que ce soit de la part de l'Etat ou du fait de pratiques autoritaires découlant de diverses coutumes et traditions. Ainsi, les sociétés seront en mesure de réaliser et de renforcer les processus démocratiques. C'est en grande partie grâce à une démocratisation accrue que la pleine émancipation des femmes dans la société peut être effectivement assurée.

12. Le deuxième document examine la situation des femmes aux postes de responsabilité dans le secteur public en République-Unie de Tanzanie et au Kenya tout en donnant des exemples pertinents sur la Zambie, le Sénégal, l'Ouganda et le Zimbabwe. Le secteur public examiné comprend la politique, la sécurité et les forces armées, le système judiciaire, l'administration, l'éducation et la santé.

13. Les données font apparaître une quasi-absence continue des femmes aux processus de prise de décision et de gestion des affaires publiques, ce en dépit de la tendance à l'instauration de systèmes de gouvernement à plusieurs partis et des efforts déployés récemment en vue d'un développement démocratique. Les femmes n'exercent toujours pas le pouvoir en Afrique et ne déterminent pas non plus les modes et processus de conduite des affaires publiques. Les structures antidémocratiques de l'ère du parti unique sont toujours en place. Les lois, pratiques et cadres d'action répressifs et discriminatoires en fonction du sexe continuent de dominer l'environnement politique dans lequel les femmes se débattent pour faire entendre leur voix et élaborer un programme propre à elles.

14. Malgré cette situation, le multipartisme semble avoir élargi l'espace politique pour la libre expression et la mobilisation de groupe, ainsi qu'en témoigne la prolifération d'organisations féminines et de groupes de pression féminins. Le mouvement féministe demeure toutefois fragile et ne dispose pas en général d'institutions solides pour la coordination. Le problème est exacerbé par la faible conscience de la discrimination en fonction du sexe, ainsi que la méconnaissance des droits reconnus par la loi et des droits civils chez la majorité des hommes et des femmes.

15. Un certain nombre de stratégies sont par conséquent recommandées pour émanciper les femmes en Afrique, en particulier s'agissant de l'octroi à elles de droits politiques et de leur participation effective aux questions ayant trait à l'administration et à la prise de décision. L'étude propose des stratégies qui ne sont pas essentiellement applicables par des gouvernements non attentifs au problème d'équité entre les sexes et non démocratiques, mais par les femmes elles-mêmes, en collaboration avec des hommes soucieux d'équité entre les sexes au sein des groupes de défense des droits de l'homme dans la société civile. Toutefois, il convient de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils procèdent aux changements nécessaires au niveau législatif et à celui du cadre d'action. A cette fin, la société civile, les groupes de défense des droits de l'homme et les nouveaux partis politiques doivent être renforcés et démocratisés, pour qu'ils soient en mesure de faire aboutir les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires conformément aux besoins d'une démocratie pluraliste non discriminatoire en fonction du sexe.

16. La troisième partie du document traite des institutions féminines. Trois décennies se sont écoulées depuis que la nécessité de suivre les progrès réalisés en matière d'émancipation de la femme dans tous les domaines de la vie par la création d'institutions compétentes a été reconnue et demandée par la communauté internationale. Les objectifs et le rôle de telles institutions ont été définis par plusieurs conférences mondiales et régionales et les stratégies propres à accélérer le processus de promotion de la femme décrites de manière détaillée.

17. Les mécanismes nationaux se définissent comme des institutions ou des entités officielles reconnues par les gouvernements et chargées particulièrement d'assurer la promotion de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard. On considère que ces institutions ont un rôle vital à jouer, en premier lieu dans l'intégration du volet féminin dans les stratégies nationales de développement, notamment par le biais d'initiatives visant à donner aux femmes les mêmes droits et les mêmes chances que les hommes et en second lieu dans le suivi des relations complexes qui existent entre les deux sexes dans la société et dans la défense de la cause de la femme.

18. Historiquement, l'Afrique a toujours disposé d'un important ensemble d'organisations féminines locales qui ont réussi à résister aux assauts du colonialisme et du modernisme. Cette vitalité s'observe encore dans les zones fréquemment déchirées par des conflits et sujettes aux catastrophes naturelles. La promptitude des gouvernements africains à répondre aux appels lancés par la communauté internationale en mettant en place ou en renforçant plusieurs types de mécanismes nationaux a en outre contribué à accroître le nombre de ces structures.

19. Il ressort de plusieurs rapports et études actuellement disponibles que déjà au milieu des années 80, l'Afrique disposait de plus de 50 types différents d'institutions féminines. Une étude entreprise par le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaire révèle que le nombre de ces institutions continuait à augmenter et qu'on en recensait 66 vers la fin de la décennie. Il existe aujourd'hui environ 650 à 800 ONG et autres institutions nouvelles traitant de questions relatives à la femme dans le développement.

20. La plupart de ces institutions sont des groupes locaux indépendants traitant à différents titres de questions relatives à la femme dans le développement alors que les autres sont des organes directement créés ou appuyés par les gouvernements et les organisations gouvernementales des pays concernés. Plusieurs d'entre eux sont liés aux partis politiques au pouvoir et il existe un nombre limité de cas où le statut de mécanisme national est reconnu à des ONG et à des organisations gouvernementales et non gouvernementales mixtes.

21. Comme on l'a mentionné plus haut, le domaine d'intervention de ces institutions varie de la prise en compte des problèmes d'assistance sociale des femmes à l'amélioration de l'accès de celles-ci aux ressources disponibles et aux fruits de leur propre travail. Plusieurs de ces dispositifs, en particulier ceux

liés aux partis politiques, interviennent également dans le plaidoyer en faveur de la femme et dans la sensibilisation du grand public à ses préoccupations.

22. Il a été en particulier pris note du fait très encourageant que les mécanismes nationaux en Afrique ont fait un grand bond en avant dans la mise en oeuvre des Stratégies de Nairobi et d'Arusha, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'agriculture, la production alimentaire, le droit et la législation.

23. Toutefois, deux problèmes considérables ont été particulièrement mis en relief. Il s'agit tout d'abord de la mauvaise localisation de la majorité de ces institutions qui tend à diluer l'impact de leurs activités et de leurs décisions. Le second problème mis en relief a trait au caractère passager et éphémère de l'incidence des rares organisations féminines qui arrivent à faire entendre leur voix à cause des effets déstabilisateurs du multipartisme et de la démocratisation et de l'inféodation de telles institutions à des partis politiques. A l'évidence, ces problèmes sont fondamentalement d'ordre conceptuel; ils relèvent soit d'une certaine incapacité à comprendre les causes structurelles de l'inégalité qui existe entre les deux sexes soit d'un refus délibéré de prendre en compte les préoccupations de la femme en réaction peut-être contre l'extrémisme des mouvements féministes.

24. Par ailleurs, la plupart des institutions locales et nouvelles se heurtent à un refus délibéré de reconnaître leur importance et de leur accorder l'appui nécessaire. La principale recommandation de l'étude consiste par conséquent à coordonner les efforts des mécanismes nationaux et des institutions nouvelles en vue de défendre les intérêts de la population féminine de base. Il faudrait de même redoubler d'effort dans le domaine de la sensibilisation du grand public aux problèmes de la femme et de la défense de sa cause en vue de l'amélioration de la condition féminine. Les actions à entreprendre en vue de la défense de la cause de la femme devraient particulièrement avoir pour cible les différents ministères, toutes les couches représentatives de la société et les femmes elles-mêmes. Les moyens à mettre en oeuvre dans cette entreprise devraient découler d'un effort de recherche concertée sur les relations entre les deux sexes dans la société.

**L'EMANCIPATION POLITIQUE DES FEMMES ET LE PROCESSUS
DEMOCRATIQUE***

* Document établi par l'Organisation de l'unité africaine. Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission économique pour l'Afrique.

I. INTRODUCTION

1. La structure politique et idéologique de la société érige des barrières que les femmes doivent affronter et franchir. Certaines de ces barrières ont été réduites. L'idéologie qui fait de la politique la chasse gardée des hommes s'érode lentement. Les femmes du monde entier ont valablement concurrencé les hommes dans l'arène politique. Cependant, d'autres obstacles sont plus résistants. Les structures politiques et idéologiques de la société sont certainement d'importants obstacles que les femmes doivent affronter dans leur recherche de l'émancipation politique. Cependant, comme souligné dans le présent document, les femmes doivent recourir à des stratégies qui leur donneront un pouvoir réel et la maîtrise de leur existence en faisant d'elles une force politique efficace que les hommes politiques ne peuvent se permettre d'ignorer. Pendant longtemps en Europe, un homme pouvait affirmer sans craindre d'être contredit que le pouvoir des femmes conduirait à la tyrannie. La thèse d'Aristote est réfutée par l'existence de pays incontestablement démocratiques qui ont été dirigés par des femmes compétentes dans les récentes années, par exemple Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, Benazir Bhutto au Pakistan et Indira Gandhi en Inde ont eu du succès en tant que responsables aux niveaux national et international. Même s'il a fallu des siècles pour que les femmes acquièrent la totalité des droits politiques, les femmes de la Nouvelle-Zélande ont été les premières à obtenir le droit de vote en 1893. En Europe, les femmes ont commencé à être reconnues dans le processus de démocratisation au tournant du siècle. Depuis les années 70, le nombre de femmes dans les parlements de la plupart des pays européens augmente régulièrement mais faiblement.

2. On avance un certain nombre de raisons pour expliquer la sous-représentation des femmes dans tous les parlements et gouvernements du monde entier. A certains égards, les raisons sont les mêmes que celles qui rendent difficile l'accès des femmes à des postes de responsabilité dans d'autres domaines. Le rôle traditionnel des sexes et la question des soins aux enfants sont essentiels. Et les médias et les hommes politiques et électeurs phallocrates continuent de juger différemment les politiciens, femmes et hommes.

3. Lorsque les structures sociales traditionnelles s'écroulent, les femmes tiennent certainement mieux les promesses de l'émancipation. Une autre condition requise pour cette émancipation est l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation. Cela promet beaucoup pour l'avenir. L'évolution actuelle dans la plupart des pays libéraux montre que les démocraties doivent reposer sur la participation active et les talents créatifs de tous les citoyens - hommes et femmes pareillement. Des méthodes fondées sur la liberté, l'égalité, le compromis et la justice ne favorisent pas seulement le progrès économique mais également le progrès de toute l'humanité.

4. La vision des femmes du tiers monde, en particulier celles d'Afrique, est que nombre d'Africains s'identifient clairement à la nouvelle ère de démocratisation du début des années 90. Après trois décennies d'autocratie postcoloniale, des pressions à la fois internes et externes ont finalement abouti à l'écroulement des Etats à parti unique et à l'émergence de régimes pluralistes. Pour la plupart des pays du tiers monde, la longue marche vers la démocratisation de la politique et de la société vient de commencer. Pour les autres, les conflits internes et la résistance des pouvoirs en place à la démocratisation persistent et rendent l'avenir incertain. Cependant, la tendance générale chez la plupart des peuples africains est d'une détermination à remplacer les régimes dictatoriaux par des gouvernements démocratiquement élus. De nombreuses luttes se déroulent actuellement en faveur de la démocratisation partout en Afrique à travers des conférences, des séminaires, des ateliers, des manifestations de rue, etc. S'y ajoute également le fait que de nombreuses organisations luttent pour les droits de l'homme qui comprennent la démocratie et le développement humain.

II. LES FEMMES ET LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE

5. Le processus démocratique actuellement en cours en Afrique ne peut ignorer l'intégration des femmes étant donné que l'intérêt de la démocratie réside dans le fait qu'elle concerne l'ensemble des dimensions politique, économique, sociale et culturelle des préoccupations humaines. Les valeurs

démocratiques consacrent les principes de participation au sein de la société. C'est cet aspect participatif de la culture démocratique qui s'accroît maintenant sur le continent africain et qu'il convient de maintenir, surtout en mettant l'accent sur la participation des femmes.

6. Alors que la pratique démocratique peut provenir de la société même, la démocratie peut également naître dans la société à la suite d'une pression ou d'une force extérieure. Dans certains cas, une culture démocratique imposée de l'extérieur peut se voir opposer une résistance et une telle situation peut de fait engendrer l'instabilité sociale dans le pays. Il est important pour la communauté de bien comprendre la valeur de la démocratie par rapport aux autres principes idéologiques. Une telle compréhension tend à renforcer la valeur de la culture démocratique par rapport aux autres idéologies concurrentes au sein de la société.

7. Afin de comprendre et d'apprécier sa valeur, il importe d'arriver à une définition réaliste et cohérente de la démocratie. La démocratie a été diversement définie et, à cet égard, aucun consensus n'a été réalisé quant à une définition acceptable. Certains définissent la démocratie comme une alternance du pouvoir (symbole d'une démocratie réelle). D'autres estiment qu'elle constitue le passage de la dictature au pluralisme. D'autres encore la définissent comme le passage d'un Etat totalitaire à un Etat de droit. Dans une édition du dictionnaire français Larousse, la démocratie est définie comme étant "*un système politique dans lequel le peuple exerce directement sa souveraineté sans l'intermédiaire d'un représentant (démocratie directe) ou par l'intermédiaire de ses représentants élus (démocratie indirecte)*".

8. Même si la montée de la démocratie en Afrique a conduit à des guerres, des violences, des émeutes, des assassinats et des actes de déstabilisation de l'ordre social, elle comporte des aspects positifs qui, dans nombre de pays, sont les suivants :

- a) Le droit de vote pour tous;
- b) L'application correcte des droits humains;
- c) Le droit d'association en vue de défendre des intérêts;
- d) La liberté de la presse;
- e) Le droit au travail;
- f) Le droit à la santé et aux services sociaux; et
- g) Le droit de circuler librement.

9. Les femmes du monde entier ont, avec obstination, exigé que leurs voix soient entendues et que leurs intérêts propres soient incorporés dans les constitutions nationales et le nouveau programme d'action démocratique. Elles ont essayé de participer sur un pied d'égalité avec les hommes au processus de démocratisation. Cependant, en raison d'obstacles d'ordre culturel, de l'analphabétisme, du fanatisme religieux ainsi que d'autres structures sociales et politiques qui tendent à inférioriser le statut de la femme, une participation égale au processus de démocratisation n'a pas encore été totalement assurée.

10. Aujourd'hui, les femmes africaines engagées dans le processus démocratique voient s'aggraver la situation économique des pays de la région. La pauvreté, la famine et les conflits internes atteignent des proportions sans précédent. Les effets des changements climatiques, le poids de la dette qui s'alourdit chaque jour pour la plupart des pays africains et l'instabilité alarmante des monnaies africaines entravent le processus de développement. Cette crise est également aggravée par l'accroissement du nombre de foyers

de troubles, l'insécurité grandissante et la multiplication des guerres se traduisant par un gaspillage sans précédent des ressources humaines et financières.

11. C'est dans ce cadre lugubre et défavorable que les femmes africaines se mobilisent pour assurer la réalisation des objectifs en vue de leur participation effective au processus de démocratisation en cours sur le continent africain. C'est là une tâche ardue pour les femmes car elles doivent combattre sur plusieurs fronts tout en participant activement à ce processus.

12. L'amélioration de la condition de la femme reste une nécessité urgente de notre siècle. Cette nécessité a été prouvée tout au long de la Décennie des Nations Unies pour la femme par les propositions contenues dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme qui semblaient avoir été une réelle victoire pour les femmes africaines, et dont l'application dans les divers pays, n'a pas toujours été facile.

13. La démocratie suppose le droit pour toutes les femmes et tous les hommes de participer, sur un pied d'égalité, à la vie politique, économique, sociale et culturelle du peuple. Il n'y a pas démocratie si les femmes ne peuvent pas y participer sur un pied d'égalité.

14. Les femmes doivent lutter pour renforcer leur rôle dans le processus de développement et promouvoir leur totale et légitime participation, en association avec les hommes comme travailleurs actifs et bénéficiaires, à toutes les activités de développement et, en particulier, à tous les niveaux de prise de décision. Elles doivent avoir une représentation égale à celle des hommes dans toutes les administrations locales et nationales et être traitées avec équité pour la nomination, l'élection et la promotion à des postes de rang supérieur dans les services législatifs, exécutifs et judiciaires de ces organes. Une représentation équitable des femmes et des hommes dans les délégations devant participer aux conférences régionales et internationales doit également être assurée.

15. Cependant, plusieurs obstacles subsistent dans la voie de la participation des femmes au processus de démocratisation dont le principal est l'analphabétisme. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est relativement plus élevé que chez les hommes et leur niveau d'éducation est généralement inférieur à celui des hommes.

16. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en 1990 la population mondiale comptait 948 millions d'analphabètes (soit 26,5% de la population adulte mondiale) dont 346,5 millions d'hommes (soit 19,4% de la population masculine) mais 601,6 millions de femmes (33,6% de la population féminine). Dans les pays en développement, le taux d'analphabétisme chez les femmes était de 45%.

17. Pour beaucoup de femmes africaines, l'analphabétisme continue d'aggraver même leurs autres problèmes, favorisant ainsi leur marginalisation au foyer, au travail et dans la vie publique, rendant souvent impossible voire difficile leur accès aux progrès socio-économique et technologique. L'analphabétisme et le faible niveau d'éducation sont les principales causes de la situation d'infériorité des femmes africaines et constituent un obstacle au développement en Afrique.

18. Les coutumes locales et l'ignorance de leurs droits constituent également des obstacles à la participation des femmes au processus de démocratisation. Compte tenu de cela, la nécessité d'étudier comment les Nations Unies peuvent contribuer à la suppression de l'analphabétisme et à la promotion de l'éducation, y compris l'enseignement des droits consacrés par la loi, s'avère absolument nécessaire, surtout chez les femmes.

19. La qualité de la vie en Afrique sera sensiblement améliorée si des investissements importants sont réalisés pour l'éducation et l'alphabétisation des femmes. L'éducation est un instrument de pouvoir pour

les femmes et pour les hommes. Elle ouvre de nouvelles perspectives, élargit l'horizon social et intellectuel de l'individu et conduit à un meilleur choix du mode de vie, en particulier le choix du bon système de gouvernement. Elle a un effet positif sur les conditions de vie des enfants et des familles. Plus le niveau d'éducation d'une mère africaine est élevé, plus forte est la probabilité qu'elle envoie ses filles à l'école et plus grandes sont les chances qu'elle demande l'assistance des services de santé préventifs et curatifs, en particulier la planification familiale. Ses enfants auront une meilleure chance de survie.

20. Comme l'a dit la Première Dame de la République arabe d'Égypte, Mme Suzanne Mubarak, à la cérémonie d'ouverture de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement et la mise en oeuvre des Stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique, tenue à Abuja (Nigéria) en novembre 1989, *"L'éducation est la pierre angulaire pour la promotion et l'amélioration de la condition de la femme. C'est l'outil fondamental qui permet aux femmes de remplir leurs devoirs en tant qu'épouses, mères et partenaires dans le développement. Outre sa valeur intrinsèque en tant qu'instrument pour l'épanouissement de l'être humain et l'amélioration de la qualité de la vie, les progrès en matière d'instruction et d'alphabétisation jouent un rôle important dans les soins de santé maternelle et infantile, la protection de l'environnement et l'instauration d'un développement durable"*.

21. La situation difficile des femmes est profondément enracinée dans le processus du colonialisme en Afrique. Les politiques coloniales ont été délibérément imposées et ont provoqué la division et les rivalités entre groupes dans l'intérêt de la politique détestable consistant à diviser pour régner. Les considérations et rivalités ethniques sont devenues un aspect important de l'évolution politique dans nombre de pays. Durant la période coloniale, les femmes des zones rurales ont intégré le concept de conscience ethnique comme moyen positif de se protéger en recourant aux langues et aux traditions qui ont transmis les connaissances d'une génération à l'autre. L'expérience angolaise a montré que les mouvements de libération qui se sont constitués ont exploité cette situation et se sont identifiés en fonction de l'appartenance ethnique et non de l'idéologie (Marcum, 1969).

22. L'indépendance n'a malheureusement pas mis fin à l'oppression dont sont victimes les femmes. Par exemple, les efforts des pouvoirs publics en vue de changer le statut juridique des femmes n'a pas fondamentalement modifié les pratiques et habitudes sociales et favorables aux hommes profondément enracinées comme les lois successorales, la dot, la polygamie, les rites initiatiques, les formes de mariage et les sévices contre les femmes. Les garanties constitutionnelles n'ont pas, dans la pratique, modifié les différences sociales entre les hommes et les femmes.

23. Les nombreuses et récentes mesures de bon nombre de gouvernements africains visant à abandonner les anciens systèmes rigides de direction politique au profit de systèmes plus ouverts sont intervenues après des années de pressions internes en faveur de la démocratisation (Anyang Nyong'o, 1987). La participation des femmes à ces luttes a été forte et courageuse.

III. ETUDES COMPARATIVES DE CAS

24. La situation critique des femmes africaines a été aggravée par la dislocation de la société rurale. Leur détermination à participer au processus de démocratisation est entravée par des obstacles d'ordre idéologique, sexiste et culturel. Les études de cas cités dans le présent document tentent de démontrer ce fait.

A. Le cas de l'Algérie

25. De nombreux auteurs s'accordent sur le fait que la régression politique en Algérie aujourd'hui est en partie due à la subordination et à la marginalisation des femmes algériennes avant et après l'indépendance. Dès après l'indépendance, l'Algérie est devenue un symbole de la libération en Afrique après avoir souffert pendant sept ans de la lutte armée contre le colonialisme. Cependant, les choses ont changé avec le temps.

26. Une classe puissante de quelques privilégiés a vu le jour alors que les jeunes et les diplômés étaient sans perspectives. Ces derniers se sont tournés vers le Front islamique du salut (FIS). Beaucoup de changements ont eu lieu en Algérie depuis 1988 lors des manifestations de rue. Un système "multipartite" a été mis en place, une nouvelle constitution qui garantit la liberté d'expression ainsi que les droits humains fondamentaux a été élaborée et adoptée. Les gens ont essayé de s'organiser en syndicats, associations et sociétés qui ont joui d'une large indépendance. Les femmes n'ont pas été tenues à l'écart de ce processus de démocratisation. Cependant, le chemin vers la démocratie n'a pas été sans difficultés.

27. La situation des femmes dans le processus de démocratisation n'a pas été facile. Bien qu'ayant contribué grandement à la lutte de libération, les femmes ont été reléguées à une position inférieure dès la fin de la guerre. Il convient de noter que, dans le but d'édifier un pays fondé sur les principes socialistes, les femmes ont eu des droits égaux et le droit à l'éducation et au travail. La première organisation de femmes a été reconnue par le Gouvernement après l'indépendance. Cependant, les questions liées à la discrimination sexuelle n'ont pas été pleinement prises en considération et il a été admis que les femmes participeraient pleinement à l'édification de la nation tout en s'acquittant des travaux domestiques en tant que mères et épouses.

28. Le rôle des femmes au sein de la famille a été débattu par le mouvement islamiste qui se sert des femmes dans sa lutte en vue d'utiliser la religion et la politique pour promouvoir une culture traditionaliste. La loi islamique, la charia, a été utilisée pour confiner les femmes au foyer. Ainsi, les femmes sont devenues un enjeu de la politique nationale dans la lutte entre la tradition et la modernité.

29. Le traditionalisme et le patriarcat ont toujours existé en Algérie mais, du fait des difficultés économiques, de nombreuses femmes sont amenées à travailler hors du foyer. Elles ont également continué à assumer la responsabilité principale dans les travaux domestiques, à veiller à la santé et à l'éducation de leurs enfants et à acheter les choses essentielles au foyer, etc.

30. Depuis l'indépendance, les femmes algériennes ont profité du processus global d'industrialisation, du développement des possibilités d'éducation et de la reconnaissance officielle de leurs droits conformément à la Constitution de l'indépendance. Leurs avantages restent cependant limités. Comparées aux autres femmes de l'Afrique du Nord, les femmes algériennes continuent de traîner derrière. Par exemple, en Tunisie, plus de 25% des femmes ont un emploi tandis qu'au Maroc 20% des femmes occupent un emploi salarié. Les rares femmes qui travaillent en Algérie occupent des emplois peu qualifiés. Avec l'accroissement des possibilités d'instruction, les femmes ont commencé à faire concurrence aux hommes pour certains postes de responsabilité.

31. Cependant, la majorité des femmes algériennes sont encore sans qualifications et restent pour la plupart confinées au foyer. Pour certaines femmes, une famille représente la sécurité même si les conditions peuvent suggérer le contraire. Leur situation reste caractérisée par des difficultés d'existence, des possibilités d'emploi limitées, des bas salaires, le harcèlement sexuel, etc. Si les hommes ont dû accepter le fait que les femmes prennent plus de place dans la vie active du pays, il y en a qui souhaiteraient enfermer les femmes au foyer conformément à la charia.

32. Les mouvements de femmes en nombre croissant ont remis en question la polygamie, la répudiation et la violence des traditionalistes qui nient les droits des femmes. Ils ont essayé de modifier le code de la famille établi par le Gouvernement en 1984, attaqué les discours sexistes, principalement dans les médias, et dénoncé toutes les formes d'oppression. Cependant, il reste encore aux femmes à obtenir la reconnaissance de la citoyenneté totale. L'Algérie doit affronter beaucoup d'épreuves. Pour les surmonter, elle doit poser les bases d'une réelle démocratie qui suppose la pleine participation et la représentation effective de tous les citoyens - femmes et hommes.

B. Le cas de l'Angola

33. Déplacées par les nombreuses guerres et exploitées à tous les niveaux, les femmes en Angola par exemple ont trouvé un moyen de survie tout en organisant une atmosphère pacifique leur permettant de participer librement à l'établissement d'une nouvelle société sans ingérence excessive. Avant l'accession à l'indépendance en 1975, la politique sociale subissait le chaos interne et la manipulation. La guerre classique en Angola a été l'une des plus féroces en Afrique. La livraison d'armes aux belligérants a aggravé la situation. La confrontation militaire a non seulement eu lieu dans le cadre de la libération africaine mais également servi dans les manipulations de la guerre froide et de la guerre de faible intensité pour la recolonisation. Dans ce processus, de nombreux Angolais ont perdu des êtres chers tandis que d'autres se sont retrouvés déplacés dans leurs communautés traditionnelles.

34. La force et la coercition économique, sans un engagement financier total à exploiter les ressources de ce territoire, étaient au centre du processus de colonisation de l'Angola. Cette force était à la base du fascisme et du militarisme du colonialisme portugais dans de nombreuses régions d'Afrique. Les Africains ont réagi de diverses manières, allant des actes clandestins à la rébellion ouverte qui ont abouti à la lutte de libération pour l'indépendance. Les femmes africaines ont joué un rôle central dans cette lutte anticoloniale et combattu à différents moments et sur différents fronts de la guerre de libération en Angola dès son déclenchement en février 1961 jusqu'à la défaite des Boers à Cuto Cuanavale en 1975. Ce fait est reconnu aujourd'hui et l'un des monuments dédiés aux luttes héroïques des femmes est la flamme éternelle de la paix à Luanda qui porte le nom de l'une des premières femmes à tomber dans la guerre de libération.

35. Les femmes angolaises ont joué un rôle essentiel dans le processus de paix qui a abouti à la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement du MPLA et les rebelles de l'UNITA en 1991. Elles avaient été à l'avant-garde des appels en faveur de la paix.

36. Les efforts fournis par les femmes angolaises en faveur du processus de démocratisation ne peuvent être appréciés en dehors de la tragédie d'une guerre sans fin. Les coûts de la guerre apparaissent dans la destruction de la plupart des infrastructures sociales et économiques, à savoir les routes, les hôpitaux, les terres agricoles, les véhicules, etc. Le Gouvernement estime officiellement le coût de la guerre entre 1975 et 1991 à plus de 20 millions de dollars. Cependant, comme l'affirme Depelchin, l'incidence réelle de la guerre sur les femmes et les enfants ne peut être statistiquement quantifiée avec précision. Nombre de femmes angolaises ont été tuées tandis que d'autres ont vu leurs maris et enfants tués ou kidnappés ou soumis à l'exploitation dans des usines et d'autres secteurs d'emploi salarié. La guerre a eu les effets les plus dévastateurs sur les femmes des zones rurales.

37. Les perturbations dans les villes et les villages ont également alourdi le fardeau de la production des ménages. Toutes les femmes ont dû supporter le fardeau du travail non rétribué dans la reproduction et l'entretien des ressources humaines et la production de biens et services. En dehors des tâches au foyer à forte intensité de travail, la femme angolaise doit travailler dans des conditions difficiles caractérisées par une infrastructure sociale détruite. Les veuves dominent à la campagne. Malheureusement, elles n'ont pas été regroupées au sein d'organisations de femmes bien structurées qui défendraient leur cause à l'exception de celles qui sont instruites et de celles appartenant aux classes moyennes qui ont mis en place des centres de consultations juridiques pour les femmes opprimées.

38. Les plus instruites se sont organisées en associations civiques. Les femmes ont également constitué des groupes professionnels d'enseignantes, de médecins, d'avocates avec de nombreuses sections. Ces organisations ont joué un grand rôle dans le processus politique qui a abouti aux élections générales grâce à la sensibilisation des femmes.

C. Le cas du Kenya

39. Dans le cas du Kenya où des élections pluralistes ont eu lieu, le schéma n'est pas très différent. Ici les résultats des élections de décembre 1992 indiquent qu'en dépit du fait que beaucoup de femmes ont participé au processus électoral, seules quelques-unes ont pu se faire élire ou nommer au parlement. Depuis que des femmes participent, à titre individuel, face aux hommes, à la lutte pour la restauration de la démocratie, six d'entre elles ont réussi à se faire élire. Il est important de noter que sur les six femmes, cinq étaient des candidates de l'opposition. Cela constitue bien une tendance positive maintenant que les femmes peuvent se dresser et défendre leurs droits grâce à un processus démocratique.

40. Parmi les principales organisations oeuvrant à la participation des femmes, on peut citer la suivante : National Committee on the Status of Women (NCSW) - la Commission nationale sur la condition de la femme. Elle a joué un rôle important dans le processus électoral. Grâce à cette Commission, les femmes se sont organisées et ont essayé d'élaborer des stratégies dans le but de mener des campagnes de sensibilisation. Elles ont estimé que leur participation au processus de prise de décision politique et de démocratisation était essentielle aussi bien à leur propre émancipation qu'à celle de l'ensemble du pays.

41. Bien que se heurtant à beaucoup de problèmes durant les campagnes de sensibilisation, les femmes ont néanmoins démontré leur capacité à participer aux activités politiques sur un pied d'égalité avec les hommes et ont réussi à faire progresser la future participation des femmes aux élections comme électrices et comme candidates. Ce n'est que grâce à une participation effective au processus de démocratisation que les femmes peuvent atteindre un certain niveau de prise de décision et de direction des affaires. Les femmes kényennes ont acquis une solide expérience non seulement pour leur participation à de futures élections mais également pour le processus global de démocratisation pour les générations à venir. Elles sont déjà sur la voie de la participation politique, de la prise de décision et du processus de démocratisation. Si la tendance actuelle se poursuit, alors les perspectives pour les femmes du Kenya seront brillantes.

D. Le cas de l'Ouganda

42. Les femmes ougandaises viennent seulement de commencer à participer effectivement aux activités politiques. La participation effective des femmes doit beaucoup au Gouvernement du Mouvement de la résistance nationale (MRN) dont le programme en dix points reconnaît la situation difficile des femmes. Il souligne que la démocratie devrait être envisagée en termes d'émancipation sociale. Le Gouvernement du MRN est sensible aux préoccupations des femmes et a en fait donné la priorité à l'émancipation et à la représentation des femmes du niveau local au niveau national par l'intermédiaire du système des conseils de la résistance. On a donné à des femmes l'occasion de représenter leurs soeurs dans le processus de prise de décision au Parlement et de concurrencer valablement les hommes. Même le système éducatif qui tendait à favoriser les hommes en matière d'admission dans les institutions d'enseignement supérieur et à l'université nationale a été réévalué pour corriger le déséquilibre par une discrimination positives en faveur des femmes.

43. Bien qu'ayant été opprimées, exploitées et confinées dans une position d'infériorité pendant longtemps, les femmes ougandaises ont essayé de s'organiser et d'améliorer leurs conditions d'existence. C'est dans ce cadre que des organisations telles que la Mothers Union, la Uganda Women Catholic Guild, la Young Women's Christian Association (YWCA) et plusieurs autres existent en Ouganda depuis longtemps. Cependant, la longue période de guerre civile et de troubles n'a pas épargné ces organisations. Le régime militaire de 1971-1979 a considérablement réduit leur liberté d'association et d'expression. Les organisations de femmes autrefois actives ne pouvaient pas poursuivre librement leurs activités et programmes par crainte de répercussions politiques.

44. La période 1981-1985 a également été caractérisée par l'intolérance politique et a abouti à une longue guérilla entre l'Armée de la résistance nationale et le Gouvernement d'alors de Milton Obote. Cette guerre

de cinq ans a déplacé de nombreuses personnes dans la zone dénommée Triangle de Luwero et d'autres régions de l'Ouganda. Les victimes de cette violence étaient principalement des femmes et des enfants.

45. La paix établie par le Gouvernement du MRN en 1986 a permis la renaissance de diverses organisations de femmes. De nombreuses autres organisations ont été constituées et ont facilité la participation des femmes au processus de reconstruction et de relèvement du pays.

46. Il y a maintenant plus de 40 ONG de femmes sous l'égide de l'Association nationale des organisations de femmes de l'Ouganda (NAWOU). Alors que certaines sont nationales, la plupart d'entre elles sont locales et agissent au sein de collectivités locales spécifiques. Ces groupements de femmes ont réalisé un travail louable de sensibilisation des femmes et d'amélioration de leur condition.

47. Cette sensibilisation à travers les conseils de la résistance et les comités a incité la plupart des femmes en Ouganda à adhérer à ces groupements ou même à en créer de nouveaux au sein desquels elles discutent de leurs problèmes et proposent des solutions appropriées.

48. Il y a de nombreuses ONG de femmes qui oeuvrent à l'émancipation des femmes de diverses manières. La plupart d'entre elles essaient de résoudre certains problèmes tels que l'ignorance, les pratiques culturelles et traditionnelles négatives, les lois discriminatoires et l'absence de pouvoir économique qui entravent la participation effective des femmes et leur émancipation politique.

E. Conclusion

49. Les rapports entre les femmes et l'Etat sont de nature plus complexe. C'est le gouvernement qui joue le rôle principal dans la perpétuation de la subordination des femmes à travers des processus sociaux, économiques et idéologiques. Jusqu'à présent, les femmes cherchent toujours des possibilités de promouvoir la libre expression et l'indépendance. Elles n'ont pas accès aux mêmes ressources que les hommes dans les domaines juridique et administratif. A certaines phases, le gouvernement ne soutient pas leurs initiatives dans les processus commercial et politique.

50. En somme, si les femmes doivent continuer sur la voie de la démocratisation, il est nécessaire de renforcer leurs activités qui visent à assurer leur participation effective à tous les domaines du développement humain. Il convient de mener des activités de recherche, de formation, d'information et d'encourager les gouvernements à orienter leurs efforts vers l'émancipation des femmes. On devrait encourager les organisations féminines à discuter librement et à étudier les divers aspects concernant les femmes et leurs conditions de vie afin d'accroître les connaissances, faciliter la compréhension et la prise de conscience des questions liées à la discrimination sexuelle aux niveaux national, régional et international. Des programmes internationaux devraient être élaborés et des ressources allouées pour soutenir les campagnes nationales en vue d'améliorer la compréhension de la nécessité d'assurer l'égalité entre hommes et femmes et d'éliminer les pratiques discriminatoires.

51. Le vent du changement en faveur de la démocratie qui souffle en Afrique a créé sur ce continent beaucoup de situations négatives. A cause d'une mauvaise interprétation, la démocratie a ranimé les tensions ethniques et la lutte pour le pouvoir. Elle a plongé l'Afrique dans un bourbier où tous les désordres sociaux sont permis : assassinats, émeutes, pillages, etc., ce qui entraîne un énorme gaspillage des ressources humaines et financières en mettant le continent à la merci des pays donateurs.

52. Au seuil du XXIe siècle, l'Afrique doit déployer plus d'efforts dans presque tous les domaines pour redresser cette situation tragique dans laquelle elle se trouve. Elle doit considérer la démocratie comme un système politique dans lequel les femmes et les hommes, sur un pied d'égalité, ont le droit et le devoir de participer au développement total du continent. L'Afrique doit également mobiliser toutes ses ressources humaines afin de sortir de ce bourbier, car là où les hommes ont échoué, les femmes peuvent réussir.

53. La participation des femmes africaines au processus de démocratisation en cours dans différents domaines - exécutif, législatif, judiciaire et au niveau de la prise de décision - en nombre suffisant et à égalité avec les hommes est absolument nécessaire, si l'on veut sortir l'Afrique de la crise actuelle. Le continent ne peut avoir une vraie démocratie que s'il a une économie stable qui résultera de la participation effective de toutes ses ressources humaines, femmes et hommes, au processus de démocratisation sans aucune distinction : la démocratie sans les femmes n'en est pas une.

IV. LES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE CONDUITE DES AFFAIRES DE L'ETAT, LA POLITIQUE ET LA PRISE DE DECISION

54. La création de l'Organisation des Nations Unies après la seconde guerre mondiale en 1945 et la naissance de nombre d'Etats indépendants après la décolonisation sont certains des événements les plus importants pour la libération politique, économique et sociale des femmes. L'Année internationale de la femme (1975), les conférences mondiales sur les femmes tenues respectivement en 1975, 1980 et 1985 et la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) ont toutes contribué aux efforts visant à éliminer les obstacles à l'amélioration du rôle et de la condition des femmes à tous les niveaux de la société, que ce soit national ou local. Ces efforts ont également été favorisés par la prise de conscience du public que les rôles de production et de procréation des femmes sont étroitement liés aux conditions économiques, politiques, sociales, culturelles, juridiques, religieuses et éducationnelles qui ont, à l'origine, entravé la promotion des femmes.

55. La Charte internationale des droits de l'homme a été enrichie par un certain nombre de conventions et de résolutions importantes de la communauté internationale sur des droits spécifiques de groupes et d'individus qui ont été marginalisés dans toutes les sociétés. Elle incorpore la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). Selon la Convention, la discrimination vise *"toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ... la jouissance ou l'exercice par les femmes, ... sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine"*.

56. Les Nations Unies ont, dans diverses tribunes, essayé d'intensifier les actions visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes afin de réaliser la pleine intégration des femmes dans le processus de développement et d'accroître leur contribution au renforcement de la paix et de l'ordre dans le monde.

57. Malgré ces efforts visant à promouvoir la condition de la femme, les réalités économiques internationales critiques ont affecté les pays du tiers monde et surtout les femmes desdits pays. La situation globale des pays en développement révèle des conflits, des régions touchées par la sécheresse et la famine, des pays africains lourdement endettés; tous ces facteurs ont un effet épouvantable sur la participation effective des femmes aux activités politiques et aux processus de prise de décision.

58. La participation totale et effective des femmes dans n'importe quel secteur de la société peut mieux s'opérer lorsque prévalent la paix et la sécurité. La paix ne peut être réalisée que si l'on bannit le recours à la force ou la menace de recours la force, l'agression, la domination, la discrimination, l'oppression et l'exploitation ainsi que la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales d'individus ou de groupes.

59. La paix peut être le mieux assurée par l'égalité entre les sexes. Sa jouissance par tous requiert que les femmes puissent exercer leur droit de participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de prise de décision dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle de leurs pays.

60. Pour promouvoir efficacement leurs intérêts, les femmes doivent être en mesure de jouir de leur droit de participer aux processus de prise de décision aux niveaux local, national et international, notamment le droit de concurrencer valablement les hommes dans la détermination de la destinée de leurs pays. Il convient cependant de noter que la voie vers l'émancipation n'est pas aisée. Il faut encore que les femmes se dressent pour rivaliser avec les hommes dans les urnes et que les pouvoirs publics continuent à suivre la voie de la démocratisation totale. Il reste aussi à mobiliser pleinement les femmes si l'on veut qu'elles participent efficacement aux activités politiques de leurs pays.

61. Le degré de développement humain d'un pays doit être évalué à l'aune des droits réels accordés et de ceux dont jouissent effectivement les habitants d'un pays. Ce qui a manqué aux femmes des campagnes, c'est une structure leur permettant de s'organiser effectivement pour participer à tous les processus de prise de décision. Toute structure mise en place doit aider les femmes à réaliser leur pleine émancipation.

62. L'un des principaux obstacles à la pleine participation des femmes à l'élaboration des politiques, au processus de démocratisation ainsi qu'au processus de prise de décision est d'ordre culturel. Toutes les cultures tendent à inférioriser la femme. Même la religion favorise l'asservissement de la femme, surtout de la part de ceux qui interprètent mal la Bible ou le Coran dans leurs propres intérêts égoïstes. La préoccupation des femmes du fait des rôles qui leur sont biologiquement assignés ainsi que de ceux attribués par la culture à tendance à absorber beaucoup de leur temps. Cela les met sous pression.

63. Le niveau élevé d'analphabétisme parmi les femmes des zones rurales en Afrique limite également leur participation au processus de prise de décision. Ce fait est aggravé par l'insuffisance des moyens de communication en milieu rural. En Ouganda, on estime que le taux d'analphabétisme chez les femmes - environ 55% - et l'absence d'accès à la radio et aux journaux, en particulier en milieu rural, entravent leur éducation et leur sensibilisation à leur rôle dans le processus de démocratisation.

64. Les efforts déployés par les femmes en vue d'être impliquées dans le processus de démocratisation sont entravés par des forces traditionnelles négatives. La récente expérience des élections à l'Assemblée constituante de l'Ouganda (28 mars 1994) a montré que beaucoup d'électorales potentielles ont été mal informées, manipulées et, dans certains cas, intimidées. Cela n'a pas permis aux femmes analphabètes d'exercer effectivement leur droit de vote de façon indépendante et impartiale. La participation des femmes candidates au processus électoral a été mise en question. Les populations rurales, y compris les femmes, ont perçu ces candidates comme des intruses ayant dépassé les limites acceptables. Elles étaient considérées comme des brebis égarées. L'expérience vécue par ces femmes était épouvantable.

65. Avant les élections, une série de campagnes et des séminaires de sensibilisation ont été organisés dans le but d'éduquer les populations au sujet de leurs devoirs civiques. Malheureusement, en raison des attitudes traditionnelles à leur égard, très peu de femmes ont assisté à ces séminaires et rassemblements. Beaucoup d'entre elles étaient retenues à la maison par les tâches domestiques traditionnelles. Pour que les femmes participent effectivement au processus de démocratisation, il leur faut le temps nécessaire.

66. L'expérience électorale a également révélé une série d'actes d'oppression et de discrimination à l'égard des femmes. On a posé des questions humiliantes et discriminatoires aux femmes candidates durant les campagnes électorales. Elles n'étaient pas libres de se présenter là où elles le voulaient. A leurs lieux de naissance tout comme à leurs lieux de mariage, elles étaient considérées comme des "étrangères". C'est comme si les femmes n'avaient pas une identité propre.

V. CONCLUSION GENERALE

67. L'objectif de l'émancipation des femmes est directement lié à l'objectif de développement social, économique et politique. Le développement doit être global : il doit inclure les dimensions politique, économique, culturelle et sociale de l'être humain. Les femmes, en particulier les pauvres vivant en milieu

rural, devraient être dotées des moyens nécessaires leur permettant de faire valoir leurs droits. Plus précisément, on devrait leur fournir des opportunités pour qu'elles participent davantage aux activités sociales en tant que personnes morales indépendantes. L'émancipation totale et effective des femmes a le plus de chances de se produire dans des conditions de paix, de sécurité et de justice aux niveaux national, régional et international assorties de relations entre Etats fondées sur les droits légitimes et les libertés de tous les pays.

68. Même s'il y a une tendance pour la société à négliger la nécessité de protéger et de défendre les intérêts des femmes durant la lutte pour le pouvoir politique, il importe d'incorporer les questions concernant les femmes dans tous les domaines des programmes nationaux de développement. Cependant, le chemin n'est pas facile. Il convient d'éliminer les rapports culturels, politiques, idéologiques, patriarcaux et sociaux précapitalistes qui confinent les femmes dans des situations de subordination. Un nouvel ordre social, économique et politique non discriminatoire doit être créé.

69. Les femmes elles-mêmes ont un rôle essentiel à jouer en accordant la priorité à leur émancipation et à leur responsabilisation. Elles doivent venir à leur propre secours en tant que groupe et faire pression pour obtenir le changement dans leur propre intérêt.

70. Des dispositifs d'appui adéquats devraient être fournis pour aider à assurer une transition plus radicale. Les structures politiques et sociales constituent certains des principaux obstacles que les femmes vont rencontrer dans leur recherche d'une émancipation politique totale. Les femmes doivent donc essayer de recourir à des stratégies qui leur permettront d'assumer le pouvoir réel et feront d'elles des agents efficaces du changement grâce à leur participation aux processus de prise de décision à tous les niveaux du développement humain

71. En redéfinissant la manière dont les citoyens africains devraient contrôler leurs sociétés de façon appropriée, il convient d'assurer l'existence d'une autonomie réelle de la société civile. Il faudrait accroître la capacité des acteurs sociaux, dont la plupart sont des paysannes, en les organisant dans des associations, des organisations d'entrepreneurs et de particuliers. Les acteurs sociaux devraient pouvoir agir sans restrictions et ingérences excessives, que ce soit de la part de l'Etat ou du fait de pratiques autoritaires découlant de diverses coutumes et traditions. Ainsi, les sociétés seront en mesure de réaliser et de renforcer les processus démocratiques. C'est en grande partie grâce à une démocratisation accrue que la pleine émancipation des femmes dans la société peut être effectivement assurée.

VI. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

72. Pour que les femmes du monde entier réalisent leur émancipation totale, il faudrait se pencher de façon critique sur les domaines suivants :

a) La nécessité d'éduquer la société et de la sensibiliser aux questions liées à la discrimination sexuelle en vue de réaliser une évolution positive des croyances culturelles, des attitudes et des coutumes qui ont eu tendance à opprimer les femmes pendant des siècles;

b) Les activités communautaires devraient être lancées et encouragées afin de renforcer les capacités institutionnelles et individuelles des femmes;

c) Des informations tenant compte des préoccupations des femmes devraient être régulièrement diffusées par les pouvoirs publics et des lois spécifiques devraient être promulguées pour promouvoir et protéger les droits des femmes, pour éduquer/informer les femmes à propos de leurs droits et pour garantir l'indépendance des organisations de femmes;

- d) Puisque la majorité des femmes vit en milieu rural, il y a lieu de fournir des services tenant compte des préoccupations des femmes aux populations démunies vivant dans les zones rurales dans tous les domaines du développement. Cela peut se faire grâce à des agents de vulgarisation;
- e) On devrait encourager l'inscription des filles dans les écoles, les institutions d'enseignement supérieur et l'enseignement de type classique; l'enseignement postscolaire devrait être encouragé afin de réduire l'analphabétisme chez les femmes;
- f) Les organisations de femmes devraient élaborer des mécanismes en vue de mettre au point un mouvement de femmes bien coordonné. Une telle coordination peut aider à fournir des informations stratégiques aux populations au niveau de la collectivité et à les sensibiliser;
- g) Il y a un plus grand besoin d'éducation et de recherche dans tous les domaines des questions relatives aux femmes afin de produire des données pouvant être utilisées dans l'élaboration de politiques et une intervention réaliste là où elle est nécessaire;
- h) Il ne peut y avoir une émancipation réelle par les femmes tandis que le continent est plongé dans une misère noire. Il convient donc de renforcer la base économique des activités féminines grâce à des projets communautaires d'auto-assistance, l'acquisition de prêts à titre individuel et par des groupes de femmes, etc. Des initiatives en matière de technologie appropriée devraient être prises et étendues aux zones rurales;
- i) Des efforts résolus devraient être déployés pour mettre en place une législation et des politiques spécifiques non discriminatoires en vue de promouvoir les femmes au niveau de la prise de décision.

REFERENCES

1. Anyang Nyong'o (1991), The Democratization Process in Africa, London.
2. Campbell, H. (1990), The Siege of Cuito Cuanavale, Uppsala, Sweden.
3. ... (1993), "The Angolan woman and the electoral process in Angola, 1992", in African Development, Vol. XVIII, No.2.
4. Cynthia, H.E. (1986), Ethnic Conflict and Political Development, New York University Press.
5. Codesria (1991), "Gendering social science" in Bulletin, No. 4, Dakar, Senegal.
6. Cook, J., Women and War in South Africa, Open letters, London.
7. Davidson, B. (1955), The African Awakening, London, Macmillan.
8. Depelchin, J. (1993), "War and Peace in Southern Africa (1880-1993): Between Popular and Institutional Memories/Histories/Silences", Unpublished notes, January.
9. Fanon, F. (1989), Studies in a Dying Colonialism, Earthscan Publications, London.
10. Mahmoud Mamdani (1989), "A glimpse at African studies, made in USA", in E.A. Social Science Review, 5.
11. Nzomo, M. and Kibwana (eds.) (1993), Women's Initiatives in Kenya's Democratization, NCSW, Nairobi.
12. Nzomo, M. (ed.) (1993), Empowering Kenya Women, NCSW, Nairobi.
13. Obbo, C. (1980), African Women: Their Struggle for Economic Independence, London, Zed Press.
14. Schuler, Margaret (ed.) (1986), "Empowerment and the law: Strategies of third world woman", OEF International, USA.
15. Sheldon, K. (1986), Working Women in Beira, Mozambique, UCLA, Ph.D. Thesis.
16. Sogge, David (1992), Sustainable Peace, Angola's Recovery, Southern African Research and Documentation Centre, Harare.
17. Vrang, S. (1981), "And still they dance: Women, war and the struggle for change in Mozambique", in Monthly Review Press, New York.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews with key personnel. Secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section details the statistical analysis performed on the collected data. Various statistical tests were used to determine the significance of the findings. The results indicate a strong correlation between the variables being studied, suggesting that the observed trends are not merely coincidental.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the research findings. These recommendations aim to address the identified issues and improve the overall efficiency of the process. It is suggested that regular audits be conducted to ensure ongoing compliance with the established protocols.

**LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA PRISE DE DECISION
ET A LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES : TENDANCES ET STRATEGIES
EN VUE DU PROGRES***

* Le présent document a été établi par Mme Maria Nzomo, consultante de la CEA. Les points de vue exprimés sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission économique pour l'Afrique

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. This is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures and protocols that must be followed to ensure the integrity and security of the data. These procedures are designed to minimize the risk of errors and data loss.

I. INTRODUCTION

73. Il va sans dire qu'il incombe à l'ensemble des citoyens de participer pleinement et à la vie politique. Les problèmes internationaux, nationaux et locaux ne peuvent être bien résolus que si les citoyens peuvent exercer leurs droits de l'homme à égalité et pleinement participer au processus de prise de décision. A cet égard, il faut absolument que toute société qui se targue d'être juste, démocratique, représentative et progressiste s'efforce de parvenir à une présence et à une participation significatives des femmes aux postes de responsabilité des échelons supérieurs du secteur public. En outre, il est actuellement admis en général que les femmes constituent une ressource nationale essentielle dont les idées, les solutions créatives et le souci de cohésion du tissu social peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie et la société dans son ensemble. Mais pour ce faire, leur participation aux divers aspects de la prise de décision dans le secteur public est indispensable.

74. En dépit de toutes les déclarations nationales et internationales officiellement adoptées affirmant les droits reconnus aux femmes par la loi et l'égalité entre hommes et femmes partout, ces dernières continuent de faire l'objet de discrimination et d'être privées de leur droit d'influer sur les décisions qui dictent le présent et l'avenir de leurs sociétés. Même en Europe et en Amérique du Nord où le mouvement féministe passe pour être le plus avancé des années 90, il a fallu près de deux siècles aux femmes pour réaliser les acquis actuels. C'est ainsi qu'au XIXe siècle et au début du XXe siècle, les femmes en Europe et en Amérique du Nord ne pouvaient exercer des droits aussi fondamentaux que le droit de vote, celui d'occuper une fonction politique et de suivre une formation universitaire ou professionnelle. Elles n'avaient aucune maîtrise sur la gestion de l'argent qu'elles gagnaient ou recevaient en héritage, ni de droits sur les enfants et pouvaient être battues et violées sans qu'aucune voie de recours ne leur fût ouverte. Nombre de ces droits ont depuis été obtenus grâce à une lutte s'étendant sur plusieurs générations. Mais la bataille n'a pas encore été gagnée, même dans le monde occidental. Les femmes ne sont toujours pas près d'atteindre les objectifs que constituent l'équité entre les sexes, la justice sociale et les libertés fondamentales dans les divers aspects de la vie. De surcroît, les réalisations restent inégales dans les différents secteurs et dans les différents pays, tout comme l'ampleur et la nature des problèmes que les femmes doivent surmonter dans les différents pays varient considérablement.

75. On ne saurait trop souligner le fait que la participation des femmes au processus de prise de décision est un préalable majeur pour leur émancipation en général et si l'on veut qu'elles soient mieux à même d'influer sur les questions qui affectent leurs conditions d'existence dans la communauté et dans la société en général.

76. Les femmes ont par le passé participé à la politique bien au-delà des activités menées pour élire et se faire élire à des fonctions officielles. Dans maints pays, au plan politique, elles ont considérablement contribué au sein des organisations communautaires et de base, des organisations non gouvernementales et populaires, des organisations et réseaux de femmes, des mouvements ouvriers et d'autres mouvements sociaux et politiques en vue de la transformation de la société. Constituant souvent la majorité des participants à nombre de ces activités politiques, les femmes sont à l'avant-garde des mouvements écologistes et pacifistes ainsi que de ceux de défense des droits de l'homme, des droits des consommateurs et autres. Elles se sont également mobilisées en grand nombre pour appuyer les mouvements de libération et les mouvements pour la démocratisation.

77. A l'échelle internationale, les femmes ont réussi à incorporer leurs points de vue dans les questions figurant à l'ordre du jour. C'est ainsi que dans le domaine des droits humains, elles ont pu se mobiliser afin de faire accepter leurs droits en tant que droits individuels et les faire inscrire à l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en juin 1993. Les exigences relatives aux droits des femmes ont été bien prises en compte dans la Déclaration de Vienne adoptée en 1993. Ce succès est dû à une mobilisation globale des femmes aux niveaux local, national, régional et international.

78. Les femmes ont également apporté de profondes modifications aux mouvements de libération et de défense de la démocratie qui, dans le passé, ont souvent considéré comme secondaires ou facteurs de division les problèmes tenant à la discrimination en fonction du sexe. Elles obligent ces mouvements à faire de la lutte contre l'oppression des femmes une priorité, à mener simultanément avec les autres luttes. De plus, dans les ONG et les mouvements populaires, elles ont refusé de se laisser enfermer dans les soi-disant "questions relatives aux femmes" au sens étroit du terme et affirment au contraire le droit de considérer le dualisme hommes - femmes dans toutes les questions.

79. Fait positif, on peut faire valoir que la force croissante du mouvement féminin mondial et la conscience de plus en plus grande de la nécessité de démarginaliser la femme obligent nombre d'organisations et de mouvements à revoir toute discrimination qu'ils appliquent explicitement ou implicitement contre les femmes. Ces dernières font leur entrée dans les structures et les processus dominés par les hommes et s'efforcent de les changer. Mais ce processus est encore terriblement lent et les résultats varient de pays en pays.

II. APERÇU MONDIAL DE LA SITUATION DES FEMMES AU NIVEAU DE LA PRISE DE DECISION DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES

80. Si les femmes ne cessent de se mobiliser et de participer activement au sein de groupes, d'organisations, etc., lorsqu'il s'agit de postes de direction et de responsabilité dans la plupart des organisations et des institutions publiques, elles sont nettement en minorité. Les progrès dans le domaine de leur participation à la politique et à la prise de décision ainsi qu'au plan politique restent lents, dans la quasi-totalité des pays du monde. Bien que soit affirmée dans la plupart des constitutions la jouissance par les femmes du droit de vote, du droit d'être élu, d'être nommé à des fonctions officielles, ainsi que d'exercer des responsabilités publiques à égalité avec les hommes aux niveaux local, national et international, la présence des femmes aux échelons les plus élevés de la prise de décision n'est que marginale. En fait, plus on monte dans la hiérarchie de tout parti ou de tout Etat, moins on y trouve de femmes, et lorsqu'on les trouve à des postes de responsabilité et à de hautes fonctions administratives, il s'agit typiquement de postes non dotés d'autorité.

81. A l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que 10% des députés ou membres du Parlement. Et s'il est difficile d'obtenir des chiffres pour les organes au-dessous des parlements nationaux, elles constituent une infime minorité des représentants du peuple dans les organes législatifs à quelque niveau que ce soit. Il en va de même pour d'autres charges électives ou d'autres responsabilités politiques attribuées par nomination, allant des fonctions de conseiller local aux mandats de maire et de ministre. A titre d'exemple, c'est seulement dans 11 des 171 parlements nationaux existant à la date de juin 1993 que les femmes occupaient plus de 20% des sièges de parlementaire. Les Seychelles venaient en tête avec 11 femmes, soit 45,8% des 24 membres de la chambre unique du pays. Les autres pays sont la Finlande (39%), la Norvège (35,8%), la Suède (33,5%), le Danemark (33%), les Pays-Bas (29,3%), l'Islande (23,8%), Cuba (22,8%), l'Autriche (21,3%), la Chine (21%) et l'Allemagne (20,5%). Les femmes occupaient moins de 4% des sièges de parlementaire dans 36 pays¹.

82. Dans l'ensemble, la proportion totale de femmes députés dans le monde est tombée de près de 13% en 1989 à 10,1% en 1993. La plus forte baisse a été enregistrée dans les anciens Etats socialistes d'Europe de l'Est et l'ex-Union soviétique qui sont passés du parti unique à des systèmes de gouvernement à plusieurs partis. Certaines baisses ont été spectaculaires: cas de la Roumanie où le chiffre est tombé de 34 à moins de 4%. Cela s'explique notamment par le fait que, dans ces pays, la réalité du pouvoir était exercée non

¹ Women in Action, 1994.

par les parlements mais par les organes directeurs du parti unique qui contrôlait le gouvernement. Et dans ces organes, les femmes ne représentaient que 5% des cadres de direction².

83. Au niveau ministériel, les femmes n'occupent environ que 4% des postes dans le monde. En 1990, elles occupaient plus de 20% des postes ministériels dans quatre pays (Bhutan, Colombie, Norvège et Suède), 10% ou plus dans 17 autres pays et aucun poste du tout dans plus de 80. En outre, la plupart des ministères dirigés par les femmes relèvent des domaines considérés traditionnellement comme proches de leurs préoccupations tels que la santé, les affaires sociales, la culture, l'éducation et les affaires féminines. Comme de tels ministères bénéficient souvent d'une faible priorité dans de nombreux pays, les femmes dans ces ministères manquent de ressources financières et humaines. Néanmoins, elles ont pu apporter des contributions considérables dans ces domaines, mais n'ont pu rien faire pour les domaines du commerce, des finances, de la justice, de la défense et des affaires étrangères, ayant été tenues à l'écart des ministères concernés.

84. Peu de femmes atteignent le niveau de Président ou de Premier Ministre de leur pays. En 1991, il n'y avait que huit femmes chefs d'Etat ou de gouvernement élues, ce qui représentait le plus grand nombre jamais atteint dans l'histoire. En fait, il n'y a au total que 22 femmes chefs d'Etat ou de gouvernement élues dans l'histoire de l'humanité et toutes sont encore vivantes à l'exception de deux. Plusieurs femmes ont joué des rôles de premier plan dans la politique mondiale en tant que chefs d'Etat ou de gouvernement, notamment Indira Gandhi de l'Inde et Margaret Thatcher du Royaume-Uni. Toutefois, la plupart des femmes qui sont arrivées à ce niveau sont seules au sommet et peu d'entre elles ont vraiment frayé la voie pour permettre à d'autres femmes d'atteindre des niveaux élevés au sein du gouvernement. Une exception est Glo Bruntland qui, en tant que Premier Ministre de Norvège, a nommé un cabinet comprenant 50% de femmes³.

85. Même là où leurs pourcentages sont les plus élevés aux postes de responsabilité dans les organes législatifs et exécutifs, comme dans les pays scandinaves, la participation des femmes aux échelons supérieurs des conseils d'administration d'organismes privés, de compagnies et d'autres institutions puissantes est extrêmement faible. En 1991, en Grande-Bretagne, les femmes ne constituaient que 7% des hauts cadres dans l'industrie, 5% des sous-secrétaires de la fonction publique, 3% des professeurs d'université et 2% des recteurs des d'universités britanniques. En Australie, en 1989, elles occupaient 5 des 35 postes de l'Australian Council of Trade Unions (conseil des syndicats d'Australie), alors qu'on ne comptait qu'une femme parmi les 80 membres du Business Council of Australia (conseil national du patronat). Aux Etats-Unis en 1991, il y avait seulement 17% de femmes dans les organes législatifs, seulement 10,5% dans les conseils d'administration des compagnies qui contrôlent une bonne partie de l'économie du pays et 9% dans les comités exécutifs de l'American Federation of Labor (fédération américaine des travailleurs). En effet, en 1989, seuls 3% des hauts gestionnaires américains et 8% de leurs homologues britanniques étaient des femmes. Pour l'Europe dans son ensemble, il n'y a que 11% de femmes au sommet⁴.

86. La rareté des femmes à des postes politiques et à des postes de responsabilité est donc un phénomène mondial. De tout temps, les hommes ont monopolisé et dominé les postes de décision stratégiques. En effet, les femmes qui ont dans le passé exercé un grand pouvoir politique de leur propre chef étaient si rares qu'elles entraient dans la légende. Il est également intéressant de noter que la majorité des femmes qui ont ces dernières années occupé les fonctions les plus élevées de l'Etat ont commencé par une association avec un éminent homme politique, par exemple Mme Peron d'Argentine, Mme Bandaranaike de Sri Lanka, Mme Indira Gandhi de l'Inde, Mme Corazon Aquino des Philippines et Mme Benazir Bhutto du Pakistan.

² Ibid.

³ Nzomo, 1992.

⁴ Willis, 1991.

Quelques-unes cependant telles que Margaret Thatcher et Glo Bruntland se sont hissées à des positions politiques prééminentes malgré l'absence d'affiliation politique de ce type.

87. Cet aperçu mondial de la situation des femmes au niveau de la prise de décision dans les affaires publiques fait apparaître clairement que la lutte des femmes pour l'équité entre les sexes a beaucoup progressé jusqu'ici mais rencontre toujours des obstacles. En dépit de l'avènement du suffrage universel, du relèvement de leur niveau d'éducation, de l'accroissement de leurs revenus et d'une plus grande participation à la vie publique, les femmes demeurent partout marginalisées et scandaleusement sous-représentées dans les domaines de la vie publique où sont prises les grandes décisions et élaborées les politiques importantes. Et pourtant, elles constituent au moins la moitié de la population de l'ensemble des pays du monde, elles représentent au moins la moitié de l'électorat dans tous les pays et accomplissent bon nombre de rôles de production et de procréation importants. En raison de leur nombre, elles sont en mesure de décider de la direction politique.

88. Le reste de la présente étude est donc un examen et une analyse des tendances de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, à la prise de décision au niveau politique et au processus de démocratisation en Afrique. Ladite étude porte entre autres sur la condition de la femme aux postes de direction à divers titres dans la publique, dans la conduite des affaires de l'Etat et dans la prise de décision. Elle fait également le point des réalisations enregistrées et des obstacles rencontrés jusqu'ici pour proposer certaines recommandations/stratégies afin d'accroître les qualifications des femmes et les faire participer davantage à la vie politique et à la prise de décision.

89. Dans la poursuite de cet objectif, l'étude est centrée sur l'expérience africaine, et part de l'étude de cas du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie tout en citant certains exemples pris dans d'autres pays africains.

III. CONDITION DE LA FEMME AUX POSTES D'ADMINISTRATION ET DE RESPONSABILITE AU KENYA ET EN REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

90. Dans la présente étude, on a mené une recherche approfondie pour trouver le nombre exact de femmes à des postes de responsabilité clefs au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Cette recherche a révélé qu'il y a en fait dans les deux pays très peu de femmes qui peuvent être considérées comme étant au sommet dans la prise de décision au sein des organisations et des institutions où elles travaillent. Toutefois, bon nombre de femmes ont été trouvées bloquées à des postes de cadre de niveau intermédiaire et inférieur dans différentes institutions publiques. Mais les postes de gestion les plus élevés ont d'une façon ou d'une autre échappé à la plupart d'entre elles. La grande majorité de ces femmes, dont certaines ont des références impeccables, semblent avoir atteint le plafond de verre invisible qu'elles ne pourront jamais dépasser pour parvenir au sommet.

A. Kenya

91. A titre de comparaison, il a été constaté que le secteur public avait plus de femmes à des postes de responsabilité clefs que le secteur privé. C'est ainsi que sur 15 femmes trouvées dans l'étude, seules six étaient employées dans le secteur privé. La plupart des femmes occupant des postes de gestion dans le secteur privé étaient regroupées à des postes de niveau intermédiaire, essentiellement en tant que gestionnaires chargés des relations publiques et de la commercialisation dans diverses firmes multinationales basées dans le pays. Fait très révélateur, l'étude a fait apparaître la présence d'une seule femme occupant le poste de contrôleur financier qui est un poste de cadre. Cependant, de nombreuses femmes ont été trouvées dans le secteur privé en qualité de travailleuses indépendantes gérant leurs propres affaires. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 1, dans les secteurs privé et public, la plupart des femmes sont concentrées sur des emplois stéréotypés, peu rémunérateurs, peu qualifiés et à forte intensité de main-d'oeuvre.

Tableau 1. Présence des femmes dans la population active, 1970-1989

Année	Taux d'activité des femmes au sein de la population active totale, 1970-1989 (en pourcentage)			
	Secteur privé	Secteur public	Travailleuses indépendantes	Total
1970	14,2	14,5	14,5	14,4
1975	14,7	17,5	16,8	16,3
1983	17,2	18,4	29,4	29,4
1984	17,8	19,6	30,8	30,8
1985	18,5	20,7	35,0	35,0
1986	18,3	22,5	38,6	38,6
1987	21,5	22,1	36,0	36,0
1988	22,6	21,6	37,0	37,0
1989	21,2	20,9	36,3	36,0

Source : République du Kenya, Economic Surveys. Urban Labour Force Survey et Women's Bureau

92. En outre, comme il ressort du tableau 2, concernant l'emploi salarié par secteur et par sexe, les femmes étaient concentrées dans le secteur de l'agriculture et celui des services.

Tableau 2. Emploi salarié par secteur et par sexe, 1984, 1991-1992
(en milliers de personnes)

Secteur	1984		1991		1992	
	H	F	H	F	H	F
Agriculture et sylviculture	196,9	39,7	207,0	65,0	208,0	64,4
Industries extractives	4,0	0,1	3,4	0,9	3,5	0,9
Production manufacturière	138,1	15,0	167,5	21,4	167,6	22,0
Electricité et eau	18,2	1,2	19,2	3,2	19,1	3,2
Bâtiment et travaux publics	47,5	1,7	68,3	4,1	69,1	4,3
Commerce de gros, de détail, restauration et hôtellerie	71,2	13,5	97,8	18,9	98,3	20,0
Transports et communications	40,8	8,3	65,2	11,0	66,2	10,7
Finances, assurances, immobilier et services commerciaux	40,9	9,3	51,5	14,8	51,8	15,0
Services collectifs, sociaux et autres destinés aux particuliers	348,5	122,6	443,8	178,7	426,7	211,8
Total	906,1	211,4	1123,7	318,0	1110,3	352,3

Source : République du Kenya, Economic Surveys, 1986 et 1993.

93. Le tableau 3 indique clairement que non seulement en 1991 les femmes ne représentaient que 20% du nombre total d'employés du secteur public, mais aussi elles étaient concentrées aux échelons inférieurs (groupes d'emplois A à G qui concernent les messagers, les employés, les copistes et les secrétaires). A partir du groupe d'emplois H qui est le point d'entrée caractéristique des diplômés d'université au Kenya, le nombre des femmes commencent à baisser rapidement, si bien qu'au sommet (groupes d'emplois S et T), il n'y a aucune femme du tout. En fait, si l'on devait s'en tenir strictement à la répartition par sexe des employés selon le groupe d'emplois, on pourrait aisément conclure qu'il n'y a pas de femmes du tout à l'échelon supérieur de la prise de décision dans le secteur public au Kenya. D'ailleurs, ce raisonnement permet de soutenir que certaines des femmes trouvées à des postes de responsabilité supérieurs telles que les femmes magistrats de la Cour suprême, peuvent être considérées comme étant à un niveau légèrement inférieur, car les vrais détenteurs du pouvoir dans le système judiciaire sont le Président de la Cour suprême et le Procureur général, qui ont tous deux toujours été des hommes. Malgré tout, il ressort nettement des tableaux 1, 2 et 3 que les femmes sont marginalisées aux postes de responsabilité supérieurs et dans le secteur public. Plus précisément, lorsqu'on examine les divers sous-secteurs du secteur public, cette réalité devient encore plus évidente et s'impose encore plus.

Tableau 3. Emploi dans le secteur public, par groupe

Groupe d'emplois	Nombre total			Pourcentage de femmes
	Hommes	Femmes	Total	
A	41 477	12 060	53 537	22,5
B	9 235	2 815	12 050	23,4
C	18 257	6 004	24 261	24,7
D	24 885	10 457	35 342	29,6
E	15 122	3 318	18 440	18,0
F	62 470	14 296	76 766	18,6
G	18 249	4 595	22 844	20,1
H	9 931	2 344	12 275	19,1
J	5 460	823	6 283	13,1
K	5 032	916	5 948	15,4
L	2 748	472	3 220	14,7
M	1 203	163	1 366	11,9
N	603	47	650	7,2
P	280	15	295	5,1
Q	140	6	146	4,1
R	78	5	83	6,0
S	17	0	17	0,0
T	4	0	4	0,0
	215 191	58 336	273 527	

Source : République du Kenya, Directorate of Personnel Management, 1991.

94. Dans le domaine politique, la participation des femmes à la prise de décision a été insignifiante et n'a de toute façon jamais été au niveau supérieur. En fait, durant les six premières années de l'indépendance du Kenya (1963-1969), il n'y avait aucune femme représentante du peuple dans l'organe législatif national. Comme il ressort du tableau 4, la première femme élue membre du Parlement est entrée à l'Assemblée nationale du Kenya en 1969 et une autre femme a été nommée (député). Entre 1969 et 1974, sur le nombre total de députés élus, les femmes constituaient 0,5 et 8% des députés nommés. A l'exception de la période

1974-1979 lorsque la représentation des femmes s'est légèrement améliorée, la tendance générale a été à la marginalisation des femmes dans le processus de prise de décision à l'échelon national. Pendant toutes les années figurant dans le tableau 4, les hommes constituaient plus de 96% des députés élus. En 1991, sur 200 membres du Parlement élus et nommés, il n'y avait que deux femmes élues. De ces deux femmes, une s'asseyait sur le banc des ministres en tant que Vice-ministre de la culture et des services sociaux, avec 69 autres vice-ministres de sexe masculin. En effet, depuis 1974, date à laquelle la première femme a été nommée parmi les ministres pour la première rangée, la position de vice-ministre est la plus élevée qu'une femme ait jamais occupée à l'Assemblée nationale du Kenya. De plus, il n'y a jamais eu plus d'une femme occupant cette position à quelque moment que ce soit et la seule femme vice-ministre concernée a toujours été nommée au Ministère "sans enjeu" de la culture et des services sociaux.

Tableau 4. Nombre de députés de l'Assemblée nationale, par sexe et par année d'élection

Année d'élection	Députés élus				Députés nommés			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1969	154	99,4	1	0,7	11	91,7	1	8,3
1974	152	96,8	5	3,2	10	83,3	2	16,7
1979	155	98,1	3	1,9	11	91,7	1	18,2
1983	157	99,4	1	0,6	9	81,8	2	18,2
1988	186	98,9	2	1,1	10	100,0	0	0,0
1992	182	96,8	6	3,2	12	100,0	0	0,0

Source : République du Kenya, Supervisor of Elections, Attorney-General's Chambers.

95. Dans la hiérarchie du parti au pouvoir, la KANU, les femmes éprouvent encore plus de difficultés à participer au niveau de l'exécutif national (à part l'unique femme qui depuis 1989 occupe le poste de directeur des questions relatives aux femmes et aux jeunes au secrétariat du parti au pouvoir). En effet, dans la hiérarchie du parti au pouvoir, les femmes ont toujours été reléguées à la situation de simples membres ordinaires ou de responsables de l'aile féminine non dotée d'autorité.

96. La participation des femmes à la politique et à la prise de décision est, au cours des 30 dernières années, demeurée très faible, tant quantitativement que qualitativement. A ce jour, seules deux femmes se sont hissées au poste de responsabilité supérieur dans la structure des pouvoirs locaux, le poste de maire. Et c'était il y a près de 20 ans. Actuellement, en dépit de l'instauration du multipartisme en décembre 1991, il n'y a aucune femme assumant la charge de maire dans aucune des nombreuses municipalités du pays. Cependant, les élections générales de décembre 1992 ouvertes à plusieurs partis ont abouti à l'élection de 50 conseillères - soit le nombre le plus élevé jamais atteint dans le Kenya indépendant. Le tableau 5 indique que les 50 conseillères actuellement en fonctions représentent 2,7% du nombre total des conseillers élus dans tout le pays lors des élections de décembre 1992.

Tableau 5. Nombre de conseillers élus, par sexe, en 1992

Autorités	Nombre de conseils	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage de femmes
Conseils de comté	45	1 005	24	1 029	2,3
Conseils urbains	27	165	2	167	1,2
Conseils municipaux	34	339	15	354	4,2
Conseils de cité "City councils"	1	51	4	55	7,3
Conseils de villes "Town councils"	31	226	5	231	2,2
Total	138	1 786	50	1 836	2,7

Source : Kenya Gazette, Nairobi, 18 février 1993, Vol. XCV, no.13.

97. Pour ce qui est de la sécurité et des forces armées, les femmes n'ont jamais atteint les échelons élevés de la hiérarchie militaire, comme par exemple le grade de commandant de l'une quelconque des trois armées. De même, aucune femme n'a jamais été commissaire hors classe adjoint de la police. Trois femmes ont jusqu'ici occupé le poste de commissaire de police assistant qui est à deux grades du sommet. Dans la puissante administration provinciale relevant de l'Etat, la plupart des femmes occupent le poste relativement sans influence de responsable divisionnaire, à cheval entre la puissante position des chefs et des sous-chefs locaux qui sont invariablement des hommes et celle de commissaire de district et de commissaire provincial, jusqu'ici aussi occupées par des hommes. En fait, dans la fonction publique tout entière, les postes de responsabilité élevés occupés par des femmes représentent seulement environ 9% du total à ce jour.

98. Dans le système judiciaire, comme il a déjà été fait observer, la position de responsabilité la plus élevée qu'une femme ait jamais occupée est le poste de juge à la Cour suprême. Le poste le plus haut dans cette institution est celui de Procureur général. En outre, aucune des femmes juges à la Cour suprême n'est membre de la Cour d'appel - qui prime au Kenya - bien qu'il y ait certains sièges vacants. A l'heure actuelle, il y a quatre femmes juges à la Cour suprême qui ont été nommées entre 1982 et 1992. Comme il ressort du tableau 6, les femmes constituaient moins de 18% des effectifs totaux du système judiciaire durant la période 1985-1989. En tout état de cause, la majorité des femmes dans ce système occupaient des positions subalternes, allant de celle de magistrat résident ("Resident Magistrate") à celle de magistrat de district ("District Magistrate"), soit 11 catégories.

99. Dans le secteur de l'administration, la majorité des femmes, ainsi que l'a déjà fait apparaître le tableau 3, sont à des niveaux de cadres intermédiaires, comme ceux de secrétaires assistants et de sous-secrétaires hors classe assistants. Très peu de femmes ont réussi à atteindre la position de secrétaire permanent principal adjoint et deux seulement ont été secrétaires permanents, pour occuper ainsi le poste administratif le plus élevé de tout ministère au Kenya, les ministres étant les chefs politiques et les patrons d'ensemble des ministères. En 1986, le Président Moi a nommé sept femmes à des postes de responsabilité clés dans sept sociétés relevant de l'Etat. Toutefois, beaucoup d'entre elles ont été depuis relevées de leurs fonctions pour diverses raisons et n'ont pas été affectées ailleurs aux mêmes postes haut placés ou à des postes équivalents.

Tableau 6. Effectifs de la Justice, par sexe, 1985 et 1989

Grade	1985				1989			
	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage de femmes
Procureur général	1	0	1	0,0	1	0	1	0,0
Juge à la Cour suprême	28	1	29	3,4	36	2	38	5,3
"Magistrat en chef"	1	0	1	0,0	1	0	1	0,0
"Magistrat résident" hors classe	13	1	14	7,1	19	2	21	9,5
"Magistrat résident"	21	16	37	43,2	23	16	39	41,0
"Magistrat résident par intérim"	26	2	28	7,1	27	3	30	10,0
Magistrat de district catégorie II	23	11	34	32,4	34	25	59	42,4
Magistrat de district catégorie I	19	0	19	0,0	19	0	19	0,0
Magistrat de district catégorie II	40	0	40	0,0	48	0	48	0,0
Magistrat de district catégorie III	16	1	17	5,8	21	3	24	12,5
Cadi (y compris le Cadi en chef)	9	0	9	0,0	9	0	9	0,0
Total	197	32	229	13,9	238	51	289	17,6

Source : République du Kenya, Judicial Service Commission.

100. Si beaucoup de femmes sont employées dans le secteur de l'éducation, elles n'y occupent pas de postes de responsabilité essentiels, sauf dans les écoles primaires et secondaires, allant principalement des jardins d'enfants aux établissements d'enseignement secondaire où on peut couramment trouver des femmes à la tête. Cependant, le pouvoir et l'influence exercés à ce niveau se limitent à l'administration quotidienne des affaires de l'établissement tandis que les décisions importantes de gestion sont prises par le conseil d'administration de l'établissement qui n'est pas nécessairement dirigé par le chef de l'établissement. Au-delà de l'établissement d'enseignement secondaire, on n'a pas pu trouver de femmes occupant une place de responsabilité. C'est ainsi que dans toutes les cinq universités publiques du Kenya, il n'y avait aucune femme occupant un poste pouvant être considéré comme de responsabilité au niveau supérieur - celui de recteur. La première femme recteur de l'Université de Nairobi a été nommée en mai 1994 et une autre femme occupe le poste de directeur de l'une des facultés de l'Université. Quelques femmes ont à diverses époques été nommées présidentes de leurs départements d'enseignement, au poste de doyen et de directeur de faculté. Les femmes sont absentes aux postes de responsabilité élevés des établissements d'enseignement supérieur, bien que nombre d'entre elles soient actuellement titulaires d'un doctorat dans diverses disciplines et que quelques-unes aient une expérience pouvant aller de 20 à 25 ans dans l'enseignement.

101. Dans le secteur de la santé, les femmes sont concentrées dans le secteur du personnel soignant (celui des infirmiers). Et si le poste le plus élevé en matière d'infirmierie - surveillant général en chef des hôpitaux - a toujours été occupé par une femme, la gestion du grand établissement de santé dont relève l'infirmierie n'a jamais vraiment été dévolue à des femmes. A titre d'exemple, le poste de directeur de la santé publique

n'est jamais revenu à une femme. Pourtant le nombre de femmes médecins qualifiées s'accroît rapidement depuis 30 ans, certaines d'entre elles étant hautement qualifiées et expérimentées dans leurs domaines de spécialisation précis.

102. Dans le domaine des supports électroniques et de la presse écrite, qui sont si cruciaux s'agissant d'influer sur l'opinion publique et de façonner les attitudes et les valeurs populaires, l'absence des femmes est presque totale aux postes de direction. A la télévision et à la radiodiffusion d'Etat - la Kenya Broadcasting Corporation (KBC) - aucune femme ne s'est jamais retrouvée à un poste de responsabilité de niveau supérieur. La majorité des femmes sont des présentatrices ou occupent des positions administratives subalternes telles que celles de secrétaires, dactylographes, messagers, etc. La presse écrite connaît une situation analogue. Des trois principaux quotidiens paraissant dans le pays, à savoir le Nation, le Standard et le Kenya Times, seul le Standard a une femme à un poste de responsabilité de rang élevé. Au journal au tirage le plus fort, le quotidien Nation, aucune femme n'occupe un poste de responsabilité de rang élevé. En fait, sur 31 postes de cadre du journal Nation, seul un poste de cadre subalterne est occupé par une femme - celui de rédacteur assistant. De plus, sur la totalité des effectifs du journal, il n'y a que 15 femmes sur 96 personnes⁵.

B. République-Unie de Tanzanie

103. En République-Unie de Tanzanie, le statut des femmes dans la prise de décision n'est pas fondamentalement différent de ce qu'il est au Kenya, bien qu'il y ait, dans certains secteurs, relativement plus de femmes à des postes de responsabilité. Dans le processus de prise de décisions politiques par exemple, les femmes sont en plus grand nombre en Tanzanie qu'au Kenya. C'est ainsi qu'au Kenya une femme n'a jamais été ministre à part entière alors qu'en Tanzanie continentale, les femmes sont représentées à ce niveau depuis 1965, à l'exception de la période 1975-1980 pendant laquelle aucune femme n'occupait un tel poste. Comme l'indique le tableau 7, dès 1965, il y avait trois femmes ministres en Tanzanie continentale à un moment où les femmes n'étaient pas du tout représentées au Parlement au Kenya.

Tableau 7. Tanzanie : nombre de ministres, 1965-1990

Année	Total	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
1965	31	3	10	28	90
1970	15	1	7	14	93
1975	24	0	0	24	100
1980	33	3	9	30	91
1985	30	3	10	27	90
1990	25	3	12	22	88

Source : République-Unie de Tanzanie, Women and Men in Tanzania, Bureau de statistique, Dar-es-Salaam, 1992.

⁵ Daily Nation, 24 décembre 1993.

104. A Zanzibar, où l'on dispose de statistiques depuis 1983, la proportion des femmes occupant des postes ministériels est semblable à celle de la Tanzanie continentale, comme il ressort du tableau 8, avec toutefois des fluctuations des nombres et pourcentages réels dans le temps. Ainsi, en 1965, la proportion de femmes ministres dans le continent était de 10% avant de chuter à 0% en 1975 pour remonter à 9% de 1980 jusqu'en 1990 lorsque la réduction du nombre total de ministres a fait monter la proportion de femmes à 12% même s'il n'y avait toujours que trois femmes dans le gouvernement. A Zanzibar, par conséquent, la proportion des femmes aux postes ministériels a fluctué entre 9% dès 1983 et 0% en 1985 pour atteindre le record actuel de 12%.

Tableau 8. Zanzibar : Nombre de ministres, 1983-1990

Année	Total	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
1983	11	1	9	10	91
1984	10	1	10	9	90
1985	12	0	0	12	100
1986	12	1	8	11	92
1988	10	1	10	9	90
1989	11	2	18	9	82
1990	14	3	21	11	79

Source : République-Unie de Tanzanie, Women and Men in Tanzania, Bureau de statistique, Dar-es-Salaam, 1992.

105. En dépit d'une situation meilleure en Tanzanie qu'au Kenya dans le domaine politique, la proportion de postes ministériels occupés par des Tanzaniennes est insignifiante par rapport à celle de ces postes occupés par des hommes. Par ailleurs, si nous faisons la distinction entre les sièges de parlementaire électifs et ceux pourvus par nomination, il apparaît clairement que la plupart des femmes parlementaires doivent leur statut au système de quotas et n'ont pas remporté de vraies élections. Par exemple, en Tanzanie continentale, seule une femme a été élue au Parlement national de 1985-1990, tandis qu'aux élections nationales de 1990, deux femmes ont de justesse remporté des sièges de député après avoir disputé des élections régulières⁶ (voir également tableau 9). La proportion de femmes parlementaires de 1961 à ce jour reflète une tendance semblable à la marginalisation des femmes dans le processus de prise de décisions politiques.

⁶ Kiondo: 1994.

Tableau 9. Proportion de députés (femmes et hommes) élus et nommés au Parlement de 1990.

	Femmes	Hommes	Total
Membres élus dans les circonscriptions	2	217	219
Membres élus dans les organisations populaires	4	11	15
Sièges réservés aux femmes	15	0	15
Total	21	228	249

Source : Mukandala & Othman (ed.), Liberalization and Politics in Tanzania 1994.

Tableau 10. Membres du Parlement, par sexe, 1961-1990

Année	Total	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
1961	80	6	8	74	92
1965	183	7	7	176	96
1970	202	8	4	194	96
1975	234	16	7	218	93
1980	239	26	11	213	89
1985	244	27	11	217	89
1990	248	28	11	220	89

Source : République-Unie de Tanzanie, Women and Men in Tanzania, Bureau de statistique, Dar-es-Salaam, 1992.

106. Comme l'indique le tableau 10, en Tanzanie continentale en 1961, il y avait 6 femmes membres du Parlement représentant 8% du total. Le nombre est passé à 8 en 1970 mais le pourcentage a baissé à 4 pour toutefois remonter à 11% en 1980 et rester à ce niveau jusqu'au en 1990, avec 8 femmes députés sur un total de 248 députés. A Zanzibar, les femmes constituaient 11% de la Chambre des représentants en 1985 et 15% en 1980. Il y avait une femme ministre en 1985 et 3 en 1990. Dans la hiérarchie du parti, les femmes sont généralement peu nombreuses aux échelons supérieurs de la prise de décision. C'est ainsi que dans le Comité exécutif national, y compris le Comité central du parti au pouvoir -Chama Cha Mapinduzi (CCM) - le pourcentage de femmes par rapport aux hommes a varié de 0% (pour le Comité central) en 1967 à 15% (pour le Comité exécutif national) en 1989 (voir tableau 11). De plus, seul un des 25 sièges de président du Comité régional du CCM est occupé par une femme. Six des 40 des représentants régionaux et 4 des secrétaires régionaux du CCM sont des femmes. Les femmes les plus nombreuses étaient toutefois celles occupant les 10 sièges réservés par le système de quotas aux femmes.

Tableau 11. Tanzanie : Membres du Comité exécutif national et du Comité central du parti au pouvoir, 1967-1987

Année	Comité exécutif national			Comité central		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
	Nombre	%	%	Nombre	%	%
1967	70	9	91	11	0	100
1972	71	9	91	26	12	89
1977	122	6	94	42	14	86
1982	176	12	88	18	6	94
1987	171	15	85	20	5	95

Source : République-Unie de Tanzanie, Women in Tanzania, Bureau de statistique, Dar-es-Salaam, 1992.

107. Durant l'ère du multipartisme, le statut dans les nouveaux partis au pouvoir ou d'opposition qui ont vu le jour n'est guère meilleur à celui du CCM. Bien que la plupart des nouveaux partis se soient attaqués à la question des droits des femmes et des problèmes relatifs à la discrimination en fonction du sexe dans leurs manifestes, la représentation des femmes dans la hiérarchie de la prise de décision de ces nouveaux partis reste insignifiante⁷. En effet, à l'exception de la Tanzania Democratic Alliance (TADEA), dont la présidente est une femme, les partis d'opposition ont des hommes à leur tête. Et lorsque les femmes se voient attribuer un poste de rang très élevé, il y a des chances que ce soit dans le secteur traditionnel réservé conformément aux stéréotypes. A titre d'exemple, dans le Chama Cha Demokrasia na Maendeleo (CHADEMA), le secteur des affaires féminines et celui des jeunes sont sous la houlette d'une femme⁸.

108. Dans l'administration locale et régionale, les femmes en Tanzanie sont également sous représentées aux postes de responsabilité. Par exemple, il ressortait de données disponibles sur six régions (Ruvuma, Mtwara, Iringa, Morogora, Shinyanga, Kagera et Kilimandjaro) qu'elles constituaient 10% des membres des comités de village, 10% des 20 commissaires régionaux, 100% des 82 commissaires de district et 5% des 82 directeurs de district - lesquels sont les principaux administrateurs au niveau du district et il n'y avait aucune femme directrice régionale du développement⁹.

109. Dans la fonction publique nationale, dès 1993 il n'y avait qu'une femme sur 20 secrétaires principaux, une sur 23 directeurs de la main-d'oeuvre et de l'administration, deux sur les 28 ambassadeurs; les femmes constituaient 10% des économistes à des postes de responsabilité, 12% de l'ensemble des juristes, 10% de ceux qui occupaient des postes professionnels au sommet de la hiérarchie, à l'exclusion des médecins, des dentistes, des docteurs vétérinaires (12%) et des professeurs (27%)¹⁰. En 1980, seuls 4%

⁷ Mmuya et Chaligha, 1992.

⁸ The Express: 6/9/94.

⁹ United Republic of Tanzania, 1993.

¹⁰ TGNP, 1993.

des 1636 cadres et administrateurs de haut rang étaient des femmes. Et tout comme au Kenya, il n'y a aucune femme commandant des forces armées ni aucune femme commissaire de police.

110. En fait, en Tanzanie tout comme au Kenya, la majorité des femmes occupant des emplois du secteur public sont concentrées au bas de l'échelle professionnelle. Comme le montre le tableau 12, près de 62% des femmes sont au bas de l'échelle de l'emploi tandis qu'environ 0,7% seulement sont au sommet des postes de direction en tant que directeur de la main-d'oeuvre et de l'emploi¹¹. En tout état de cause, les femmes sont essentiellement concentrées dans les professions peu qualifiées, mal rémunérées et non dotées d'autorité (voire tableau 13).

111. Dans le système judiciaire, les femmes en Tanzanie représentent 20% du personnel total mais sont reléguées aux échelons les plus bas. Les postes les plus haut placés dans le système judiciaire, ceux de Président de la Cour suprême et de Procureur général, sont détenus par des hommes. Il n'y a aucune femme au sein de la cour la plus haute, la Cour d'appel, composée de sept juges; seul un des 34 juges de la Haute cour est une femme il y a sept femmes sur 28 magistrats résidents principaux, 10 sur 51 magistrats résidents, 21 sur 165 magistrats de district et 173 sur 834 magistrats de tribunaux de première instance¹².

Tableau 12. Femmes gestionnaires de personnel dans les ministères

Poste	Hommes		Femmes		Pourcentage total de femmes	
	Nombre	%*	Nombre	%*	Total	% femmes
Directeur du personnel et de l'administration	22	4	1	0,7	23	4
Gestionnaire de personnel principal	11		1		12	8
Gestionnaire de personnel principal, catégorie II	57	13	5	4	62	8
Gestionnaire de personnel hors classe, catégorie I	74		7		81	9
Gestionnaire de personnel hors classe, catégorie II	138	40	39	33	177	22
Gestionnaire de personnel catégorie I	64		11		75	15
Gestionnaire de personnel catégorie II	81		48		129	37
Gestionnaire de personnel catégorie III	84	43	28	62	112	25
Total	531	100	140	100	671	21

Source : Joyce Shadi, "Sexual Harassment of Women...", 1991 et TGNP, 1993.

* Cette colonne indique le pourcentage des fonctionnaires à différents niveaux.

¹¹ Shadi, 1991 and TGNP, 1993.

¹² TGNP, 1993.

Tableau 13. Tanzanie : Employés de niveau supérieur et moyen, par spécialité (1980)

Poste ou spécialité	Total	Femmes (%)
Physiciens	597	6
Agents des navires, architectes	868	3
Agents des aéronefs, des navires	70	1
Biologistes	2 255	1
Personnel médical, dentaire, vétérinaire	1 937	12
Statisticiens, mathématiciens	112	11
Infirmières, sages-femmes	2 174	69
Economistes	552	10
Comptables	1 978	8
Juristes	104	12
Enseignants	14 861	27
Auteurs, journalistes	184	13
Sculpteurs, peintres, photographes	415	4
Artistes du spectacle	55	3
Autres professions	2 290	16
Administrateurs, gérants	1 636	3
Religieux	9 677	31
Vendeurs	633	14
Travailleurs du secteur des services	616	18
Autres	7 973	8
Total	48 987	27

Source : TGNP, 1993.

112. Dans le cabinet du Procureur général, la présence des femmes est relativement plus importante que dans les autres secteurs professionnels. Il y a jusqu'à 36% de femmes y occupant des emplois professionnels et techniques. Toutefois, l'ensemble des six premiers postes en rang d'importance (Principal State Attorneys soit procureurs d'Etat principaux), après le Procureur général, sont occupés par des hommes. Les femmes sont surreprésentées aux échelons inférieurs, dénués de pouvoir de décision, à savoir les rédacteurs parlementaires assistants (voir tableau 14).

Tableau 14. Tanzanie : Gens de justice, femmes et hommes (cabinet du Procureur général)

Poste	Femmes	Hommes
Procureur d'Etat principal	0	3
Procureur d'Etat principal, catégorie II	0	3
Procureur d'Etat hors classe, catégorie I	3	3
Procureur d'Etat hors classe, catégorie II	4	8
Procureur d'Etat, catégorie I	2	6
Procureur d'Etat, catégorie II	4	19
Procureur d'Etat, catégorie III	11	19
Administrateur assistant hors classe, type I	1	1
Administrateur assistant, type I	1	0
Administrateur assistant, type II	1	1
Rédacteur assistant hors classe	2	0
Rédacteur parlementaire assistant, catégorie I	1	0
Rédacteur parlementaire assistant, catégorie II	4	1
Fonctionnaire d'administration	1	1

Source : TGNP, 1993.

113. Il convient également de faire observer que le Président de l'importante institution chargée d'examiner et d'améliorer le système judiciaire du pays, la Commission de réforme des lois, est aussi un homme. La première Tanzanienne ministre de la justice, Julie Mannings, siège également en qualité de commissaire dans cet organe juridique, mais apparemment avec moins de pouvoir¹³.

114. Dans le secteur commercial, la présence des femmes en tant que responsables est également insignifiante en Tanzanie. Il ressort des statistiques disponibles qu'en 1988, il n'y avait qu'une femme sur un total de 450 présidents de conseil d'administration de compagnie et de société, aucune femme sur 40 présidents directeurs généraux de sociétés et une femme sur 409 directeurs généraux.

IV. STATUT DES FEMMES DANS LA PRISE DE DECISION DANS D'AUTRES PAYS AFRICAINS

115. Bien que dans la présente étude, on n'ait pas procédé à une enquête systématique sur le statut des femmes dans la prise de décision dans d'autres pays africains, une étude précédente¹⁴ indique que dans les autres pays, la situation est semblable et comparable à celle qui prévaut au Kenya et en Tanzanie.

¹³ L'auteur du présent document a essayé d'interviewer l'intéressée concernant le travail de la Commission, mais elle a décliné tout commentaire et l'a plutôt renvoyé à la présidence de la Commission.

¹⁴ Nzomo, 1993

116. Au Zimbabwe par exemple, il a été démontré que les femmes ne constituent que 9% des catégories supérieures d'emplois dans le secteur public, 10% des conseillers des organes de l'administration locale; et il y a 11 femmes députés sur 140 membres du Parlement, 4 femmes ministres et 3 vice-ministres. Dans l'organe de décision suprême du parti au pouvoir - le Poliburo - il n'y a qu'une femme sur 15 membres¹⁵.

117. En Zambie, une étude menée en 1985 a fait apparaître que *"très peu de femmes occupent de hautes charges électives ou pourvues par nomination. Il n'y avait qu'une femme secrétaire permanente dans un département ministériel en 1989, et une poignée de femmes professionnelles se sont hissées dans la hiérarchie pour devenir directrices et directrices générales dans les sociétés d'Etat et les compagnies privées. De ce fait, les femmes sont essentiellement écartées des salles de conseils d'administration, de salles de délibération et d'autres arènes où les responsables gouvernementaux et les hauts fonctionnaires de l'Etat de sexe masculin prennent les décisions"*¹⁶. Cette situation ne semble pas avoir changé considérablement dans les années 90 ainsi qu'il ressort des résultats des élections de 1991 ouvertes à plusieurs partis. Le premier parlement pluraliste de Zambie ne compte pas une seule femme ministre, bien qu'il y ait six femmes députés¹⁷.

118. Pareillement, il ressort d'une étude réalisée sur la situation des femmes au Sénégal qu'*aucune femme n'a jamais été nommée à la tête d'un des ministères puissants tels que ceux chargés de la planification économique, des finances, de la justice ou des affaires étrangères. La majorité des femmes au sein de la population active occupent des postes subalternes de dactylographe, d'employé, de secrétaire et d'ouvrier non qualifiés par exemple. Par ailleurs, ce sont les hommes qui tiennent les rênes de l'Etat, possèdent la plupart des entreprises et constituent la plupart des professeurs d'université. En outre, ce sont eux qui négocient au nom de la famille avec l'Etat ou les banques et qui en général obtiennent les titres de propriété de la terre familiale*¹⁸. Une autre étude sur le Sénégal arrive à une conclusion semblable et fait remarquer en particulier que *les femmes font l'objet de discrimination dans l'embauche et les promotions. Pour ce qui est de l'administration et les emplois de bureau, elles sont au bas de la hiérarchie en dépit de leur compétence professionnelle*¹⁹.

119. En Ouganda, tout comme en Tanzanie, le Gouvernement du Président Museveni a institué un système de quotas pour la représentation des femmes au Parlement. C'est ainsi qu'en 1993, il y avait 43 femmes membres du Parlement sur un total de 263 membres, 3 femmes ministres sur un total de 30 ministres et 2 vice-ministres sur un total de 10. Cependant, sur les 43 femmes membres du Parlement, 38 avaient été élues sur la liste spéciale de sièges réservés aux femmes et 2 seulement avaient été élues après s'être présentées régulièrement contre des hommes. Des 3 qui restent, l'une est nommée et 2 figurent parmi les membres honoraires du Parlement, qui doivent leur siège à leur contribution à la lutte de libération²⁰. Toutefois, il a été fait observer qu'en dépit du nombre relativement grand de femmes membres du Parlement en Ouganda (par comparaison avec des pays comme le Kenya et la Tanzanie), la situation n'a toujours pas changé en faveur des autres femmes. A cet égard, Tamale déclare:

¹⁵ Nzomo, 1993.

¹⁶ Keller, 1989.

¹⁷ Longwe et Clark, 1991.

¹⁸ Callaway et Crevey, 1989.

¹⁹ Sow, 1989.

²⁰ Tamale, 1993, p. 7.

"La grande majorité des femmes membres du Parlement ne sont pas seulement passives, mais elles sont inconscientes de la discrimination en fonction du sexe... les mécanismes permettant d'élire des femmes font de l'objectif de la représentation une supercherie. Ces représentantes sont élues par un collège constitué essentiellement d'hommes... Il se trouve que bon nombre de femmes qualifiées et extrêmement compétentes sont laissées de côté.. la phallocratie règne toujours dans notre société"²¹.

120. Dans la même étude, on note aussi les faibles niveaux de représentation des femmes aux postes de responsabilité de rang élevé au niveau de la justice pour le Kenya et la Tanzanie. A titre d'exemple, l'organe judiciaire suprême, la Cour suprême, ne compte aucune femme. Il y a toutefois quatre femmes juges à la Haute Cour sur un total de 21 juges et quatre femmes magistrats en chef sur un total de 28 ²².

V. FACTEURS EMPECHANT L'ACCES ET LA PROMOTION DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITE SUPERIEURS

121. La dernière section du présent rapport a fait apparaître la tendance continue à la quasi-absence des femmes aux postes de responsabilité supérieurs, eu égard en particulier au Kenya et à la Tanzanie. La présente section tente d'analyser les principales contraintes qui empêchent les femmes d'occuper des postes de responsabilité supérieurs .

A. Facteurs socioculturels

122. L'obstacle majeur identifié au cours de la présente étude est constitué par les croyances et les mythes socioculturels qui interviennent dans le processus de socialisation ainsi que l'enseignement et la formation injustement favorable aux hommes dans lequel la plupart des femmes et des hommes évoluent depuis l'enfance. Les stéréotypes relatifs au sexe et la ségrégation sexuelle appliquée dans l'emploi et l'attribution des rôles dans la vie privée et publique résultent principalement d'un processus de socialisation précoce et de l'endoctrinement par le milieu social. C'est pourquoi par exemple les complexes affichés par les femmes et leur manque de confiance dans leur capacité d'accomplir des fonctions de direction proprement dite avec compétence découlent de cette socialisation en vue de la subordination. Cela n'est guère surprenant, étant donné que sur le plan socioculturel, l'idéologie dominante dans les rapports entre hommes et femmes en Afrique est le patriarcat sur la base duquel les relations sociales en général et lesdits rapports en particulier sont structurés et pratiqués.

123. Toutes les femmes auxquelles l'auteur a parlé dans l'élaboration du présent document se sont accordées pour reconnaître que le facteur socioculturel sous ses diverses manifestations est la barrière la plus forte à la progression de la femme vers les postes de responsabilité au sommet de la hiérarchie dans la vie publique. Ce facteur se manifeste par exemple sous les formes ci-après:

a) Attitudes et actions parentales négatives et rétrogrades vis-à-vis des filles et préférence affichée pour les garçons; et

b) Attitudes négatives des employeurs qui refusent d'embaucher des femmes, à fortiori les promouvoir à des postes de cadre supérieur ou autres postes de rang équivalent dotés d'autorité. Ainsi, pour bénéficier d'une promotion, les femmes doivent faire leurs preuves bien au-delà des normes ordinairement fixées pour les hommes. En effet, la plupart des femmes à des postes de responsabilité élevés interviewées ont déclaré qu'elles avaient dû être les meilleures dans leur domaine pour obtenir leur position

²¹ Tamale, 1993.

²² Ibid.

actuelle et que la lutte contre les barrières socioculturelles reste une caractéristique permanente de leur vie professionnelle.

124. Sur le plan économique, les pratiques coutumières empiètent sur les droits des femmes, que ce soit concernant les facilités de crédit et les prêts ou la prise de décision et la propriété des biens domestiques et autres. Cette situation découle de la conviction que les hommes, par tradition et par nature, sont non seulement les chefs de leurs ménages mais aussi les soutiens de leurs familles. Ce rôle de direction leur confère l'autorité ultime sur les ressources du ménage aussi bien que sur la femme et les enfants. Cette idéologie patriarcale de domination par le mâle et d'exercice du pouvoir et de l'autorité par l'homme sur les femmes dans le domaine économique privé se répercute sur la vie publique.

125. Un autre aspect de l'obstacle socioculturel à la participation des femmes à la prise de décision à un niveau élevé prend de multiples formes. Les traditions socioculturelles africaines tendent à laisser entendre que les rôles publics des femmes sont secondaires et représentent tout juste une activité supplémentaire s'ajoutant à leurs rôles "prémordiaux"²³. Même lorsqu'il existe des services de soutien, ces derniers ne modifient pas l'inégale division actuelle du travail en fonction du sexe. En d'autres termes, les attitudes socioculturelles ont la vie dure. Cela étant, il n'existe aucune solution facile pour une femme qui veut réussir dans sa carrière : *"La plupart des femmes travailleuses doivent jongler avec le mariage et la carrière et le mari favorable qui facilite la promotion professionnelle de sa femme est rarissime"*²⁴. *En fait, la présente étude a révélé que la majorité des femmes, y compris les responsables de rang élevé, semblent avoir accepté l'inégale division du travail en fonction du sexe. La plupart des femmes interviewées considéraient comme allant de soi le fait qu'il leur fallait combiner les rôles domestiques et les rôles professionnels. Donc pour elles, la femme cadre supérieur ayant réussi est celle qui a maîtrisé l'art de "jongler" (appelé par certains l'art de "fixer les priorités et d'équilibrer les rôles")*. La nécessité de mécanisme de réaction à des situations semble être une contrainte majeure à la participation des femmes aux affaires politiques et un obstacle au mouvement féministe. A cet égard, l'observation à laquelle l'auteur est parvenu est que, en raison des multiples rôles joués par les femmes, la majorité de celles qui participent à des activités politiques ou au militantisme féminin sont soit des femmes célibataires (sans la compagnie d'un mari) soit des femmes mariées mais ayant de grands enfants. En outre, pour la majorité des femmes africaines, à cause des corvées et de la survie quotidienne qui prend énormément de temps, la participation à une vie publique à profil élevé est irréaliste. Comme l'a fait observer une vétérane kényenne, le député Phoebe Asiyu :

*"Les femmes kényennes consacrent collectivement 9 millions d'heures chaque jour rien qu'à l'approvisionnement en eau. Imaginez tout le bien que cela ferait à ce pays si elles étaient libérées de cette tâche en leur apportant l'eau potable à proximité de chez elles"*²⁵.

S'agissant de la République-Unie de Tanzanie, Meena a fait remarquer que :

*"Le fardeau supporté par les femmes pour faire face aux crises a des ramifications politiques. A cause de la crise internationale, les femmes doivent travailler plus dur et plus longtemps. Cela réduit le temps qu'elles pourraient consacrer à la participation aux activités politiques"*²⁶.

²³ Sticher et Parpart, 1990; A. Imam et al, 1985; Boserup, 1970; et B.J. Dorsey et al, 1989.

²⁴ Keller.

²⁵ Society, 30 août 1993.

²⁶ Meena, 1989; cf. Kiondo, 1994.

126. Les facteurs socioculturels jouent manifestement un rôle particulièrement crucial dans l'exclusion des femmes de la participation aux processus de prise de décision au plan politique. En ce qui concerne le cas du Kenya, un intellectuel a, en maintes occasions, indiqué que *"le Kenya a une culture politique extrêmement en retard"*²⁷. Dans les relations entre hommes et femmes, ce retard politique se manifeste en particulier dans la domination patriarcale (du mâle) des institutions de gestion des affaires publiques. Les preuves sont accablantes, ainsi qu'il a été démontré dans une section précédente. En effet, l'expérience politique découlant des élections générales organisées au Kenya en 1992 indiquait que de nombreuses candidates qui n'avaient pas pu se maintenir jusqu'au jour du scrutin et qui n'avaient pas remporté les élections étaient victimes des rouages des partis politiques dominés par les hommes et des attitudes socioculturelles rétrogrades qui se sont conjugués pour faire des femmes des candidates de seconde classe que l'on pouvait facilement sacrifier en faveur des candidats de sexe masculin²⁸. Au mieux, les femmes devaient se montrer extrêmement courageuses et pleines d'assurance ainsi que se révéler meilleures que les hommes afin d'arracher un minimum d'acceptation. Au pis, les candidates et leurs partisans étaient intimidés, harcelés, soumis à des formes de sévices extrêmement humiliantes, voire violées dans certains cas. Pour évaluer brièvement l'issue de la joute politique engagée lors des élections de décembre 1992 au Kenya, cet auteur a noté entre autres que :

*"La conclusion qui s'impose est par conséquent que la direction politique (masculine) actuelle (au Kenya) veut, en dépit de sa rhétorique populiste, maintenir les femmes hors de l'arène politique car elle n'est pas disposée à partager le pouvoir avec elles"*²⁹.

127. De la même manière, en Tanzanie, il ressort d'une étude réalisée en 1994 sur la participation des femmes aux élections de 1990 que :

*"Outre qu'elles sont occupées à lutter pour survivre, les femmes sont découragées par des attitudes négatives et des barrières culturelles traditionnelles qui les empêchent de jouer leur rôle dans la vie publique. Contrairement à leurs homologues de sexe masculin, les femmes qui aspirent à jouer un rôle (politique) partent d'une position défavorisée parce que la façon serrée dont de telles femmes sont interrogées par la Conférence de district du parti dépasse de loin le cas des hommes. Ces femmes sont souvent soumises à des interrogatoires approfondis sur leur vie privée, notamment la situation matrimoniale, le niveau d'éducation et le niveau d'assurance, l'élocution et l'intégrité morale"*³⁰

128. De plus comme Meena et divers collaborateurs ont constaté dans une étude précédente (1988), les femmes politiques qui mènent campagne en vue de se faire élire par une circonscription font l'objet d'une discrimination déclarée et organisée, orchestrée par des opposants de sexe masculin qui véhiculent délibérément des préjugés sexistes contre elles. Les femmes elles-mêmes font preuve d'ambivalence concernant celles d'entre elles occupant de hautes fonctions, de l'échelon du village au niveau national, les accusant d'être arrogantes ou "masculines". C'est peut-être le cas dans une certaine mesure, étant donné que les femmes se comportent souvent comme des hommes pour progresser dans un rouage politique dominé par ces derniers. Toutefois, d'après Meena et al, le problème principal des femmes semble généralement être leur manque de confiance en elles-mêmes, leur faible sens de l'appréciation des situations et une inquiétude

²⁷ Muigai, 1993.

²⁸ Nzomo et Kibwana (eds.), 1993 (b).

²⁹ Nzomo, 1993 (a).

³⁰ Kiondo, 1994.

correspondante ainsi qu'une jalousie mêlée de ressentiment lorsqu'elles trouvent des exemples de femmes qui sont à un niveau élevé et réussissent³¹.

129. Outre l'hostilité des hommes et leur répugnance à partager le pouvoir avec les femmes, le processus de socialisation des femmes ne les prépare pas en général à une vie politique impitoyable. De surcroît, il est peu probable que les candidates devenues soient aisées de leur propre chef, étant donné le caractère patriarcal de la propriété et les obstacles dressés en matière d'emploi. Aussi se peut-il que les femmes soient dans l'incapacité de faire preuve de la même audace et du même favoritisme que les candidats de sexe masculin³².

130. En dépit de tous les obstacles socioculturels définis plus haut, les femmes se manifestent graduellement dans la vie politique. C'est ainsi que malgré les difficultés rencontrées par les femmes kényennes lors des élections générales de 1992, les efforts déployés par les candidates et le mouvement des femmes ont débouché sur l'élection de six femmes au septième Parlement du Kenya, alors qu'auparavant la moyenne était de deux femmes élues au Parlement. L'élargissement de l'espace politique créé par le retour au multipartisme depuis décembre 1991 a donné aux femmes la possibilité d'élaborer un programme propre à elles tout en les rendant plus capables de défier l'ordre établi et de chercher à changer les attitudes socioculturelles qui sont à l'origine de leur oppression et de leur marginalisation dans le processus de prise de décision dans les affaires publiques. Cependant, la tendance durant la période qui a suivi les élections de 1992 est marquée par la prolifération des nouvelles organisations de femmes et des groupes de pression, dont plusieurs font double emploi avec des organisations existantes pour ce qui est du mandat et des objectifs. Si d'un côté une telle prolifération d'organisations féminines semble conforme au principe démocratique de la liberté d'association et à l'élargissement de l'espace politique pour les femmes, de l'autre une telle tendance peut contribuer à affaiblir un mouvement féminin déjà fragile aussi bien que la lutte contre l'oppression.

131. Des tendances analogues peuvent être observées en Tanzanie à mesure que ce pays se prépare pour ses premières élections pluralistes en 1995. Non seulement il y a une prolifération phénoménale de nouvelles ONG de femmes et de groupes de pression mais aussi de multiples séminaires et ateliers se tiennent pour débattre et éduquer les femmes et les hommes sur les stratégies tendant à doter les femmes de pouvoirs politiques et à les faire participer effectivement au processus de démocratisation.

132. Au Kenya, les femmes ont déjà commencé à adopter des stratégies pour se libérer du borbier socio-culturel. A titre d'exemple, l'une des observations formulées lors de la présente étude concernait le phénomène croissant de la maternité en célibataire en tant que stratégie adoptée par les femmes qui estimaient que le mariage est un obstacle au déroulement de leur carrière. Une Kényenne qui est patronne dans une compagnie a expliqué lors d'une interview qu'elle avait atteint un âge auquel elle était disposée à avoir un enfant mais qu'elle ne voulait pas s'encombrer de liens de mariage. *"Je tenais à progresser dans ma carrière et les hommes sont souvent très intolérants lorsqu'il s'agit de femmes ambitieuses"*³³.

B. Education et formation

133. En plus du façonnement des comportements découlant de la préparation socioculturelle des individus, l'accès limité à un enseignement de type classique de qualité et sur une période suffisante constitue en soi un obstacle majeur à la promotion des femmes dans la vie publique. Des travaux de recherche ont démontré

³¹ TGNP, 1993.

³² Nzomo, 1987.

³³ Sunday Nation, 1993.

que plus une femme est instruite, plus elle a de chances d'être employée³⁴. De plus, l'avancement des femmes sur le plan professionnel est plus étroitement lié à leur niveau d'éducation que celui des hommes. Ces derniers se servent de leurs références dans le domaine des études pour accéder à des emplois et comptent ensuite sur l'expérience professionnelle pour avancer. Pour les femmes toutefois, des références au sens classique du terme restent d'une importance critique durant toute la vie active³⁵.

134. Pour le Kenya, la Tanzanie et d'autres pays africains, un gros problème pour les femmes semble être que nombre d'entre elles n'atteignent pas un niveau d'éducation assez bon et suffisant pour rivaliser efficacement avec les hommes à la recherche de possibilités d'emploi. Une combinaison de taux de déperditions scolaires élevés (principalement en raison de grossesse), les attitudes parentales et des programmes sexistes qui encouragent les étudiantes à embrasser des disciplines libérales ou orientées vers l'enseignement ménager au détriment des matières scientifiques et techniques marginalisent les femmes et les éloignent d'un marché de l'emploi de plus en plus technique. Le problème réside partiellement dans les structures de l'enseignement de type scolaire - héritées du colonialisme - qui renferment un préjugé structurel faisant que la quantité et la qualité de l'éducation rendue accessible à la majorité des femmes sont peu appropriées pour leur permettre d'occuper des positions hégémoniques dans la vie publique³⁶.

135. Tant au Kenya qu'en Tanzanie par exemple, les rares femmes à des postes de responsabilité supérieurs ont toutes atteint de bons niveaux d'instruction, ce qui, en soi, démontre l'importance d'une telle éducation pour la progression d'une femme sur le plan professionnel. Dans une enquête sur 15 femmes occupant des postes de responsabilité clefs au Kenya, il a été constaté que 13 avaient obtenu un diplôme équivalent de la licence dans des universités réputées tandis que six étaient titulaires de doctorats dans diverses disciplines universitaires. Les deux femmes qui n'avaient pas de diplôme universitaire avaient poussé leur formation professionnelle après l'école secondaire et avaient obtenu des certificats dans leurs domaines de spécialisation professionnelle.

C. Aspects institutionnels et cadre d'action

136. La plupart des gouvernements africains n'ont fait preuve que d'un appui verbal au problème d'équité entre les sexes. A l'instar de toutes les autres questions que les gouvernements ne considèrent pas comme d'une importance stratégique pour la survie du régime politique, la question d'équité entre les sexes, et en particulier l'émancipation des femmes, ont à tout moment été négligées tout en servant à des fins de népotisme et de manipulation, faisant l'objet d'attention intéressée, selon les convenances politiques.

137. Cette indifférence envers les questions de discrimination liée au sexe se manifeste au niveau institutionnel et à celui du cadre d'action ainsi que dans la pratique. Au niveau institutionnel, les mécanismes nationaux des femmes contrôlés par l'Etat, et dont l'objectif est de coordonner et de fournir des services et des ressources à l'ensemble des organisations féminines sont dans tous les cas de petits services placés dans l'un des ministères les moins importants (et très insuffisamment dotés sur le plan financier). Au Kenya, c'est le Ministère de la culture et des services sociaux, qui s'occupe également de la jeunesse, des sports et des affaires culturelles. En Tanzanie, c'est au sein du Ministère de la femme, de la jeunesse et du développement communautaire. Outre la médiocre position qu'ils occupent dans la hiérarchie socioprofessionnelle, les mécanismes nationaux des femmes sont très insuffisamment financés et leurs activités contrôlées de près par le gouvernement, d'où l'impossibilité pour eux de servir à émanciper les femmes. Au Kenya par exemple, entre 1978 et 1982, le gouvernement a alloué aux programmes relatifs aux femmes l'équivalent

³⁴ Smock, 1977.

³⁵ Freeman, 1984.

³⁶ Obura, 1985.

de 0,1 % des dépenses publiques totales pour cette période. Le montant des subventions accordées par l'Etat aux groupes féminins a chuté de façon spectaculaire, tombant de 3,3 millions de shillings kényens en 1986 à 2,6 millions de shillings en 1987³⁷. En 1991, la contribution symbolique de l'Etat est encore descendue à environ un demi-million de shillings (522 000 Shk) pour diminuer encore de façon brutale de 60,5% et s'établir à moins d'un quart de million de shillings (206 000 plus précisément) en 1992. Le nombre des groupes bénéficiant d'une assistance a baissé de 43,3%³⁸. En fait, le gouvernement ne s'est jamais vraiment intéressé aux activités des groupes féminins sauf lorsque les femmes semblaient s'écarter de la norme en s'immisçant dans des questions réputées politiques³⁹ ou lorsque le gouvernement estimait devoir soutenir une initiative féminine pour des raisons de convenance politique. C'était par exemple le cas durant la Conférence mondiale de juillet 1985 pour clore la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Nairobi, et aussi pendant les élections générales de 1992. En outre, malgré les multiples appels lancés au fil des ans en vue de l'adoption d'une politique globale et systématique en matière de problèmes concernant les femmes et de développement, le gouvernement a jusqu'ici répugné à élaborer un tel projet et n'a que partiellement satisfait aux exigences en vue d'inscrire en bonne place les préoccupations relatives aux femmes dans le plan quinquennal national de développement pour la période 1994-1999, actuellement en cours d'exécution. D'ailleurs cette réaction mitigée a été la conséquence de démarches faites et de pressions systématiquement exercées par les groupes et les organisations de femmes, en particulier depuis le retour du pluralisme dans le pays en décembre 1991.

138. L'enquête menée par l'auteur sur les programmes d'enseignement, les travaux de recherche effectués et les attitudes adoptées concernant les études réalisées sur les femmes et la discrimination sexuelle dans les cinq universités publiques du Kenya ont révélé que l'équité entre les sexes en tant que discipline universitaire n'a pas été institutionnalisée dans les programmes d'enseignement et de recherche des universités. C'est ainsi qu'à l'Université de Nairobi, qui est la plus ancienne et la plus grande des universités publiques du Kenya, seuls l'Institut des études africaines et, dans une moindre mesure, le Département de sociologie dispensent quelques cours sur la question. Inutile de dire que l'Université de Nairobi n'a pas de programme d'enseignement sur l'équité entre les sexes ou les femmes. Les efforts faits pour introduire des cours ayant trait à cette discipline aussi bien au Département de sciences politiques qu'à l'Institut de diplomatie et d'études internationales se sont jusqu'ici heurtés à une grande hostilité et à une vive résistance de la part de la direction des institutions. En effet, la direction des institutions dominée par les hommes affiche en général une attitude condescendante envers les études concernant les femmes et l'équité entre les sexes, notamment lorsqu'il s'agit de promotions à l'université. A cet égard, plusieurs universitaires de sexe féminin dont le curriculum vitae contient "trop" de publications relatives à cette question ont été ignorées lors des promotions, sous prétexte que la recherche concernant les femmes et l'équité entre les sexes n'est qu'un passe-temps pour les femmes et ne saurait donc être considérée comme constituant des travaux scientifiques sérieux.

139. La Tanzanie est plus avancée dans ce domaine que le Kenya. Non seulement les études sur les femmes et l'équité entre les sexes sont une discipline universitaire acceptée et institutionnalisée, mais aussi il existe plusieurs groupes féminins basés à l'Université de Dar-es-Salam qui mènent divers types d'études sur cette matière, à partir d'approches conceptuelles et méthodologiques variables. Par conséquent, ce qu'il faut à présent en Tanzanie, c'est créer un lien entre cette riche base de recherches sur la question et le militantisme féminin embryonnaire, en vue de mettre au point des programmes orientés vers l'action à l'intention des femmes dans le nouveau processus de démocratisation pluraliste. Ce lien fait actuellement défaut.

³⁷ Nzomo, 1989 et Economic Survey, 1988.

³⁸ Economic Survey.

³⁹ Nzomo, 1987.

140. En pratique, le fait le plus notable au Kenya est l'absence d'action concrète (discrimination positive) de la part du gouvernement. Comme on l'a déjà fait observer, cette action s'impose compte tenu de la position défavorisée dans laquelle les femmes se sont toujours trouvées par rapport aux hommes, pour ce qui est de l'accès aux chances nécessaires pour une participation effective et équitable ainsi que l'exercice des droits et des responsabilités dans la vie publique. Le maximum que le Gouvernement kényen ait fait jusqu'ici c'est la nomination d'une dizaine de femmes durant les années 1986 et 1987 à des postes de responsabilité clefs du secteur public. Mais pour l'auteur, il ne s'agissait pas là de nominations dans le cadre d'une action concrète: ces nominations s'inséraient dans une culture politique qui se développait au Kenya tendant à récompenser les amis et à punir ceux qui passaient pour être des ennemis politiques. Dans ce cas, les femmes visées étaient récompensées pour avoir rehaussé l'image du Kenya au plan international en accueillant avec succès la Conférence mondiale sur les femmes de 1985. Par ailleurs, à l'époque, la corruption échappait à tout contrôle dans les sociétés d'Etat et certains compagnies faisaient faillite. C'était donc le moment opportun de faire appel à de femmes pour "nettoyer" (de la même manière qu'elles nettoient leurs maisons) le gâchis de la corruption. Aussi des hommes corrompus étaient-ils remplacés par des "nettoyeuses professionnelles". Après plusieurs années de "nettoyage", certaines de ces femmes ont actuellement été relevées de leurs fonctions.

141. De plus, on pourrait donner de nombreux exemples prouvant que le Gouvernement kényen n'a pas sérieusement pris de mesures concrètes en faveur des femmes dans la vie publique. En témoigne éloquemment la quasi-absence de femmes aux postes de commande, bien qu'il y ait de nombreuses femmes hautement qualifiées et compétentes à des postes subalternes tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Un exemple classique où une action concrète s'imposait mais n'a pas été entreprise concerne les nominations par le Président en 1993 pour les 12 sièges à pourvoir au Parlement par nomination. Certes, le manifeste du parti au pouvoir - la KANU - déclarait clairement que la plupart des sièges à pourvoir par nomination au Parlement seraient attribués à des femmes, toutefois lorsque la KANU a remporté les élections, même pas une femme n'a été nommée à titre symbolique pour occuper l'un de ces sièges. Apparemment, aux yeux du Président, les femmes avaient déjà servi aux fins auxquelles on les destinait - servir d'outils de vote - et on pouvait donc ne pas s'en encombrer jusqu'aux prochaines élections en 1997.

142. Un autre exemple important où une action concrète nécessaire n'a pas été entreprise a trait aux distinctions et citations décernées par le Président en 1993. En décernant les médailles d'honneur, le Gouvernement a agi pour la forme plutôt que par reconnaissance ou par souci d'une action concrète envers les femmes. "Si seulement on pouvait trouver quelques femmes d'honneur", c'est le message qui semblait être transmis après les distinctions décernées par le Président en 1993 en commémoration du jour de l'accession du pays à l'indépendance, et en reconnaissance ainsi qu'en l'honneur de Kényens qui s'étaient illustrés dans la vie publique au service de la nation à des postes de responsabilité. Les distinctions décernées étaient de plusieurs catégories et sont rangées par ordre d'importance dans le tableau 15.

Tableau 15. Répartition par sexe des récipiendaires des distinctions honorifiques décernées par le Président en 1993

Distinction	Hommes	Femmes	Total
Notable de deuxième classe de l'ordre du "coeur d'or"	10	0	10
Morane de troisième classe de l'ordre du "coeur d'or"	5	0	5
Première classe de l'ordre de la "lance ardente"	10	1	11
Deuxième classe de l'ordre de la "lance ardente"	34	0	34
Morane de troisième classe de l'ordre de la "lance ardente"	42	1	43
Médaille pour services illustres	49	0	49
Ordre du grand guerrier du Kenya	98	3	101
Etoile d'argent du Kenya	98	5	103
Citation décernée par le Chef de l'Etat	73	5	78
Total	419	15	434

Sources : Etabli par l'auteur à partir du Daily Nation, 15 décembre 1993.

143. Comme il a été fait remarquer précédemment, le Gouvernement tanzanien n'a pas entrepris d'action concrète envers les femmes pour nombre de postes de responsabilité dans le secteur public. Toutefois, contrairement au Kenya, le pays a institué un système de quotas dans le domaine politique. Ce système prévoyait de réserver 30 sièges de député national au Parlement, à raison de 15 pour les femmes et de 15 pour les représentants des organisations populaires, y compris l'organisation nationale globale des femmes, Umoja wa Wanawake Tanzania (UWT). Il a clairement accru la représentation des femmes au Parlement. C'est ainsi que sur les 21 femmes députés à l'actuel Parlement (élu pour 1990-1995) seules deux ont été élues à proprement parler, les 19 autres devant leur siège au système de quotas. Cette action concrète est un signe positif. Cependant, la plupart des femmes interviewées ont exprimé des doutes quant à la compétence des femmes devenues députées en vertu du système de quotas et à leur attachement à la cause de l'équité entre les sexes.

D. Cadre législatif

144. En théorie, la majorité des pays africains prévoient l'égalité entre les hommes et les femmes, mais dans certains des pays comme le Kenya, la Constitution ne fait pas de la discrimination sexuelle un acte illicite. De plus, dans certains cas, même lorsque la loi stipule ce qu'il est souhaitable que les femmes et les filles obtiennent comme droits, les attitudes traditionnelles et les pratiques socioculturelles continuent de perpétuer la discrimination et de subordonner le statut des femmes tout en leur déniaient leurs droits individuels fondamentaux. En outre, l'existence et l'application simultanées des droits coutumier, religieux et écrit ne profitent pas aux femmes, en particulier dans le cadre du droit familial: mariage, divorce et séparation, garde et entretien des enfants, etc. Dans la plupart des cas, ces régimes juridiques différents sont manipulés pour pratiquer la discrimination contre les femmes et ériger des barrières à leur progression dans leurs professions. Compte tenu de la gravité de ce problème tant au Kenya qu'en Tanzanie, les deux gouvernements concernés commencent à prendre des mesures pour redresser la situation.

145. Au Kenya, un groupe de travail chargé d'examiner toutes les lois concernant les femmes⁴⁰ a été créé en septembre 1993 et en Tanzanie, la Commission de réforme la loi est chargée entre autres de réexaminer l'ensemble des lois ayant trait aux femmes, y compris le code du mariage promulgué en 1971.

146. La rareté des législatrices en Afrique est partiellement imputable au fait que de nombreux cadres législatifs nationaux ne prévoient pas d'action concrète ou de représentation proportionnelle à l'ensemble des échelons de la prise de décision, et pas seulement au niveau politique. Une disposition dans ce sens prendrait en compte le droit des groupes défavorisés et des minorités à une représentation convenable, en tant que palliatif pour le court terme, jusqu'à ce que soit corrigé le déséquilibre historique entre les sexes. Bon nombre de femmes stagnent à des positions inférieures et intermédiaires se sont plaintes d'avoir fait l'objet de discrimination et d'être ignorées lors des promotions, souvent en guise de punition pour avoir entre autres pris un congé de maternité (souvent du reste sans traitement), voire de s'être absentes pour s'occuper d'enfants malades. Une législation concrète fait défaut dans ce domaine pour garantir aux femmes une protection adéquate de leurs droits, eu égard aux conditions d'emploi.

147. En dernière analyse toutefois, un cadre juridique aussi soucieux du problème de l'équité entre les sexes soit-il ne pourra améliorer le statut des femmes tant que ne seront pas éliminées les attitudes et les valeurs socioculturelles rétrogrades. En effet, la recherche a prouvé qu'aussi bien les préférences et les préjugés au niveau des employeurs que le contenu de la socialisation des femmes qui les oriente vers certains emplois ont, plus que les structures judiciaires, concouru à stéréotyper les emplois en fonction du sexe et à ralentir la progression des femmes dans leurs professions⁴¹.

E. Mouvements et activités de réseaux des femmes

148. Dans une bonne partie de la documentation sur le féminisme et le renforcement du pouvoir des femmes, l'une des observations souvent formulées est que l'exclusion des femmes des réseaux professionnels et des organes d'information dominés par les hommes constitue un obstacle majeur à leur progression dans leurs carrières jusqu'à des postes de responsabilité. L'une des principales stratégies proposées pour surmonter cet obstacle est la nécessité pour les femmes d'établir leurs propres réseaux dans le partage et la collecte des informations ainsi que dans le renforcement des organisations. Ces dernières devraient servir à préparer, en vue de les recruter, des femmes compétentes pouvant occuper des postes de responsabilité de rang élevé, de façon à apporter des changements fondamentaux à la question d'équité entre les sexes⁴². Ainsi, la nécessité de disposer d'un mouvement féministe solide ne saurait être trop soulignée. Les femmes doivent "surveiller de près" la société afin de suivre l'application des politiques relatives aux questions les concernant et aux différences liées au sexe. Compter totalement sur la bonne foi des responsables et des employeurs, dont beaucoup sont des hommes, peut être à l'origine de quelques réformes mais non de

⁴⁰ Le groupe de travail a été mis en place pour revoir toutes les lois concernant les femmes en vue de recommander de réformer et d'abroger certaines d'entre elles ainsi que d'harmoniser les quatre régimes juridiques, de manière à éliminer toute forme de discrimination contre les femmes. Le groupe de travail relatif aux femmes fait partie d'une dizaine d'équipes spéciales mises en place jusqu'ici par le Procureur général pour revoir diverses lois. Le Procureur général a pris cette mesure sous la pression exercée par le public en vue d'un réexamen global de la Constitution afin de rendre les lois kényennes conformes à une société démocratique pluraliste. Une frange de Kényens de l'intelligentsia et du corps de la justice reste sceptique quant à l'efficacité de cette façon peu systématique de réformer les lois grâce à des groupes de travail, lui préférant un examen total et systématique de la Constitution par voie de convention ou de conférence nationale.

⁴¹ Zeleka.

⁴² Zeleza.

changements fondamentaux. Les femmes doivent se serrer les coudes et s'entraider afin de faire cesser les discriminations systématiques qu'elles subissent.

149. Au Kenya, peut-être en raison de l'existence d'un système politique autocratique et inattentif au problème de la discrimination sexuelle, le mouvement féministe était demeuré extrêmement faible et fragile durant les 28 années d'indépendance qui ont précédé le retour au multipartisme en décembre 1991. Auparavant certes, il existait de nombreux groupes féminins atteignant 23 000 en 1988, toutefois les Kényennes n'avaient pas un mouvement féminin cohérent et efficace. Ce dont elles disposaient, c'étaient de petits groupes d'assistance sociale divisés dans les buts et objectifs poursuivis et extrêmement exposés à l'ingérence du gouvernement, en particulier à la cooptation de dirigeantes de groupes féminins de rang élevé. L'une des plus grandes organisations nationales de femmes, l'organisation Maendeleo ya Wanawake, est allée jusqu'à consommer un mariage politique avec le parti au pouvoir, la KANU, ce qui a compromis son statut d'organisation non gouvernementale et son autonomie. Aucune activité importante de réseau n'existait et aucune action commune en vue d'opérer des changements favorables à la cause des femmes n'a été menée durant cette période. En fait, l'une des manifestations importantes de la faiblesse structurelle du mouvement féministe kényen a été son échec total s'agissant d'affronter et de chercher à éliminer les nombreux cas de discrimination sexuelle pratiquée contre les femmes dans la quasi-totalité des aspects de la vie concernant des questions telles que l'héritage, le mariage et le divorce, la garde et l'entretien des enfants, les clauses et conditions d'emploi, la violence contre les femmes, etc.

150. Toutefois, depuis le retour au multipartisme au Kenya, le mouvement féministe a connu quelques changements positifs. Les femmes se rendent compte à présent de la nécessité d'une approche uniforme dans les démarches à mener auprès de l'Etat en vue de faire changer les lois et les pratiques discriminatoires. Elles ont également commencé à formuler des stratégies à long terme pour renforcer leur mouvement et pour l'obtention de leurs droits en général. En particulier, elles ont fait preuve d'une rare convergence de vues grâce à deux conventions nationales des femmes durant les élections générales de 1992 alors qu'elles s'engageaient dans l'activisme politique tendant à l'obtention des droits politiques. Les six femmes qui ont remporté des sièges de député à l'actuel Parlement (le septième) et les 50 conseillères municipales doivent leurs fonctions essentiellement à cet effort d'ensemble mené en 1992. La mobilisation des femmes de la base jusqu'au niveau national et l'étroite convergence de vues ainsi que la grande solidarité qui sont venues à bout de la division en classes et des barrières ethniques et raciales en 1992 permettent de déduire à coup sûr qu'un mouvement des femmes est en train de s'enraciner au Kenya. En effet, nombre de femmes du mouvement féminin au Kenya n'ont plus peur de rechercher l'égalité avec les hommes et rejettent le statut de citoyen de seconde classe qui leur est accordé par une société qui les opprime. Des efforts ont été déployés à cet égard afin de s'attaquer aux questions ayant trait à la condition juridique des femmes, en particulier depuis la création en 1993 du groupe de travail des femmes chargé d'examiner l'ensemble des lois les concernant.

151. Cependant, les activités de beaucoup de groupes féminins restent toujours dans le domaine de l'assistance sociale et ne traitent donc pas de façon adéquate les causes fondamentales de l'oppression des femmes en ce qui concerne par exemple la santé de la reproduction, les droits personnels et réels dans la famille. Partant, des questions comme l'avortement, la responsabilité de l'homme en matière de planification familiale, la division du travail dans le ménage en fonction du sexe, etc. sont évitées. C'est comme si de nombreuses femmes n'étaient pas prêtes à admettre que ce qui concerne l'individu est également politique. Ces ambivalences et contradictions entre la vie privée et la vie publique ont été couramment constatées parmi les femmes interviewées pour la présente étude.

152. En Tanzanie, avant le retour au multipartisme en 1992, le mouvement des femmes était dans une situation pire qu'au Kenya. La Tanzanie n'avait qu'un organe d'ensemble faible pour les femmes, l'UWT, enserré par le parti au pouvoir, le CCM. Son aptitude à coordonner les autres groupes et organisations de femmes et à défendre les droits de la femme a été sérieusement entamée par son "mariage forcé" avec le CCM. Même avec le multipartisme, l'UWT reste comme enchaîné au CCM, le parti au pouvoir. En

conséquence, cet organe global n'inspire pas confiance à de nombreuses organisations féminines qui préfèrent mener leurs activités sans en référer à lui.

153. Faute d'organisation féminine chargée de la coordination, le mouvement des femmes en Tanzanie demeure extrêmement faible en dépit du multipartisme. Il n'existe pas vraiment de programme des femmes clairement défini dans le processus de démocratisation même maintenant que le pays se prépare pour les premières élections ouvertes à plusieurs partis et prévues en 1995. Diverses organisations de femmes ont quelques initiatives précieuses venant des femmes mais il n'y a aucun programme commun ni aucune vision commune⁴³. Toutefois, il est envisagé d'organiser des séminaires nationaux avant la fin de 1994 afin de débattre un programme commun pour les femmes dans l'ère du multipartisme et de la démocratisation.

154. La gestion de réseaux entre les femmes qui ont pouvoir de décider et les autres dans la société est le maillon faible dans le mouvement des femmes en Afrique. Les femmes aux postes de responsabilité supérieurs viennent généralement du grand réseau et du principal mouvement de femmes et n'ont pas encore mis au point pour elles-mêmes un réseau efficace de femmes dans la gestion. Certaines de ces femmes hauts responsables se sentent ainsi plus proches de leurs homologues de sexe masculin que des autres femmes. De ce fait, elles ont complètement intériorisé la culture collective dominante de l'homme, étant donné que toutes leurs interactions professionnelles se déroulent dans le cadre de cette culture. En effet, certaines femmes cadres supérieurs sont devenues des défenseurs plus acharnés que les hommes du *statu quo* qui oppriment leurs soeurs. Les observations faites par la première femme secrétaire permanente au Kenya, Mme Margaret Githinji, Secrétaire permanente au Ministère du commerce et de l'industrie, illustrent bien ce phénomène. Dans le discours qu'elle a prononcé à l'ouverture officielle du Séminaire national des femmes du Kenya sur le sujet "Programme des femmes après les élections : Stratégies prospectives d'action", elle a déclaré entre autres que :

*"Il est plutôt triste qu'une bonne partie des progrès accomplis par le gouvernement pour intégrer les femmes dans notre vie publique ne soient pas relatés... Nous au Kenya sommes fiers des multiples réalisations enregistrées dans les tous les domaines de la vie... Nous avons été les premiers à élire une femme maire pour gérer les affaires de la ville de Nairobi. C'était avant la campagne plutôt bruyante menée en faveur des droits féministes. Il ne s'agissait pas d'un geste symbolique mais d'un véritable engagement à relever le statut des femmes dans la vie publique... Beaucoup d'entre nous voudraient sérieusement et à voix haute reconnaître ce que le Gouvernement de la KANU a fait pour améliorer le bien-être des femmes au Kenya"*⁴⁴.

Ce manque de solidarité entre les femmes responsables et les autres a également été constaté en Tanzanie:

*"Certaines femmes qui arrivent à se hisser à des postes politiques élevés ne s'identifient pas aux femmes et aux questions les concernant. Le problème réside peut-être en partie dans le manque de solidarité entre les électrices lors du soutien à apporter aux dirigeantes et des pressions à exercer en faveur des femmes et des questions qui les concernent, parmi les femmes (et les hommes) à des postes de responsabilité élevés au sein du gouvernement ou des partis politiques"*⁴⁵.

⁴³ Mascarenhas et Mbilinyi, 1983.

⁴⁴ Mzomo, 1993 (a). C'est l'auteur qui souligne.

⁴⁵ TGNP, 1993.

VI. STRATEGIES POUR LA PROMOTION DES FEMMES AUX POSTES DE RESPONSABILITE CLEFS : RECOMMANDATIONS

155. Il existe de multiples obstacles que les femmes doivent surmonter en Afrique avant de devenir un facteur significatif dans le processus décisionnel de niveau élevé. La présente étude a clairement démontré qu'il ne serait peut-être pas très utile de compter sur l'action de l'Etat, sur sa bienveillance et sa bonne foi pour parvenir à l'émancipation des femmes. Ces dernières doivent par conséquent avant tout trouver des moyens autonomes de renforcer leur pouvoir qui soient indépendants de l'Etat. Ce n'est que lorsqu'elles se seront dotées de pouvoir dans une certaine mesure qu'elles pourront être à même de négocier avec l'Etat et la société et d'orienter les changements au niveau législatif à celui du cadre d'action. Il leur faudra peut-être par exemple prendre l'initiative dans la transformation des attitudes et valeurs socioculturelles qui entravent leur promotion. Il leur est nécessaire de s'émanciper elles-mêmes et les unes les autres non seulement par l'alphabétisation fonctionnelle mais aussi par une éducation de qualité destinée à accroître leurs capacités et leurs qualifications pour exercer des rôles de direction et de responsabilité. Aussi les recommandations formulées ci-dessous en ce qui concerne les mesures que l'Etat devrait prendre sont-elles proposées dans l'idée que les femmes, en leur qualité d'individus, de groupes et d'organisations et appuyées par les autres groupes de défense des droits de l'homme dans la société civile, feront pression sur l'Etat pour l'amener à les prendre. Ci-dessous figurent donc certaines des stratégies/mesures à prendre pour améliorer le statut des femmes dans le processus décisionnel dans les affaires publiques ainsi que dans le processus d'administration des problèmes publics.

A. Stratégies politiques et socio-économiques

a) Renforcement et accroissement de la capacité des organisations et des groupes de pression féminins : Il est nécessaire de transformer le pouvoir potentiel de la majorité en pouvoir réel. Les femmes doivent montrer qu'il leur faut réaliser les objectifs qu'elles poursuivent. Il n'y a pas lieu, pour elles de s'enorgueillir par exemple de constituer 52% de la population si elles continuent de céder aux diktats des 48% de la population constituée d'hommes (comme au Kenya). Cela ne sert à rien non plus d'avoir des millions de groupes féminins dans tout le continent, si ces derniers sont fragiles et inefficaces face à la nécessité d'améliorer leur condition. C'est donc dire que les femmes doivent procéder à une introspection et évaluer d'un oeil critique ainsi que redresser les principales sources de leur faiblesse, en particulier en matière d'absence de cohésion et de vision commune au sein des mouvements féminins en Afrique. La collaboration entre les organisations de femmes et les groupes de pression féminins s'impose. En outre, il faut développer, grâce à une meilleure coordination des activités des groupes de pression féminins, le pouvoir potentiel qu'ont les femmes d'exercer des pressions. Dans chaque pays, il y a lieu par exemple de mettre sur pied un organe commun de pression en faveur des questions relevant des droits individuels des femmes. Jusqu'ici, une action soutenue a fait défaut, seules quelques voix isolées de protestation s'élevant au niveau de quelques organisations de femmes et de quelques individus radicaux. Ces voix reçoivent rarement un soutien adéquat de la majorité des femmes.

L'autre faiblesse du mouvement féministe est son échec s'agissant d'associer les luttes menées en milieu urbain et en milieu rural à la base, où vivent la majorité des femmes. C'est pourquoi les mouvements féminins urbains ont été accusés par un Etat hostile d'être élitistes, et constitués de bourgeoises cherchant à désunir la population sous l'influence du féminisme occidental. Des efforts doivent donc être déployés, en particulier par les organisations de femmes situées au sommet, afin d'étendre le mouvement féminin essentiellement urbain à l'ensemble des zones rurales de chaque pays. C'est là que réside la véritable pouvoir.

b) Promotion des programmes de sensibilisation au problème d'équité entre les sexes et de connaissance des droits de femmes ainsi que d'éducation civique : On ne saurait trop insister sur le fait que bon nombre de femmes, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines de l'Afrique, n'arrivent pas à exercer leurs droits démocratiques au mieux de leurs intérêts et à prendre part efficacement aux activités

politiques en vue des élections en raison de l'analphabétisme ainsi que du manque de formation civique et de sensibilisation au sexisme. De plus, l'influence et le pouvoir exercés par les attitudes socioculturelles et les pratiques coutumières dans la perpétuation des aspects négatifs des relations découlant du pouvoir exercé en fonction du sexe et partant dans l'érection d'un obstacle majeur à l'octroi de pouvoirs politiques aux femmes, demeurent une force majeure avec laquelle il faut compter.

En conséquence, les organisations féminines et les autres ONG de femmes doivent, dans le cadre d'une stratégie, adopter des mesures délibérées tendant à institutionnaliser les programmes d'éducation civique, de sensibilisation au sexisme et de connaissance des droits des femmes ainsi qu'à éliminer les attitudes et les pratiques socioculturelles négatives. La sensibilisation au sexisme et la connaissance des obstacles d'ordre culturel devraient aller du niveau communautaire au niveau national et figurer dans tous les programmes scolaires. Les groupes et organisations de défense des droits de l'homme, les médias et les organisations religieuses devraient s'associer aux groupes féminins pour avoir accès à l'information pertinente d'ordre civique et portant sur le sexisme et pour diffuser cette information.

c) Développement de services de soutien global en faveur des rôles multiples des femmes : Cela est nécessaire pour accroître la participation des femmes à la direction politique, alléger leur fardeau et leur permettre de disposer de davantage de temps pour les activités politiques et l'acquisition de compétences. Il faudrait dans ce cadre multiplier les garderies, les centres de santé maternelle et infantile, en choisissant judicieusement leur emplacement et en les gérant convenablement. Cette activité devrait aller de pair avec la sensibilisation des hommes aux mérites que présente le partage des rôles domestiques et celle des femmes afin qu'elles défient la division stéréotypée du travail en fonction du sexe et l'idéologie sous-jacente qui est à l'origine de la subordination de la femme à l'homme.

d) Mise en lumière des capacités des femmes en matière de direction : Il est nécessaire de mettre au point une image positive des femmes en tant que responsables chargées de prendre des décisions politiques et d'ordre public. Les femmes chercheurs, les éditrices et les femmes des médias devraient agir de concert pour mettre en lumière les contributions apportées par les femmes africaines dans le passé ainsi que dans l'ère contemporaine, en tant qu'animatrices ou dirigeantes à divers titres. Des profils des femmes qui se sont illustrées dans la vie publique devraient également devenir un trait commun de la presse écrite. Un exemple est constitué par les profils des candidates au Kenya, profils qui ont fait ressortir leurs qualités de chef en 1992, année des élections, rehaussé leur image de candidate et considérablement amélioré leur attrait pour les électeurs et leurs chances de gagner⁴⁶.

e) Utilisation efficace des postes locaux ou municipaux aux fins de la formation et du recrutement de femmes pour la politique nationale : En général, la politique locale sert toujours à jouer un important rôle de formation et de recrutement pour la politique nationale. A cet égard, l'administration locale est peut-être plus cruciale pour les femmes que pour les hommes, car plus que les hommes, les femmes sont susceptibles d'être des novices politiques. Les conseillères devraient être encouragées à tirer fierté des positions qu'elles occupent au sein des autorités locales et à les utiliser pour se préparer à disputer des fonctions politiques nationales de niveau plus élevé lors des élections futures. Elles devraient également s'efforcer d'occuper des postes de responsabilité clefs comme ceux de maire et de présidents de divers comités municipaux ou autres au niveau local.

f) Partis politiques contrôlés par des femmes : L'expérience de pays comme ceux de la Scandinavie, qui ont déjà eu des partis politiques dirigés par des femmes, indique que de tels partis naissent normalement sous forme de protestation contre l'exclusion des femmes des organes politiques dominés par les hommes. Ces partis émergent donc pour défier le système patriarcal et les structures en place dans les

⁴⁶ Nzomo et Kibwana, 1993.

partis dominés par les hommes⁴⁷. Ils témoignent également de la difficulté éprouvée par les femmes attachées au changement social dans les pays où la politique appliquée par les hommes dans les partis est devenue une sorte de tribalisme extrêmement impitoyable envers les groupes désavantagés, en particulier les femmes. L'expérience des élections générales de 1992 au Kenya a montré clairement que la plupart des candidates qui n'avaient pas pu se maintenir jusqu'au jour du scrutin étaient, entre autres, victimes des machinations des partis politiques dominés par les hommes. Etant donné la marginalisation des femmes dans les partis politiques dominés par les hommes, les femmes politiques feraient mieux de lancer elles-mêmes des partis politiques dotés d'une idéologie soucieuse de l'équité entre les sexes mais à large assise, structurés de façon à s'attaquer non seulement aux questions relatives aux femmes, mais aussi à d'autres questions pertinentes plus vastes, telles que la pauvreté, l'environnement, l'exploitation de classe et diverses formes d'inégalités et de violations des droits humains, etc. Tout parti politique de ce genre aurait, à la différence des autres, une femme à sa direction. Cependant, l'adhésion audit parti et le recrutement en son sein devraient intéresser les personnes des deux sexes. Qui plus est, ce parti servirait de base pour recruter et soutenir de futures candidates pour lesquelles il est difficile de rivaliser avec les hommes dans des partis dominés par ces derniers. L'idée de partis politiques lancés par des femmes a déjà été suggérée au Kenya⁴⁸ et gagne du terrain dans d'autres pays africains, comme par exemple, l'Ouganda⁴⁹, le Nigéria et l'Afrique du Sud, où il existe deux partis politiques créés par des femmes.

Toutefois, former un parti politique viable n'est pas chose facile. L'institutionnalisation d'un tel parti et la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires ainsi que le recrutement des femmes sont susceptibles d'être une tâche monumentale qui requiert une planification judicieuse sur plusieurs années. Si l'on doit s'inspirer de l'expérience de certains des nouveaux partis d'opposition formés au début de l'ère du multipartisme au Kenya, la planification devrait commencer au moins quatre ans avant les élections générales prochaines de chaque pays.

g) Pressions à exercer pour que le sexisme soit traité séparément et différemment : Il faudrait encourager les responsables de la planification du développement et de la programmation à traiter les questions de sexisme séparément et différemment de celles relatives aux jeunes et aux enfants afin d'accorder une reconnaissance totale et toute l'attention voulue aux besoins de chaque catégorie sociale.

h) Pressions à exercer en vue d'une véritable incorporation des questions et non d'une politique de pure forme : Les préoccupations devraient notamment être les suivantes :

- i) Ouverture, par l'Etat, de crédits plus importants à son budget en faveur des programmes qui profitent directement aux femmes; et
- ii) Mise en place, dans l'ensemble des départements ministériels et d'autres organes publics, d'un bureau concernant les femmes afin de suivre l'application des déclarations d'intention figurant dans les documents directifs des gouvernements et dispositions à prendre pour que le programme des femmes soit pris en compte.

i) Activités de réseau et conclusion d'alliances : Ces objectifs doivent être réalisés impérativement, non seulement parmi les groupes de femmes mais aussi parmi les groupes de défense des droits de l'homme ne s'occupant pas spécifiquement de sexisme ainsi que les hommes attentifs à ce problème qui

⁴⁷ E.H. Mannila *et al.* (ed.) 1985.

⁴⁸ Nzomo, 1993.

⁴⁹ Tamale, 1993.

sont authentiquement attachés à l'amélioration du statut des femmes, ce afin d'élargir et de consolider tout effort soutenant la lutte des femmes contre le patriarcat et l'autocratie.

B. Stratégies dans le domaine juridique

156. Les obstacles d'ordre juridique à la promotion des femmes et les divers aspects de leur condition politique, économique et sociale sont étroitement imbriqués. D'ailleurs, on se sert souvent des lois existantes qui confèrent de la légitimité aux pratiques en vigueur dans les domaines économique, politique et social pour établir une discrimination contre les femmes. En matière de stratégies d'ordre juridique pour responsabiliser les femmes et renforcer leur pouvoir, il faut donc poursuivre les objectifs ci-après :

- a) Réformer ou abroger les lois discriminatoires contre les femmes;
- b) Appliquer les lois judicieuses en vigueur et dont une mise en application correcte pourrait beaucoup bénéficier aux femmes; et
- c) Institutionnaliser les programmes pour la connaissance des droits des femmes afin de les familiariser avec ces droits dans le cadre des lois existantes.

L'application de ces stratégies variera de pays en pays, en fonction des dispositions inscrites dans les constitutions actuelles, des dispositifs d'application et du cadre institutionnel déjà en place. Mais dans l'ensemble, l'abrogation ou l'amendement devrait englober les volets suivants :

- a) Interdiction formelle de la discrimination sur la base du sexisme;
- b) Droit familial : harmoniser les droits coutumier, canon, hindou et islamique qui coexistent, sont souvent contradictoires et ont en général pour effet d'empiéter sur les droits des femmes dans les domaines du mariage, du divorce, de la garde des enfants, des biens matrimoniaux, etc.;
- c) Loi successorale de 1991, afin de protéger et de garantir les droits des femmes dans toutes questions d'héritage;
- d) Loi sur l'emploi, afin d'éliminer la discrimination actuelle contre les femmes et la violation de leurs droits humains en matière de conditions d'emploi et de harcèlement sexuel dans les secteurs public et privé;
- e) Amendement de la loi électorale en faveur des candidats indépendants, pour permettre de disputer des fonctions politiques sans avoir à être désigné par un parti politique. Cette mesure favoriserait les femmes qui souhaiteraient disputer des fonctions politiques mais ne veulent pas s'adresser à un parti politique ou ne peuvent pas trouver un parti politique convenable;
- f) Système de quotas politiques, pour faire en sorte qu'au moins la moitié des candidats désignés pour les sièges de député et les mandats municipaux soient des femmes et que le pourcentage total de femmes soit de 30% au moins du nombre total de parlementaires et de membres des organes municipaux;
- g) Examen de l'ensemble des lois ayant trait à la violence contre les femmes et les filles, en vue de prévoir une peine minimale ferme pour le viol (conjugal et extraconjugal) et toutes les autres formes de violence contre les femmes et les filles, notamment l'attentat à la pudeur, l'inceste, les voies de fait, le harcèlement sexuel et les propos injurieux; et
- h) Prévision dans les constitutions nationales d'une commission permanente de l'équité entre les sexes afin de passer en revue et de suivre régulièrement l'application des lois ayant trait à ce problème.

C. Stratégies en matière de politique institutionnelle

157. Etant donné les désavantages attachés dans l'histoire à la situation des femmes et des filles en matière d'enseignement scientifique et technique, les gouvernements africains devraient revoir les programmes d'enseignement déjà en place, en vue d'éliminer les stéréotypes relatifs au sexe contenus dans les manuels scolaires, les programmes d'enseignement, etc., pour accroître le nombre d'inscrits de sexe féminin et d'améliorer les résultats des femmes et des filles dans ces disciplines. Du coup, on augmenterait leurs chances d'emploi et leur mobilité vers les postes de responsabilité au sommet dans le secteur public.

158. Compte tenu des disparités existant actuellement entre les sexes pour ce qui est de l'emploi dans les secteurs public et privé, les employeurs de ce secteur devraient introduire et promouvoir des mesures pour garantir l'équité et la justice dans l'accès aux offres d'emploi pour les femmes, y compris l'adoption de quotas selon que de besoin. En outre, les employeurs devraient régulièrement examiner les conditions d'emploi des femmes dans les secteurs public et privé afin de faire en sorte qu'elles bénéficient des mêmes avantages en matière de conditions d'emploi, de congé de maternité sans traitement, d'indemnité de logement et de prestation maladie.

159. Etant donné l'effet inadéquat produit sur le statut des femmes en Afrique par les données actuellement réparties par sexe, les établissements d'enseignement universitaire et de formation devraient soutenir et mettre en place les moyens adéquats, tout en appuyant la collecte de données détaillées, pour assurer la ventilation par sexe de l'ensemble des données concernant le développement, et ce comme il convient. Un tel soutien devrait englober la mise en place de programmes d'enseignement sur l'équité entre les sexes dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur de chaque pays, de même qu'une reconnaissance positive des intellectuels engagés dans la recherche sur le problème de l'équité entre les sexes, ainsi que la fourniture d'un appui à ces intellectuels.

REFERENCES

1. Boserup, E.: Women in Economic Development, Allen and Unwin, London, 1970.
2. Callaway, B. and L. Creevey: "Women and the State in Islamic West Africa" in Charlton, S.E.M. and K. Staudt (eds.), Women, the State and Development, State University of New York Press, New York, 1989, pp. 86-113.
3. Dorsey, B.J. et al.: Factors Affecting Academic Careers for Women at the University of Zimbabwe, Human Resource Research Centre, Harare, 1989.
4. Freeman, J. (ed.): Women: A Feminist Perspective, Mayfield Publishing Co., Palo Alto, California, 1984.
5. Imam, A. et al. (eds.): Women and the Family, Codesria, 1985.
6. Kakwenzire, J.: "The preconditions for marginalizing women and the youth in Ugandan politics", paper presented at the first Regional Conference on Law, Politics and Multi-party Democracy in Eastern Africa, 17-21 October 1993, Dar-es-Salaam, Tanzania.
7. Kenya Times, Nairobi (daily) newspaper, 1985-1993 (various issues).
8. Keller, B.B.: "Struggling in hard times: The Zambian workers movement?", in Issue, Vol. XVLL, no. 2, 1989, pp. 18-25.
9. Longwe, S. and S. Clarke: A Gender Perspective on the Zambian General Election of October 1992, Zambia Association for Research and Development (ZARD), Lusaka, 1991.
10. Lynn, M.B.: "Women in politics" in Jo Freeman (ed.) Women: A Feminist Perspective, Mayfield Publishing Co., Palo Alto, California, 1984.
11. Made, P. and N. Whande: Women in South Africa: A note on the Zimbabwe 'success story' in Issue, Vol. XVII, no. 2, 1989, pp. 26-28.
12. Mannila, E.H. et al. (eds.): Unfinished Democracy: Women in Nordic Politics, Pergamon Press, Oxford, 1985.
13. Mascarenhas, O. and M. Mbilinyi: Women in Tanzania: An Analytical Bibliography, Motala Grafiska, Motala, Sweden, 1983.
14. Mazingira Institute: A Guide to Women's Organizations and Agencies Serving Women in Kenya, Mazingira Institute, Nairobi, 1985.
15. ..., Women and Development: A Kenya Guide, 1992.
16. Mbilinyi, M.: Review of Women's Conditions and Positions in Tanzania: Issues and Methodology, TGNP, Dar-es-Salaam, 1992.
17. Muigai, G.: "Kenya's opposition and the crisis of governance", Issue, Vol. XXI, no. 2, 1993.

18. Mukandala, R.S. and H.O. Othman (eds.): Liberalization and Politics: The 1990 Election in Tanzania, Dar-es-Salaam University Press, Dar-es-Salaam, 1994.
19. Nzomo, M.: "Women, democracy and development in Africa" in Walter Oyugi *et al.* (eds.): Democratic Theory and Practice in Africa, Heinemann, Nairobi and Portsmouth, N.H., 1987 (a).
20. ..., "The impact of the Women's Decade on policies, programs and empowerment of women in Kenya" in Issue, Vol. XVII, no. 2, 1989, pp. 9-17.
21. ..., "Women and politics", AAWORD working paper No. 2, Nairobi, 1992 (a) and in U. Himmelstrand *et al.* (eds.): In Search of New Paradigms for the Study of African Development, James Currey, London, 1994, pp. 203-217.
22. ..., "Political and legal empowerment of women in post-election Kenya", in M. Nzomo (ed.): Empowering Kenya Women, NCSW publication, Nairobi, 1993 (a).
23. ..., "Engendering democratization: A political perspective", in M. Nzomo (ed.): Democratic Change in Africa: Women's Perspective, 1993 (b).
24. ..., "The Kenya women's movement in a changing political context", in Khasiani and Njiro (eds.): The Women's Movement in Kenya, High-tech Computer Applics Agencies, 1993 (c).
25. ..., "Women in the public sector: Status, access and strategies for advancement", paper presented at the Regional Conference on Development Management in Africa, Addis Ababa, 8-12 March 1993 (d).
26. Nzomo, M. and K. Kibwana (eds.): Women's Initiatives in Kenya's Democratization, Type Design Limited, Nairobi, 1993.
27. Nation, Nairobi (daily) newspaper, 1985-1993 (various issues).
28. Obura, A.: A Changing Image: The Portrayal of Girls and Women in Kenyan Textbooks, ACTS, Nairobi, 1991.
29. Parpart, J.L.: "Wage earning women and the double day: The Nigerian case", in S. Sticher and J.L. Parpart (eds.): Women, Employment and the Family in the International Division of Labor, McMillan, London, 1990, pp. 161-182.
30. Republic of Kenya: National Policy: Gender and Development, Women's Bureau, Nairobi, 1992.
31. Shadi, J.: "Sexual harassment of women in the formal sector: The case of Tanzania", OSSREA, gender research competition paper, 1991.
32. Society Magazine, Nairobi (weekly), 1991-1993 (various issues).
33. Sow, F.: Sénégal: La décennie et ses conséquences, Issue, Vol. XVII, no. 2, 1989.
34. Smock, A.C.: "Women's education and roles in Kenya", Working Paper No. 316, Institute for Development Studies, University of Nairobi, Nairobi, 1977, p. 46.
35. Sticher S. and J.L. Parpart (eds.): Women, Employment and the Family in the International Division of Labor, McMillan, London, 1990.

36. Staudt, K. and J.L. Parpart (eds.): Women and the State in Africa, Lynne Rienner, Boulder, Colorado, 1989.
37. Standard, Nairobi (daily) newspaper, 1985-1993 (various issues).
38. Sunday Nation, Nairobi (weekly) newspaper, 1985-1993 (various issues).
39. Sunday Times, Nairobi (weekly) newspaper, 1985-1993 (various issues).
40. Sunday Standard, Nairobi (weekly) newspaper, 1985-1993, various issues.
41. Tanzania Gender Networking Programme (TGNP): Gender Profile of Tanzania, TGNP, Dar-es-Salaam, 1993.
42. ..., Our Histories: Women's Groups/NGOs and Official Programmes in Tanzania, TGNP, Dar-es-Salaam, 1993.
43. The Express, biweekly newspaper, Dar-es-Salaam.
44. United Nations, The Nairobi Forward-looking Strategies for the Advancement of Women, United Nations, New York, 1985.
45. United Republic of Tanzania: Women and Men in Tanzania, Bureau of Statistics, Dar-es-Salaam, 1992.
46. Women in Action: Women in Politics, Isis International, Manila, 1/94.
47. Zeleza, T.: Labor Unionization and Women's Participation in Kenya, Friedrich Ebert Foundation, Nairobi, 1988.

**MECANISMES NATIONAUX ET NOUVELLES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS
DE PROMOTION DE LA FEMME EN AFRIQUE**

I. HISTORIQUE DE LA CREATION DES MECANISMES NATIONAUX

A. Justification de la création des mécanismes nationaux

1. Il est de notoriété publique que dans les pays en développement, les activités nécessaires au fonctionnement quotidien de la société relèvent dans une large mesure de la responsabilité des femmes qui constituent plus de la moitié de la population. Elles produisent et commercialisent la plupart des cultures vivrières; elles ont des obligations sociales et culturelles; et elles sont pratiquement responsables de toutes les activités menées au niveau du ménage et subviennent non seulement aux besoins de leur propre famille mais également à ceux de la famille élargie. En outre, sur le plan de la reproduction, la femme joue un rôle extrêmement important. En effet, ce n'est pas seulement celle qui allaite l'enfant; c'est aussi celle qui sert de pilier à l'ensemble du système social.

2. En outre, les femmes se sont lancées sur le marché du travail dans le secteur moderne de l'économie. Elles ont brigué des fonctions officielles importantes en assumant avec succès les responsabilités liées à ces postes et démontrant qu'elles sont compétentes. En outre, dans les situations de crises créées par les catastrophes naturelles ou anthropiques, la femme devient de facto le chef de ménage.

3. Toutefois, le rôle important joué par la femme dans la société n'est souvent pas reconnu et les efforts qu'elle déploie ne sont pas payés de retour ou ne sont pas estimés à leur juste valeur. Les programmes et les politiques de développement omettent trop souvent le volet féminin dans leurs prévisions, compromettant ainsi la réalisation de leurs propres objectifs de développement. Ce paradoxe a suscité des réactions dans divers cercles. Aux fins de la présente étude, les divers arguments avancés ont été classés par ordre d'importance en trois grands points de vue dans les paragraphes ci-dessous.

4. L'explosion du féminisme en Europe occidentale et dans les pays de l'Amérique latine marque peut-être la première réaction de la femme contre la discrimination injustifiée dont elle est victime dans la société. Les théoriciens féministes identifiaient le patriarcat comme étant la cause fondamentale du problème. Conçu à l'origine comme un phénomène biologique, le patriarcat était par la suite devenu le système régissant les relations matérielles, socioculturelles et psychosexuelles qui existent entre l'homme et la femme dans la société. Les solutions proposées par ces théoriciens mettent souvent l'accent sur l'émancipation de la femme par une conversion progressive de la société au matriarcat. Toutefois, un autre groupe de penseurs féministes à coloration occasionnellement marxiste privilégie une voie différente d'émancipation qui préconise la libération de la femme de l'exploitation de classe et de capital à laquelle l'assujettit le mode de production qui prévaut.

5. Une deuxième génération d'idées sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser pleinement le potentiel de la femme a été avancée par des penseurs. Essentiellement associée au système des Nations Unies et aux autres organisations d'aide multilatérale, cette nouvelle doctrine privilégie l'examen des questions relatives à la femme dans le contexte global de la société.

6. En gros, l'intégration de la femme au développement implique une action délibérée et concertée destinée à lui donner les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes ressources que l'homme dans le processus de développement. Au demeurant, elle fait appel à une discrimination positive en sa faveur et à l'élimination des divers obstacles qui l'empêchent de participer pleinement au processus de développement. L'accent est donc particulièrement mis sur les différents rôles de la femme, notamment sur ses tâches de production et ses fonctions de reproduction ainsi que sur les initiatives visant directement à lever les contraintes qui l'empêchent de réaliser pleinement son potentiel dans toutes ces tâches.

7. En dernière analyse, c'est à une institution traitant spécifiquement de questions relatives aux femmes et mandatée pour veiller à ce que les actions recommandées soient entreprises par l'ensemble des autres

dispositifs de la société que doivent être confiées les responsabilités décrites ci-dessus. La mise en place au sein des gouvernements de mécanismes interdisciplinaires et multisectoriels chargés d'accélérer le processus d'intégration de la femme au développement et, en conséquence, son intégration totale dans la vie de la nation, est ainsi considérée comme l'un des objectifs minimums que toute société responsable devrait s'efforcer de réaliser.

8. Ces dispositifs ou mécanismes nationaux peuvent être formés d'un seul organe ou d'un système complexe d'organes relevant de diverses autorités. Reconnues par les gouvernements des pays concernés, ces dispositifs seraient chargés de la mission particulière d'assurer la promotion de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard.

9. Les institutions féminines locales sont également considérées aujourd'hui comme des facteurs potentiels de changement. Ces institutions et organisations sont largement mises à contribution dans les actions entreprises en matière d'intégration de la femme au développement.

10. Récemment, l'efficacité du fonctionnement de certains mécanismes observée dans plusieurs pays et l'expansion de la recherche-développement en matière d'intégration de la femme au développement ont quelque peu contribué à mettre en relief l'important effet socioculturel produit par l'interaction des rôles des deux sexes dans la société.

11. Comme le suggère la doctrine la plus récente, l'intégration de la femme au développement devrait désormais faire place à l'analyse des questions concernant les femmes dans le développement. L'analyse préconisée tient particulièrement compte de la division du travail en fonction du sexe de même que des situations exceptionnelles susceptibles de se créer, par exemple les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme; de la situation de divers groupes de femmes (comme les femmes âgées, les petites filles, les femmes maltraitées, les femmes sans ressources, les pauvres des zones urbaines, les femmes handicapées, les réfugiées et les femmes déplacées, etc.); de l'effet de la culture sur la pensée et sur les perceptions de la femme; du système juridique; etc.

12. Le rôle des mécanismes nationaux et des institutions féminines locales dans la résolution de ces problèmes particuliers, dans la sensibilisation des femmes et de la communauté prise dans son ensemble, dans la défense des intérêts de chaque groupe et dans l'accès des femmes aux ressources et aux postes de décision les plus élevés, ne saurait être sous-estimé. En résumé, les organisations féminines devraient tout mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes pratiques de la femme et alléger le fardeau qu'elle porte en conséquence du triple rôle qu'elle joue à cause de la position structurellement défavorable qu'elle occupe dans la société. Dans ce contexte, le problème de l'accès de la femme aux ressources disponibles et de son rôle dans la prise de décision devrait être résolu.

13. Compte tenu de ce qui précède, les questions qu'il convient de poser sont les suivantes: les institutions féminines africaines ont-elles réalisé leurs objectifs d'intégration de la femme au développement? Sont-elles disposées à mieux faire au titre de l'analyse des questions concernant les femmes dans le développement? Le présent rapport se propose d'analyser la situation et la nature des mécanismes de promotion de la femme en Afrique, en examinant en particulier les rôles et tâches de ces organes à la lumière des obstacles susceptibles de freiner leur action. Une place particulière est faite à l'examen des activités qu'ils entreprennent dans le cadre de la mise en oeuvre des stratégies globales de promotion de la femme.

B. Initiatives institutionnelles

14. La nécessité de plaider la cause de la femme en vue du renforcement de son pouvoir dans tous les domaines de la vie en la mettant sur le même pied que l'homme tout comme celle de suivre l'évolution de ce processus par la création de mécanismes nationaux bien placés est reconnue depuis les années 60. En

outre, divers forums internationaux se sont penchés sur la nécessité d'entreprendre des actions institutionnelles spécifiques visant à donner à la femme, en particulier celle des pays en développement, la place qui lui revient de droit dans le processus de développement et à lui permettre de tirer profit du développement. Il s'agit notamment des suivants:

- a) Séminaire sur la condition de la femme dans le droit familial; Bogota (Colombie), 1963;
- b) Séminaire sur les mesures requises pour le progrès de la femme et, en particulier, l'établissement d'un programme à long terme; Manille (Philippines), 1966;
- c) Conférence internationale sur les droits de la femme; Téhéran (Iran), 1968; et
- d) Séminaire sur la condition de la femme et la planification familiale; Istanbul (Turquie), 1972;

Ces forums invitent les gouvernements des divers pays concernés à envisager la création de mécanismes nationaux destinés à améliorer la condition de la femme.

15. Les résolutions 961F (XXXVI), 1068D (XXXIX), 1209 (XLII) et 1682 (LII) du Conseil économique et social de l'ONU invitent en particulier ces gouvernements à créer des commissions nationales de la condition féminine. Dans la même perspective, les Nations Unies annonçaient également que dans le cadre de la deuxième Décennie du développement dans les années 70, l'intégration de la femme dans le développement serait l'une de leurs principales priorités.

16. On peut dire sans risque de se tromper que l'Afrique joue les premiers rôles dans la mise en oeuvre de l'esprit des résolutions mentionnées ci-dessus. La création en 1972 d'un "programme pour la femme" au sein de la CEA constitue la première manifestation concrète de cette dynamique. Cette initiative avait toutefois été précédée par une série de conférences et de réunions régionales qui rappelaient toutes la nécessité de disposer d'institutions nationales, multisectorielles et multidimensionnelles capables d'assurer l'intégration de la femme, perçue à la fois comme objet du développement et sujet de développement. Il s'agit entre autres :

- a) Du séminaire sur la condition de la femme dans le droit familial tenu à Lomé (Togo) en 1964;
- b) Du séminaire sur l'éducation civique et politique de la femme tenu à Accra (Ghana) en 1968;
- c) De la réunion régionale sur le rôle de la femme dans le développement national tenue à Addis-Abeba en 1969; et
- d) De la Conférence régionale sur l'éducation, la formation professionnelle et les possibilités d'emploi des jeunes filles et des femmes dans les pays africains tenue à Rabat (Maroc) en 1971.

17. La Conférence tenue au Maroc en 1971 a mis sur pied un groupe de travail dont le mandat était de recommander la création de mécanismes appropriés aux niveaux national et régional et dont les recommandations ont été approuvées au séminaire des Nations Unies sur la participation de la femme à la vie économique tenu à Libreville la même année. A la suite de la réunion d'Addis-Abeba (1972), la CEA avait créé le Programme des femmes au sein de sa division chargée de la mise en valeur des ressources humaines. Ce même Programme allait devenir le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARF), ce en 1974 soit un an avant la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985).

18. La création du CARF et l'institutionnalisation de la Conférence régionale africaine sur les femmes en 1979 découlent directement des recommandations du Séminaire régional sur l'intégration des femmes dans le processus de développement compte tenu en particulier des facteurs démographiques, tenu en 1974 à Addis-Abeba. Cette Conférence avait également adopté le Plan d'action africain pour l'intégration de la femme au développement qui a été incorporé dans le Plan d'action mondial adopté par la Conférence mondiale sur l'Année internationale de la femme tenue à Mexico en juin/juillet 1975. Le CARF, malgré son jeune âge, avait été identifié comme mécanisme modèle par la Conférence mondiale.

19. La création de nombreux autres mécanismes sous-régionaux et nationaux n'est que la conséquence logique de ces grands pas en avant au nombre desquels peuvent figurer :

a) La première Conférence régionale africaine pour l'intégration de la femme au développement tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977 qui définissait le mandat des dispositifs régionaux;

b) La réunion inaugurale du Comité régional africain de coordination tenue à Rabat en 1979, qui a finalisé le mandat des mécanismes régionaux et qui a invité les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à créer des dispositifs nationaux efficaces et à renforcer ceux qui existent déjà. Lesdits organes auraient pour mission de définir des stratégies nationales propres à permettre à la femme de participer pleinement au processus de développement et de tirer profit des bienfaits du développement. Cette initiative avait été entérinée par la Conférence des ministres de la CEA en 1979;

c) En acceptant en même temps le programme d'action mondial de Copenhague, les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont, en 1980, adopté le Plan d'action de Lagos comme cadre de référence des initiatives destinées à assurer à l'Afrique un développement autonome. Mis au point durant la Décennie des Nations Unies pour la femme, ce Plan prend en compte le rôle clé joué par la femme et entérine les stratégies destinées à le renforcer, de même qu'à lui permettre de tirer profit de son propre travail.

20. Il ressort des divers rapports disponibles qu'avant 1974, il y avait officiellement 13 organisations féminines (ou mécanismes) de divers types dont deux ONG. Un recensement régional mené vers la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, indiquait qu'au total 51 organisations féminines différentes fonctionnaient sur le continent africain. Parmi elles figuraient huit organes politiques, huit commissions ou bureaux nationaux, 16 ministères ou départements ministériels, 11 associations, fédérations ou unions féminines et six ONG. Plusieurs initiatives ont été prises pour évaluer les progrès accomplis par ces institutions et pour déterminer les problèmes auxquels elles ont à faire face. Des stratégies particulières ont aussi été mises au point pour compléter leur action par le renforcement de leurs capacités. Outre les études et les évaluations entreprises dans ce cadre, on note plusieurs autres initiatives régionales et mondiales dont les plus importantes sont :

a) Les Stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique au-delà de la Décennie des Nations Unies pour la femme, Arusha (République-Unie de Tanzanie), 1984;

b) Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (qui prennent en compte les Stratégies d'Arusha), Nairobi (Kenya), 1985; et

c) La Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90, Abuja (Nigéria), 1989, qui se penche sur la mise en oeuvre des Stratégies citées ci-dessus.

21. Ces initiatives feront l'objet d'une analyse détaillée dans la suite de la présente étude, à la lumière des activités des mécanismes nationaux.

II. MECANISMES NATIONAUX EN AFRIQUE

A. Historique

22. Il a été mentionné plus haut que déjà vers la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, 51 types de mécanismes fonctionnaient en Afrique. En fait, à l'instar des dispositifs qui ont survécu à l'agression de la colonisation et de la modernisation, les recherches pertinentes menées sur ce thème témoignent clairement de l'existence en Afrique de divers types d'organisations de femmes même avant l'indépendance. Au cours de la période coloniale et dans les années suivant immédiatement l'indépendance, des organisations féminines d'inspiration religieuse sont venues s'ajouter aux groupes locaux déjà existants. Ces structures traditionnelles féminines ont toujours réussi à subvenir aux besoins sociaux de leurs membres. Toutefois, elles sont aujourd'hui dépassées sur ce plan par les organisations modernes, en particulier dans les domaines de l'éducation et autres services sociaux.

23. Les organisations de femmes, y compris celles ayant participé activement à la lutte pour l'indépendance, ont continué à fonctionner ou à se renforcer au cours de la période suivant l'indépendance. Toutefois, l'obstacle le plus important à la création de mécanismes nationaux efficaces pendant cette période a été le refus délibéré des gouvernements de reconnaître le rôle clé joué par différentes organisations féminines bénévoles. C'est ce qui fait que plusieurs réalisations éminemment utiles de ces organes n'ont pas pu durer.

24. De surcroît, il existe des preuves irréfutables que les organisations traditionnelles ont continué à se développer; de nouvelles ONG régionales, sous-régionales et locales ont vu le jour. Certaines de ces institutions rassemblent des femmes appartenant à la même profession qui ont ainsi la possibilité d'échanger leurs précieuses données d'expérience en matière de développement participatif. Il arrive dans certains cas que les institutions locales débordent leur cadre traditionnel pour participer directement au processus d'amélioration de la condition de la femme. On pourrait citer en exemple ici les organisations locales issues de situations de conflits ou nées de la survenue de catastrophes naturelles. Des institutions locales de ce type ont été créées dans 16 pays actuellement déchirés par les dissensions et les conflits internes.

B. Nature et type des mécanismes nationaux contemporains

25. Il ressort de la liste des mécanismes nationaux élaborés par la Division de la promotion de la femme du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne que le nombre total de mécanismes nationaux déclaré en 1989 par 51 pays africains tournait autour de 66. En 1993, il n'y avait plus que 45 mécanismes nationaux africains répartis entre 37 pays, soit un recul de 32% du nombre d'institutions déclarées et de 28% du nombre de pays déclarants. Le tableau 1 récapitule les divers types de mécanismes déclarés en 1989 et en 1993.

26. Ce tableau révèle que la plupart des gouvernements africains ont pris les mesures nécessaires pour établir un dispositif de coordination des questions concernant les femmes. Plus de 80% de ces institutions sont directement reliées aux appareils politiques ou administratifs des Etats concernés. Les commissions et les conseils gouvernementaux et indépendants de promotion de la femme constituaient 25% du nombre total des mécanismes existant en 1989 et 40% de l'ensemble des institutions signalées en 1993.

27. Il convient particulièrement de noter que le nombre des ONG spécialisées dans les questions féminines a considérablement augmenté. En effet, il ressort de la liste des ONG récemment établie par le Centre africain pour la femme (CAF), qu'il existe plus de 550 ONG spécialisées dans les questions d'intégration de la femme dans le développement. Ces nouvelles institutions interviennent aussi bien dans la défense de la cause de la femme que dans l'assistance sociale en faveur de la femme et s'occupent également de son accès aux ressources disponibles. Il convient toutefois de faire observer que diverses

organisations sous-régionales professionnelles et autres récemment créées ne figurent pas sur la liste des organes déclarés.

28. Les différents types de mécanismes nationaux présents dans un pays permettent souvent de se faire une idée exacte du niveau d'intégration de la femme au développement dans ledit pays. L'absence en Afrique de mécanismes nationaux bien placés chargés de faire respecter les engagements mondiaux et régionaux pris par les gouvernements a été déplorée lors de divers rencontres.

Tableau 1. Mécanismes nationaux de promotion de la femme en Afrique¹

No.	Type/classification	Nombre d'institutions déclaré		Observations
		1989	1993	
1.	Organisations gouvernementales	51	37	
	Mécanismes politiques	7	4	Rattachés à un parti politique ou créés par un parti politique
	Conseils, commissions ou bureaux de promotion de la femme	16	17	Certains bureaux ou commissions sont des organes des ministères chargés de la condition féminine
	Ministères et départements ministériels	21	13	Seuls quelques ministères sont exclusivement chargés de questions féminines
	Associations, fédérations, unions ou groupements de femmes	17	3	La plupart de ces organes se considèrent comme non gouvernementaux tout en étant créés par décret
2.	Organisations mixtes (gouvernementales et non gouvernementales)	3	1	Ou ONG placées sous la tutelle d'un organe gouvernemental
3.	Organisations non gouvernementales	2	7	
	Total ²	66	45	

Source : Etabli sur la base des éditions 1989 et 1993 de la liste des mécanismes nationaux; Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires.

¹ Les entrées sont normalement collationnées par le Centre sur la base des données des années antérieures même si les renseignements pertinents n'ont pas été reçus au cours des années qui viennent de s'écouler.

² Le nombre total des pays était de 51 en 1989 et de 37 en 1993.

29. Comme on l'a indiqué plus haut, des progrès considérables ont été enregistrés dans la mise en place de mécanismes capables, théoriquement, d'influencer les décisions des organisations gouvernementales. En

1989, environ 60% des mécanismes nationaux déclarés étaient directement intégrés à l'appareil d'Etat; le chiffre correspondant en 1993 était de 70%. Toutefois, il est à déplorer que 50% des mécanismes localisés au sein de leur ministère de tutelle relevaient des ministères des affaires sociales et/ou du développement communautaire qui normalement disposent de très peu de ressources et ont par conséquent très peu d'influence.

C. Rôles et fonctions des mécanismes nationaux

30. Le mandat confié ou reconnu aux mécanismes nationaux donne peut-être une idée plus claire de l'influence qui pourrait être exercée par ces dispositifs en vue de la prise en compte des préoccupations de la femme dans les plans de développement et dans les prémisses qui servent de base à la philosophie socioculturelle, juridique et autre de la société. Comme le montrent les paragraphes ci-dessous, des initiatives ont été prises pour se procurer les mandats des institutions déclarées et classer en conséquence les divers rôles qu'elles jouent.

31. Ce classement se fonde sur une stratégie prospective de "démarginalisation" de la femme et de prise en compte de ses préoccupations dans le processus du développement. Cette stratégie a été énoncée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), autre organisme des Nations Unies intervenant dans le domaine de l'analyse des questions concernant les femmes. Pour atteindre son but, une analyse des questions concernant les femmes dans le développement doit prendre en considération et prévoir de réaliser par étapes un certain nombre d'initiatives visant à intégrer la femme dans le développement. La fourniture d'une assistance sociale aux femmes et la réalisation d'activités génératrices de revenus pour elles ne constituent par conséquent que la première étape de ce processus. Les initiatives envisagées devraient à terme permettre aux femmes de prendre par elles-mêmes les diverses décisions relatives à leur participation aux affaires de la société.

Tableau 2. Principaux domaines d'intervention des mécanismes nationaux en Afrique

Rôle/domaine d'intervention	Nombre de cas déclarés		Observations
	1989*	1993	
Assistance sociale	17	18	Les rôles peuvent se chevaucher et être doubles
Accès aux ressources	14	13	
Sensibilisation/recherche	10	6	Essentiellement, organisations politiques
Action participative	1	-	
Maîtrise	-	-	
Total	42	37	
Nombre de cas déclarés	26	24	

Source : Même source que le tableau 1.

* En 1989, il y a peut-être eu 11 autres mécanismes intervenant dans le domaine de l'assistance sociale et 14 autres dans le domaine de l'accès de la femme aux ressources disponibles.

32. Il ressort toutefois du tableau 2 que c'est l'assistance sociale qui constitue la principale activité des mécanismes nationaux; elle représente en effet 50% de l'ensemble des cas.

33. Le point le plus important, qui constitue du reste le thème principal des Stratégies de Nairobi et d'Arusha, est l'émancipation de la femme. C'est au demeurant elle qui met en branle l'ensemble des autres phases du processus. Elle fait appel à des initiatives destinées à promouvoir et à parfaire les capacités des femmes en vue de les rendre plus compétitives, notamment par le démantèlement des barrières naturelles ou socioculturelles, juridiques et administratives qui s'opposent à leur épanouissement. A cet égard, il est particulièrement encourageant de noter que près de la moitié des mécanismes nationaux couverts dans la présente étude participent à de telles activités.

34. La défense de la cause de la femme constitue également un point crucial. Il s'agit notamment d'entreprendre des actions de sensibilisation à un double niveau: auprès des responsables nationaux, par le biais de mécanismes bien placés, et au niveau des cadres techniques, par une recherche concertée sur les activités en cours, sur les systèmes existants et sur les perspectives d'avenir. Pour que les femmes puissent prendre les mesures nécessaires pour réduire les inégalités qui existent entre les deux sexes, il faut au préalable que l'on reconnaisse que ces problèmes sont dans une certaine mesure inhérents au système institutionnel et qu'ils sont structurels. Malheureusement, seul un nombre limité de mécanismes interviennent dans ce domaine et il s'agit essentiellement d'organisations politiques dont l'impact n'est pas nécessairement durable.

35. Les deux phases suivantes, celle de la participation et celle de la maîtrise, n'ont pas encore été totalement prises en compte. La phase participative fait référence à une situation où les femmes prennent des décisions sur le même pied que les hommes et conjointement avec eux, en s'organisant et en agissant de concert. En revanche, la phase de la maîtrise fait référence à une situation où les femmes prennent en toute souveraineté des décisions concernant leur vie et celle de leurs enfants, tout en jouant un rôle actif dans le processus du développement et à terme en maintenant entre l'homme et la femme un rapport de forces tel qu'aucun des deux sexes ne puissent dominer l'autre.

36. Il ressort clairement de ce qui précède que des efforts notables ont été déployés pour la mise en oeuvre de stratégies globales par le renforcement des mécanismes nationaux. L'une des principales conséquences de l'analyse ci-dessus est qu'elle met en relief les effets notables que la disponibilité de mécanismes nationaux bien placés a sur la condition de la femme. Il est donc tout à fait indiqué de rappeler ici que la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif a identifié les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la production alimentaire ainsi que du droit et de la législation comme des domaines où des progrès substantiels ont été enregistrés, dans le cadre de la mise en oeuvre des Stratégies d'Arusha et de Nairobi. Il convient de reconnaître comme il se doit l'importance du rôle joué par les mécanismes nationaux et les autres ONG participant à la réalisation de projets de promotion de la femme. Les divers domaines où des actions concrètes ont été mises en route également ont été mis en relief. Il s'agit entre autres de la science et de la technologie, de la prise de décision, de la "démarginalisation" de la femme et de l'intégration des préoccupations environnementales suivant une double perspective, masculine et féminine.

37. L'absence de progrès qui s'observe dans le domaine des services sociaux, en particulier la santé, l'emploi et l'accès aux ressources, découle certes fondamentalement de la dégradation de la situation économique des pays concernés et des effets néfastes des programmes d'ajustement structurel (PAS) adoptés pour la redresser. Toutefois, elle peut également être imputée à la timidité des actions entreprises pour défendre la cause de la femme et sensibiliser le grand public à ses préoccupations.

III. PROBLEMES ET PERSPECTIVES

A. Problèmes

1. L'impact négatif d'un mauvais emplacement des mécanismes nationaux

38. Il a été mentionné plus haut que certains mécanismes nationaux sont incapables de s'acquitter de leur mission parce qu'ils sont mal placés. Ce problème peut également avoir des racines conceptuelles qui découlent soit d'une certaine incapacité à comprendre les causes structurelles de l'inégalité entre les deux sexes soit d'un refus délibéré de prendre en compte les préoccupations de la femme, en réaction peut-être contre l'extrémisme des mouvements féministes. Dans un cas comme dans l'autre, on constate que la localisation assignée à une institution, en particulier en Afrique, détermine son potentiel d'accès aux ressources et au processus de prise de décision/ formulation de politiques.

39. Par conséquent, il ne faudra peut-être pas s'étonner que le manque de ressources financières, de main-d'oeuvre qualifiée et de pouvoir de décision qui caractérisent les mécanismes nationaux ait été une source majeure de préoccupation. A cet égard, les participants à la Conférence d'Arusha ont de manière spécifique noté :

- a) L'efficacité limitée des mécanismes nationaux liée à l'importance secondaire qui leur est attachée et au rang inférieur auquel ils sont relégués;
- b) L'inexistence de dispositions juridiques donnant mandat aux mécanismes nationaux pour coordonner les questions relatives à la condition de la femme;
- c) La pénurie de cadres techniques et de ressources financières et matérielles dans ces mécanismes;
- d) L'indifférence relative de certains hauts responsables à l'égard des femmes;
- e) Le caractère ténu des liens qui unissent généralement ces mécanismes aux autres organes gouvernementaux; et
- f) La pénurie de cadres techniques compétents en matière d'intégration de la femme au développement dans ces mécanismes.

40. Ce sont là quelques-uns des principaux problèmes liés à la mauvaise localisation des mécanismes nationaux. On pourrait ajouter à cette liste le problème de l'exclusion des femmes et de l'indifférence manifestée à leur endroit par certains ministères qui considèrent l'association de la femme comme une intrusion injustifiée dans leurs affaires.

2. L'impact négatif de l'ajustement structurel sur la femme en général et sur les mécanismes nationaux en particulier

41. Au début des années 70, plusieurs pays africains ont commencé à voir leur situation économique se dégrader sérieusement et à connaître des crises qui sont allées en s'aggravant à partir des années 80. En essayant de combler leur déficit budgétaire et d'améliorer la position de leur balance des paiements, ces pays se sont heurtés à des difficultés encore plus graves provoquées par la nécessité d'assurer le service de leur dette extérieure qui grevait les maigres ressources financières dont ils disposaient.

42. Les effets conjugués de l'endettement et de cette grave crise économique ont forcé plusieurs Etats africains à adopter les programmes d'ajustement structurel (PAS) préconisés par la Banque mondiale et le

Fonds monétaire international (FMI), en vue d'obtenir un soutien d'urgence à leur balance des paiements et une aide complémentaire au développement, de même que pour accéder à des ressources en devises qui leur faisaient cruellement défaut.

43. Il ressort d'un rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) que les principales caractéristiques de l'ajustement structurel sont la compression des dépenses publiques, l'accroissement des taux d'imposition intérieurs, la privatisation des entreprises publiques, la réduction des subventions, l'accroissement des prix aux producteurs agricoles, la déréglementation des marchés intérieurs qui constituent la principale cause de l'inflation et, dernier facteur mais non le moindre, la dévaluation de la monnaie nationale.

44. Il ressort de la Déclaration de Khartoum que les programmes d'ajustement structurel sont à la fois incomplets et mécanistes. En outre, leur durée d'application est trop courte. La Déclaration souligne en outre que : *"Les programmes d'ajustement structurel doivent être conçus de façon à appuyer les efforts déployés par les gouvernements africains pour atteindre leurs objectifs de développement à long terme... Par-dessus tout, l'application des mesures d'ajustement structurel devrait viser à rétablir et non pas à saper la dignité de l'Africain en tant qu'être humain"*.

45. L'impact des programmes d'ajustement structurel sur ce qu'il est convenu d'appeler les "secteurs sociaux vulnérables" (la santé, l'éducation, la nutrition et l'emploi) a aggravé la situation et dégradé le niveau de vie des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les analphabètes, les collectivités indigentes des zones urbaines et rurales et dégradé leur niveau de vie, compromettant ainsi le bien-être général de la population. Face à ce problème, les gouvernements africains, au lieu de comprimer leurs dépenses militaires, choisissent dans la plupart des cas de réduire les budgets des secteurs dits vulnérables. Naturellement, une telle politique est beaucoup plus préjudiciable aux femmes qu'aux autres groupes sociaux. Qu'on en juge :

- a) Lorsqu'il y a compression de personnel, les premiers à être licenciés sont souvent les femmes;
- b) Les services sociaux tels que l'éducation et la santé qui sont nécessaires à la majorité de la population féminine et enfantine sont toujours les premiers à être touchés par les contractions budgétaires;
- c) L'inflation causée par la déréglementation des marchés intérieurs touche beaucoup plus les femmes que les hommes en raison des ressources limitées des premières.

46. Le problème qui se pose est que les transformations politiques en cours à l'échelle nationale dans plusieurs pays africains sont de nature à faire perdre aux mécanismes nationaux une bonne partie de l'influence qu'ils avaient sur les activités locales d'intégration de la femme au développement. On constate que de nouvelles institutions féminines et ONG spécialisées dans l'intégration de la femme au développement, y compris dans les situations d'urgence, sont en train de voler la vedette aux mécanismes nationaux. Appuyées par la communauté internationale, ces ONG et nouvelles institutions profitent largement de la générosité manifestée par les donateurs en raison de la démocratisation.

47. Dans les pays à vocation socialiste, c'est l'organe suprême, le parti unique, qui trace pour les mécanismes d'Etat le cadre dans lequel les programmes sociaux sont mis en oeuvre et leur suivi assuré. Ce lien organique permet à ces mécanismes de mieux inscrire leur action dans le sens de la durée et, partant, de mieux procéder à l'évaluation et au suivi du processus d'intégration de la femme au développement.

48. Dans le cadre des Stratégies prospectives de Nairobi, les institutions spécialisées des Nations Unies ont été invitées à établir des points focaux sur les questions d'intégration de la femme aux divers secteurs du développement. Toutefois, c'est aux Etats eux-mêmes qu'incombe la responsabilité et la direction de

la planification de leur développement. Les programmes et plans de développement à court et à long terme tenant compte des préoccupations de la femme doivent par conséquent bénéficier de l'appui sans réserve des responsables et d'un soutien financier approprié.

B. Perspectives

49. Les activités des mécanismes nationaux dans certains pays africains ont toutefois abouti à plusieurs résultats encourageants. De fait, les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie en matière d'intégration de la femme au développement ne devraient pas être sous-estimés. Il s'agit notamment de l'accès d'un nombre considérable de femmes à des postes de haut niveau dans certains pays, d'une meilleure compréhension des questions liées au clivage hommes/femmes et, mieux encore, de la multiplication de nouvelles ONG et autres institutions traitant des questions d'intégration de la femme dans le développement. Les mécanismes nationaux et autres institutions nouvelles telles que les ONG collaborant avec les organisations locales ont progressivement amené les femmes à comprendre la nécessité de leur participation au processus global de développement. Agissant dans le cadre de réseaux, ces mécanismes fournissent et échangent des informations pertinentes par le biais de forums et de réunions spécialement organisés pour eux par les organisations et institutions régionales et sous-régionales. Au demeurant, plusieurs mécanismes nationaux et groupes de femmes ont réussi à faire adopter des changements en matière de politiques dans leurs pays respectifs en agissant en des groupes de pression. En outre, les politiques et les plans établis par les Nations Unies et les autres institutions régionales concernées ont contribué à renforcer la capacité de la femme à s'intégrer au processus du développement.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

50. La nécessité de suivre le processus d'émancipation des femmes dans tous les efforts de développement et dans tous les aspects de la vie en société par la création d'institutions de promotion de la femme ou par le renforcement de celles qui existent déjà a été reconnue et appuyée par diverses réunions mondiales organisées sur ce thème. Toutefois, c'est s'il est bien situé qu'un mécanisme national peut permettre aux pays de prendre des mesures discriminatoires positives destinées à émanciper la femme et à éliminer les divers obstacles qui s'opposent à sa participation pleine et entière aux affaires de la société.

51. L'Afrique a pris acte de la nécessité de mettre en place de tels mécanismes et a promptement répondu aux appels lancés dans ce sens par la communauté internationale. Comme on l'a indiqué plus haut, les actions entreprises dans cette perspectives ont été facilitées par l'existence sur le continent d'organisations de femmes pérennes et célèbres. D'ailleurs, il ressort des informations disponibles que la quasi-totalité des pays africains ont toujours eu, sous une forme ou une autre, des mécanismes nationaux de femmes. A ceux-ci sont venues s'ajouter un nombre sans cesse croissant d'institutions et d'organisations féminines créées pour faire face à divers types de situations d'urgence.

52. Ces mécanismes interviennent dans des domaines variant de l'assistance sociale aux femmes à leur accès aux ressources et aux fruits du développement. Plusieurs d'entre eux interviennent également dans la défense de la femme et mènent auprès des responsables les plus haut placés et des cadres techniques les campagnes de sensibilisation nécessaires sur les problèmes liés au clivage hommes/femmes.

53. Pour éviter que les mécanismes nationaux ne perdent du terrain face aux nouvelles institutions, il faudra tout mettre en oeuvre pour qu'ils collaborent avec celles-ci pour toutes les questions concernant l'intégration de la femme au développement. Les institutions intervenant dans la défense de la cause de la femme devraient être encouragées et maintenues par les gouvernements afin de pouvoir axer leurs efforts sur l'intégration pleine et entière de la femme dans le processus global de développement et de démocratisation de la société. Il faudrait également qu'en matière de diffusion de l'information stratégique

sur les questions d'intégration, il y ait une étroite coordination entre les institutions elles-mêmes, de même qu'entre les gouvernements, les mécanismes nationaux, les organisations et les institutions, à tous les niveaux et en partant de la base. La mise en place de services d'évaluation et de suivi par le biais de mécanismes institutionnels et administratifs permettrait aux gouvernements d'atteindre cet objectif.

54. Cette analyse révèle toutefois que l'existence d'un certain nombre de problèmes d'ordre pratique a également fait obstacle au bon fonctionnement de ces institutions. Le manque de ressources financières, humaines et autres dont souffrent ces institutions se voit dans le rang secondaire auquel elles sont reléguées et explique aussi leur emplacement inadéquat. Il est impossible à une institution mal placée d'accomplir comme il se doit sa mission parce qu'elle est généralement mal dotée en ressources et qu'elle n'a pas l'influence nécessaire pour nouer les alliances dont elle a besoin.

55. Néanmoins, l'apparition sur la scène africaine de mécanismes nationaux et de diverses institutions féminines de base ainsi que les activités de ces dispositifs appellent un certain nombre de suggestions.

56. Tout d'abord, il serait peut être sage de préconiser la répartition des tâches entre divers mécanismes en tenant compte des capacités des différentes institutions concernées. Il serait déraisonnable de supposer que n'importe quelle institution pourrait s'acquitter d'une mission d'analyse des questions concernant la femme dans le développement, tout simplement parce qu'elle est mandatée pour le faire. Il existe entre secteurs des rivalités que ne peut aplanir la répartition des tâches sur la simple base du sexe et certains problèmes de dualisme hommes/femmes ne se prêtent pas non plus à une telle répartition. L'analyse des questions concernant la femme dans le développement implique au fond un examen approfondi de ces problèmes et l'adoption de mesures susceptibles de mettre fin aux situations qui maintiennent la femme dans une condition inférieure au sein de la société. Une reconnaissance explicite de ces préoccupations fait appel à une synergie judicieuse dans les efforts à faire aux niveaux local et central. Dans cette logique, le premier pas à faire pour recueillir l'appui des populations locales et des pouvoirs publics consiste à reconnaître l'importance du rôle joué par les institutions traditionnelles et autres institutions féminines de base.

57. La question de l'établissement de liens entre institutions féminines intervenant dans les mêmes domaines en vue de coordonner les initiatives à tous les niveaux obéit à la même logique. Les échanges d'informations et de données d'expérience sont nécessaires pour appuyer l'action des diverses organisations de promotion de la femme. Il convient peut-être de souligner que des liens doivent également être noués avec les différents ministères. Un dialogue fréquent avec de telles institutions s'avère nécessaire en vue de la "démarginalisation" de la femme. Ce dialogue doit toutefois s'appuyer sur des positions claires issues d'une recherche et d'une réflexion approfondies.

58. En troisième lieu, il faudrait que les mécanismes de promotion de la femme africaine évoluent et qu'ils considèrent la recherche comme une activité prioritaire capable de servir de base à des campagnes efficaces de défense de la cause de la femme et de sensibilisation du grand public à ses préoccupations. Les institutions et les experts menant des recherches concertées sur les préoccupations de la femme devraient bénéficier d'un appui approprié.

59. Enfin, toute action entreprise en vue d'assurer la promotion de la femme devrait tendre à compléter les efforts déployés par la femme elle-même. Les organisations créées dans le cadre de ces initiatives devraient être dotées des ressources nécessaires pour s'affirmer sur leur terrain. Pour que la femme puisse s'émanciper totalement, des mesures appropriées devront être prises en vue de créer des institutions et des organismes capables de coordonner et d'organiser efficacement les femmes et leurs institutions, de l'échelle locale au niveau international. Ces dispositifs devront élaborer des stratégies susceptibles de permettre aux femmes de réaliser leurs objectifs. IL convient de noter que les gouvernements actuels se fondent essentiellement sur le système du patriarcat hérité de l'histoire et qu'au niveau intérieur, en particulier dans le domaine politique, il ne sera pas facile de les faire renoncer à leurs privilèges. D'où la nécessité pour les institutions, les mécanismes nationaux et les organisations de promotion de la femme d'agir non

seulement comme coordonnateurs mais également comme groupes de pression en vue de l'émancipation totale des femmes. Leurs stratégies devraient viser à asseoir et à renforcer le pouvoir des femmes en vue de leur donner plus de poids dans la négociation et les relations avec leurs divers partenaires.

60. Il convient de souligner que, partout dans le monde, les institutions de promotion de la femme font preuve d'un manque sérieux de détermination et de cohésion entre elles. Parfois, c'est à cause du manque de communication que la collaboration étroite souhaitée n'arrive pas à se réaliser.

B. Recommandations

61. Les gouvernements africains doivent tirer parti des diverses organisations internationales et multinationales telles que la CEA, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) qui interviennent dans le secteur de l'intégration de la femme au développement, avec leur collaboration.

62. Les institutions, organismes et mécanismes nationaux de promotion de la femme doivent viser à introduire des réformes de type démocratique prenant sérieusement en compte les questions de discrimination fondée sur le sexe pour que les hommes puissent les prendre au sérieux. C'est ce qui explique que les relations interinstitutions et interorganisations revêtent une importance capitale dans l'élaboration de plans destinés à assurer l'émancipation sociale, juridique et politique de la femme.

63. Des lignes directrices claires permettant à ces mécanismes de prendre en compte les préoccupations de la femme, en planifiant et en programmant leur intégration pleine et entière au développement national, doivent être élaborées.

64. En vue d'évaluer la contribution de la femme au développement national dans le cadre du développement de l'Afrique, des activités de collecte de données statistiques et de recherche s'avèrent nécessaires.

65. Les femmes doivent organiser des forums au sein desquels elles pourront périodiquement passer en revue leurs activités et adopter des stratégies communes.

REFERENCES

1. Division de la promotion de la femme, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (1989), Directory of National Machineries for Monitoring and Improving the Status of Women.
2. ... (1993), Directory of National Machineries for Monitoring and Improving the Status of Women
3. Etude des mécanismes nationaux d'intégration des femmes au développement en Afrique : Bilan et perspectives (ATRCW/NM/82/WD.1).
4. CEA/OUA (1984) Stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique au-delà de la Décennie des Nations Unies pour la femme.
5. CEA (1988) Déclaration de Khartoum.
6. CEA (1989) - Rapport de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement relative à la mise en oeuvre des Stratégie d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique : Perspective régionale (E/ECA/ATRCW/RCIWD.4/3).
7. ECA, The Human Dimension of Africa's Economic Crises.
8. CEA (1989) Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90.
9. ECA/ATRCW (1994), "History and present status of machineries for the integration of women in development".
10. Rapport sur l'atelier de formation sous-régional CARF(CEA) de préparation des rapports nationaux pour les conférences régionale et mondiale sur les femmes (ECA/MULPOC/LUS/ATRCW/W/1).
11. ILO/IDP, "Women Equality for Women in Employment" (WP-15).
12. Institute for the Alternatives (IFAD), "All are not equal".
13. JUNIC/NGO Women (1985), Women and Development Strategies.
14. Kiwala, Lucia (1988), National Machineries for the Integration of Women in Development: An Exploratory Study of the National Machinery for Women in Uganda and the Netherlands, Institute of Social Studies, the Hague.
15. Mayoux, Linda (ed), All Are Not Equal: African Women in Cooperatives, Institute of Social Studies, the Hague.
16. Mebrat G. Selassie (1982), "National machineries for the integration of women in development: Kenya, Ghana, Senegal, the United Republic of Cameroon and the United Republic of Tanzania" (ST/ECA/ATRCW/82/03).
17. Nath, Kamila (1985), National Machineries for the Integration of Women in Development: A Strategy for the Gambia, Boston University, African Study Centre Working Paper No.

18. UNICEF (1994), "Progress report and lessons learned from evaluation studies in UNICEF" (E/ICEF/1994/L.3).
19. UNICEF (1994), "Gender equality and empowerment of women and girls: A policy review" (E/ICEF/1994/L.5).
20. Nations Unies (1985), Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.
21. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (1974). "Countries having national commissions or similar machinery to accelerate the integration of women in development and to eliminate discrimination on the grounds of sex: A background paper by the secretariat" (ESA/SDHA/AC.6/8).
22. ... "Canada Report: National machinery to accelerate the integration of women in development and to eliminate discrimination on the grounds of sex" (ESA/SDHA/AC.6/CP.9).
23. ... "Austria Report: National machinery to accelerate the integration of women in development and to eliminate discrimination on the grounds of sex" (ESA/SDHA/AC.6/CP.12).
24. ... "Ghana Report: National machinery to accelerate the integration of women in development and to eliminate discrimination on the grounds of sex" (ESA/SDHA/AC.6/CP.21).